THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

JOAN OF ARC COLLECTION

39999 05925 3901

NOTICE

SUR

JEANNE D'ARC,

SURNOMMÉE

LA PUCELLE D'ORLÉANS.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ED. PROUX et ᵉ,
rue Neuve-des-Bons-Enfans, N° 3.

Jeanne d'Arc.

NOTICE

SUR

JEANNE D'ARC,

SURNOMMÉE

LA PUCELLE D'ORLÉANS.

PAR

MM. MICHAUD, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
ET POUJOULAT.

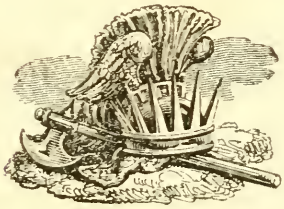

PARIS,

CHEZ { BEAUVAIS, LIBRAIRE, RUE SAINT-THOMAS-DU-LOUVRE, n° 5;
DELAUNAY, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL;
DENTU, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS.

—

1837.

Joan of Arc
DC103
.M5

NOTICE

SUR JEANNE D'ARC

SURNOMMÉE

LA PUCELLE D'ORLÉANS.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la France au moment de l'apparition de Jeanne d'Arc.

Le règne de Charles VI fut une des époques les plus malheureuses de notre histoire ; jamais tant de calamités à la fois n'étaient tombées sur le royaume de France. Après la mort de Charles VI, l'autorité d'Henri VI fut proclamée, et

le duc de Bedfort prit le titre de régent. Le parlement, le prévôt des marchands, les échevins et l'Université, furent obligés de prêter serment à l'usurpation; personne ne put s'affranchir de ce serment, ni les prêtres ni même les habitans des cloîtres. Quelques bourgeois de Paris voulurent se soulever, mais d'horribles supplices punirent leur dévouement au fils de Charles VI: dès lors la terreur soumit toutes les volontés; chacun eut à courber la tête. Les plus puissans vassaux des rois de France, tels que les ducs de Bourgogne et de Bretagne, s'étaient alliés aux Anglais et faisaient la guerre avec eux. La désolation était partout : dans les villes, on ne songeait qu'à se fortifier et à se défendre; dans les campagnes, beaucoup de terres se trouvaient privées de culture, et les ronces et les forêts avaient pris la place des moissons : de là cette tradition populaire que les *bois étoient venus en France par les Anglois.* Les vainqueurs se distribuaient les villes et les provinces : le duc de Bedford avait pris pour lui l'Anjou et le Maine; Glocester, la Champagne; le comte de Salisbury, le Perche. Les Anglais réclamèrent les terres données aux églises par la piété des fidèles; enfin les châteaux des barons restés fi-

dèles aux rois de France, passaient au pouvoir des barons d'Angleterre. Pour que l'usurpation s'étendît partout, il était permis aux soldats anglais de garder ce qui tomberait sous leurs mains. Mais tous les maux n'étaient point là. Ce qu'il y avait de plus désolant pour la France, c'est que la victoire avait redoublé le courage et la force des Anglais ; les troupes de l'usurpation étaient devenues plus redoutables que jamais ; on voyait à leur tête plusieurs généraux formés par de longs combats. Le parti de la France comptait à peine quelques châteaux, quelques villes dont les habitans et les garnisons étaient découragés ; il ne pouvait plus opposer aux Anglais que des troupes levées à la hâte ou les débris des armées plusieurs fois vaincues. Les batailles de Crevant et de Verneuil vinrent combler la mesure des maux du royaume. Telle était la situation de la France. Que faisait son roi ?

Charles VII, proclamé roi dans le château d'Espailli à la mort de son père, connut les misères des grandeurs humaines avant d'en connaître les joies ; les Anglais l'appelaient par dérision le roi de Bourges. Certaines traditions, dont l'histoire a reconnu la fausseté, ont accusé

Charles VII d'avoir oublié, au milieu des fêtes, les périls et les malheurs de la France. Ce prince était si misérable que, lorsqu'il lui naquit un fils, il ne put payer les frais du baptême ; son trésorier n'avait que quatre écus en caisse. Ce qui fut malheureusement trop vrai, c'est l'indolence de son caractère, c'est la faiblesse, l'énervement qu'il montra dans une position où il aurait fallu tant d'énergie. Tandis que l'usurpateur avait de grands généraux et des soldats aguerris, Charles VII n'avait autour de lui que des favoris et des courtisans, sorte de fléau dont les rois ne sont pas plus exempts dans leurs infortunes que dans leur prospérité. Ces favoris semblaient n'être occupés que de dévorer les dernières dépouilles de la royauté ; on aurait pu croire qu'ils étaient à la solde des Anglais. Au lieu de chercher à inspirer au prince de nobles sentimens, ils mettaient tous leurs soins à éloigner de sa personne les hommes de cœur qui prenaient les armes et ne songeaient qu'à mourir pour un roi malheureux. Charles VII manquait de tout; il ne pouvait pas même procurer des vivres, des habillements et des armes au petit nombre de soldats qui combattaient encore sous ses drapeaux : il fut obligé d'appeler des Ecossais à son

secours, et de mettre Douglas à la tête de ses troupes, faute de généraux capables de commander. Charles VII avait promis aux Ecossais la province du Berry pour prix de leurs services, s'ils l'aidaient à recouvrer son royaume : triste et honteux marché, qui révèle à lui seul tous les malheurs de cette époque !

Les affaires de la France étaient au *plus petit point*, comme disent les relations contemporaines, lorsque les Anglais se portèrent sur Orléans. L'ennemi avait assemblé une armée nombreuse et disciplinée : il s'agissait de porter un dernier coup pour consommer la ruine du royaume des Lys, et les Anglais puisaient une entière confiance dans le souvenir de leurs précédentes victoires. Tout le monde paraissait persuadé que la France ne pouvait plus se sauver que par un miracle. Orléans, où s'étaient concentrées les dernières forces du royaume, soutint d'abord héroïquement le siége ; la population de la ville et les guerriers accourus à la défense d'Orléans, montrèrent à l'ennemi que cette suprême lutte serait terrible ; mais la défaite de Rouvray en Beauce, connue sous le nom de la *Journée des Harengs*, détruisit bientôt ce qui restait d'espérance : les habitans de la

ville assiégée se voyaient *en grand doute et danger d'estre perdus ;* tout à coup *ouyrent nouvelles qu'il venoit une pucelle par devers le roy, laquelle se faisoit fort de faire lever le siége de ladite ville d'Orléans.* Voilà le miracle par lequel la France devait être sauvée. Voyons quelle était cette jeune fille à qui un grand destin était réservé.

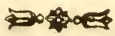

CHAPITRE II.

Enfance de Jeanne d'Arc ; sa vie à Domremy.

Entre Neufchâteau et Vaucouleurs, dans un riant vallon arrosé par la Meuse, vivait à cette époque, au hameau de Domremy, une jeune paysanne nommée *Jeannette* ou *Romée ;* on l'appelait *Romée* du nom de sa mère, selon l'usage du pays. Son père, appelé Jacques d'Arc, était né à Sept-Fonts, près de Montierender en Champagne, et habitait depuis longues années le ha-

meau de Domremy. Isabette ou Isabelette Romée, femme de Jacques d'Arc, était du village de Vatern, à peu de distance de Domremy. Jacques d'Arc et sa femme avaient pour toute richesse quelques brebis et un humble champ : le produit de ce peu de culture et de bétail suffisait tout juste à leur vie. Ils étaient pieux, simples, hospitaliers, d'une probité sévère, chastes dans leur langage, estimés et considérés de tous leurs voisins (1). Jacques d'Arc avait cinq enfans, trois fils et deux filles; l'aîné des fils se nommait Jacquemin, le second Jean, le troisième Pierre ou Pierrelo. L'une des filles s'appelait Jeannette, devenue célèbre sous le nom de Jeanne d'Arc; le nom de l'autre fille ne nous est point parvenu. D'après les conjectures les plus probables, il faut placer à l'année 1410 l'époque de la naissance de Jeanne. Les historiens ont raconté que, durant sa grossesse, la mère de Jeanne songea qu'elle accouchait d'un foudre : c'est là sans doute un de ces faits trouvés après coup, dont l'imagination des auteurs aime à s'emparer, parce qu'on aime le merveilleux.

(1) Enquête de Vaucouleurs, dépositions contenues au procès de révision.

L'éducation de Jeanne fut celle d'une villageoise ; elle ne sut jamais ni lire ni écrire : on trouve une croix et quelquefois deux croix en tête des lettres dictées par elles. Tout son savoir consistait à très bien coudre et très bien filer. La jeune Romée apprit de sa mère le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, et les principes qui touchent à la morale et à la foi chrétiennes ; elle puisa dans les enseignements maternels l'amour de la vertu et le goût des choses saintes. Les diverses dépositions contenues au procès de révision, s'accordent à nous montrer Jeanne, bonne, simple, chaste, modeste, modérée, patiente, prudente, douce, laborieuse, craignant Dieu, aimant à faire l'aumône et à soigner les malades. Dans ce premier âge de la vie, où si facilement on oublie le prix du temps, Jeanne ne resta jamais inoccupée ; aux heures où elle n'avait rien à faire, on était sûr de la trouver agenouillée dans un coin de l'église du hameau. La jeune Romée était d'une grande timidité ; un témoin déclare qu'il suffisait souvent de lui adresser la parole pour la déconcerter. D'autres témoins disent qu'il n'y avait pas une meilleure fille à Domremy et dans le village de Greux ou Gras, d'où dépendait le hameau de Domremy. « J'au-

rais bien voulu que le ciel m'eût donné une aussi bonne fille, » disait un témoin chevalier. Le commissaire envoyé à Domremy par les Anglais, dans le but de s'enquérir des premières années de Jeanne, rapporta qu'il n'avait rien trouvé dans sa vie *qu'il n'eût voulu trouver dans celle de sa propre sœur.*

L'histoire a gardé de précieux détails sur la vie de Jeanne à Domremy. La jeune fille accompagnait son père et ses frères aux champs et se livrait aux occupations rustiques ; elle sarclait les mauvaises herbes, brisait les mottes de terre (*tribulabat terram cum tribulâ*), ramassait et liait les épis au temps de la moisson ; souvent aussi elle menait paître les brebis et les chevaux de son père. Les soins du ménage l'occupaient dans la cabane paternelle ; puis elle filait la laine et le chanvre. Une relation contemporaine (1), écrite sous l'influence d'un parti ennemi de Jeanne d'Arc, nous donne sur la jeune bergère de Domremy une particularité charmante que nous n'hésitons pas à admettre, malgré son caractère tant soit peu merveilleux. Ceux qui ai-

(1) Journal d'un Bourgeois de Paris, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

maient mieux les Armagnacs que les Bourguignons, affirmaient que, « quant elle estoit bien » petite et qu'elle gardoit les brebis, les oyseaulx » des bois et des champs, quand elle les appe- » loit, ils venoient manger son pain dans son gi- » ron comme privez. » Plus d'une fois, quand elle gardait les brebis au milieu des prairies, elle adressa à Dieu d'humbles oraisons ; le son de la cloche de Domremy était son signal de prière. Un témoin qui, dans sa jeunesse, avait été sonneur de l'église de Domremy, dépose que Jeanne lui avait quelquefois reproché vivement de n'être pas exact à sonner Complies ; elle lui en avait *fait honte*, disant que *ce n'étoit pas bien fait à lui.* La pieuse bergère lui avait promis de lui donner des lunes (pièces de monnaie lorraine) s'il remplissait mieux ses devoirs à l'avenir. Parmi les habitudes religieuses de la jeune fille, l'histoire cite un pélerinage qu'elle avait coutume de faire tous les samedis, accompagnée de sa sœur et quelquefois de plusieurs femmes du hameau. Le but de ce pélerinage était l'ermitage de Sainte-Marie ou de Notre-Dame de Bermont, situé à peu de distance de Domremy. Les jeunes garçons et les jeunes filles y allaient tous les ans, le dimanche de *Lætare Jérusalem*, appelé dans ce pays *dimanche des*

Fontaines; c'était pour accomplir une cérémonie désignée sous le nom de *Facere suos fontes* (faire ses fontaines), dans la traduction latine des dépositions. La jeune Romée offrait à Notre-Dame de Bermont des cierges qu'elle faisait brûler devant son image.

Les vieilles superstitions populaires se mêlent au récit de la vie pastorale et religieuse de Jeanne. A une demi-heure de Domremy, au-dessous d'un bois appelé le *Bois Chesnu*, près du chemin qui mène à Neufchâteau, s'élevait un grand et vieux hêtre; les gens du pays le nommaient tour à tour *Beau mai, arbre des Dames, arbre des Fées.* On croyait qu'en des temps plus anciens les fées se donnaient rendez-vous autour de ce hêtre et qu'elles y dansaient en chantant; depuis que la croix avait été portée en procession sous l'arbre antique et que l'évangile de Saint Jean y avait été récité, les fées en avaient été pour jamais chassées; une femme cependant, nommée Jeanne Aubery, marraine de Jeanne d'Arc, *réputée bonne preude femme, non pas devine et sorcière*, prétendait avoir vu les fées sous le *beau mai* (1). Chaque printemps,

(1) Interrogatoire de la Pucelle, du 24 février 1830.

l'arbre des fées, *beau comme les lis*, suivant l'expression d'un témoin, réunissait sous son ombre seigneurs et dames, jeunes garçons et jeunes filles; Jeanne s'y rendit quelquefois avec ses compagnes; on suspendait aux branches du hêtre des guirlandes et des couronnes de fleurs; le plus souvent Jeanne emportait à Domremy les guirlandes qu'elle avait tressées sous l'arbre des fées ; elle en couronnait l'image de la mère du Sauveur. Il ne faut pas s'étonner de trouver à cette époque l'idée des fées après que les croyances de la féerie n'existaient plus; lorsqu'une superstition est finie dans le monde et que personne même ne peut plus la définir ni l'expliquer, elle subsiste encore vaguement dans les ames ; elle devient comme un sentiment inconnu qui se confond avec les mœurs et les idées du peuple. En 1628, époque où écrivait Edmont Richer, auteur d'une histoire manuscrite de la Pucelle, l'arbre des fées n'avait point été détruit, et au mois de mai il prêtait encore sa belle et grande ombre à de joyeuses réunions. Il est probable que maintenant l'arbre merveilleux et les réunions du printemps ne se retrouvent plus que dans les traditions et les vagues souvenirs du pays.

Jusqu'ici nous n'avons vu dans Jeanne d'Arc que la simple et ignorante fille, que la pieuse vierge entièrement étrangère aux souillures du monde, partageant sa vie entre les occupations du village et l'amour de Dieu et de Notre-Dame de Domremy; il est temps de voir la vierge inspirée, de voir Jeanne visitée par les anges et les saints. Elle n'était âgée que de treize ans lorsque pour la première fois elle eut une apparition; ce fut en un jour d'été, vers l'heure de midi, dans le jardin de son père qui touchait à l'église; une lumière extraordinaire se montra soudain devant elle, et en même temps une mystérieuse voix frappa son oreille. Rien ne fut révélé à Jeanne dans cette première vision; la jeune fille reçut simplement des conseils et des préceptes de conduite; la voix qui lui parlait l'engagea rester bonne et sage, à mettre toute sa confiance en Dieu. Jeanne a dit elle-même (1) que ce prodige l'avait remplie d'effroi, et que dès ce moment elle consacra à Dieu sa virginité (2).

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Interrogatoire du 12 mars 1430.

Puisque Jeanne n'avait que treize ans à cette époque, il est assez étrange qu'on ait pu confondre cette première apparition avec une autre apparition racontée par un auteur contemporain nommé Philippe de Bergame (1), et placée par l'auteur lui-même à une date postérieure : l'auteur dit que Jeanne avait alors seize ans. « Dans » le temps que cette fille faisoit paître ses trou- » peaux, dit Philippe de Bergame (nous em- » pruntons la traduction de Langlet Dufrenoy), » il lui arriva, pour se mettre à couvert de la » pluie, de se retirer dans une petite chapelle » abandonnée, et de s'y endormir. Elle crut y » avoir été favorisée d'un songe que Dieu lui en- » voya. Elle n'avoit alors que seize ans, elle se » persuada que c'étoit un avertissement du ciel, » qui lui ordonnoit de quitter la garde de ses » brebis pour aller trouver le roi Charles. » Philippe de Bergame tenait ce fait d'un gentilhomme italien qui avait connu la Pucelle à la cour de Charles VII ; cette vision de Jeanne, dans une petite chapelle abandonnée, n'est contredite par aucun témoignage ; Jeanne n'en a point parlé dans ses interrogatoires, mais elle pouvait

(1) *De claris mulieribus*, chap. CLVII.

bien, sans manquer à la vérité, se dispenser de redire une à une toutes les apparitions.

Revenons aux visions en suivant l'ordre indiqué par Jeanne elle-même dans ses interrogatoires. Un jour que la jeune bergère gardait seule les brebis aux prairies, la voix qui lui avait déjà parlé dans le jardin de son père, se fit entendre une seconde fois à son oreille, et Jeanne vit plusieurs personnages merveilleux; c'était l'Archange saint Michel, accompagné d'une troupe d'anges. Saint Michel avait l'air d'un *très vray preud-homme;* il avait des ailes aux épaules; Jeanne déclara qu'elle avait vu cette céleste légion *de ses yeux corporels.* Saint Michel dit à la jeune bergère que Dieu voulait sauver la France, et qu'elle devait aller secourir le roi Charles. Cette apparition de l'archange date de 1423 ou 1424; toutefois l'archange annonce à la jeune bergère que c'est elle qui fera lever le siége d'Orléans et qui rendra au roi Charles son royaume : la pauvre fille se met à pleurer; elle répond à saint Michel qu'elle ne saurait ni monter à cheval ni commander une armée. L'archange la rassure, et lui ordonne d'aller trouver Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs; celui-ci doit la conduire ou la

faire conduire au roi. Nous voyons, dans ses interrogatoires, que Jeanne douta d'abord de ces apparitions, *elle fist grand doubte se c'estoit saint Michiel;* ce ne fut qu'après avoir entendu cette voix pendant trois fois, qu'elle comprit que c'était la voix d'un ange : « A la première fois, » elle estoit jeune enfant et eult paour de ce : » deppuis luy enseigna et monstra tant, qu'elle » creust fermement que c'estoit il..... Sur toutes » choses il luy disoit qu'elle fust bonne enfant, » et que Dieu luy aideroit.... et lui racontoit » l'ange la pitié qui estoit au royaulme de Fran- » ce (1). » Saint Michel avait annoncé à la jeune fille la visite de sainte Marguerite et de sainte Catherine; les deux saintes, le front orné de riches couronnes, vinrent la visiter et lui parlèrent de la mission que Dieu lui avait confiée. Ces messagers de la volonté divine lui apparurent souvent, ils lui parlaient en français; Jeanne a coutume de les appeler ses *voix*, probablement parce qu'elle les entendait plus qu'elle ne les voyait. Elle a raconté d'une manière touchante le profond respect qu'elle avait pour eux; à leur approche, Jeanne se prosternait, « et si

(1) Interrogatoire du 15 mars 1430.

» elle ne l'a fait aucunes fois, leur en a crié mercy » et pardon depuis. » Elle ne pouvait retenir ses larmes chaque fois qu'elle voyait partir les deux saintes et l'archange, qui étaient devenus ses amis; elle eût bien voulu que ces habitants du ciel l'eussent emportée avec eux; elle « baisoit » la terre, après leur partement, où ils avoient » reposé. »

CHAPITRE III.

Depuis le voyage de Jeanne à Vaucouleurs jusqu'à son arrivée à la cour de Charles VII à Chinon.

La situation de la France devenait d'année en année plus grave ; la guerre de l'usurpation s'étendait sur le royaume avec des progrès de plus en plus terribles ; Jeanne grandissait, et les *voix* qui avaient coutume de lui parler se montraient pressantes ; les voix lui disaient deux ou trois fois par semaine *qu'elle partît et vînt en France ;* telle était la pieuse impatience de la jeune fille

qu'elle ne *pouvoit plus durer où elle étoit ;* c'était comme une fièvre sainte. Quelques précautions qu'elle prît pour cacher les apparitions dont elle était favorisée et les projets qu'elle nourrissait en silence, son père avait fini par s'en douter ; il en était inquiet et troublé ; « il avoit son-
» gié que avec les gens d'armes s'en iroit la dicte
» Jehanne sa fille : et en avoient grant cure ses
» père et mère de la bien garder, et la tenoient
» en grant subjection ; et elle obéissoit à tout. »
Il nous est resté quelques mots qui prouvent que Jacques d'Arc était peu disposé à favoriser les projets de sa fille. « Si je cuidoye que la
» chose advinsist, disoit un jour Jacques à ses
» fils, que j'ai songié d'elle, je vouldroye que
» la noyissiés, et sé vous ne le faisiés, je la noie-
» roye moi mesme. » Les habitans de Domremy étaient connus pour leur attachement au roi Charles VII, et souvent les enfants du village se battaient avec les enfants d'un village voisin nommé Marcey, dévoué au parti du duc de Bourgogne. Un seul homme de Domremy était Bourguignon ; telle était l'aversion de Jeanne pour le parti ennemi du roi de France, qu'elle souhaita un jour la mort de cet habitant de Domremy, pourvu toutefois *que cela eût pu être*

agréable à Dieu. La renommée de fidélité qu'avait conservée le village de Domremy, lui valut en 1428 la visite d'une troupe bourguignonne qui dévasta cruellement le pays; au bruit de la marche de l'ennemi, les habitants avaient pris la fuite avec leurs troupeaux; ils s'étaient réfugiés dans les murailles de Neufchâteau. La famille de Jeanne avait été accueillie dans une humble hôtellerie tenue par une *honnête femme* qui s'appelait La Rousse. Nous n'entamerons point ici une dissertation pour réfuter l'absurde opinion de quelques auteurs, qui ont prétendu que Jeanne *servit cinq ans dans cette hôtellerie;* disons seulement que Jeanne et sa famille ne passèrent que peu de temps à Neufchâteau et qu'elles retournèrent au vallon de Domremy dont les Bourguignons avaient fait une solitude. Jeanne ne songea plus qu'au voyage de Vaucouleurs; elle eut à se rendre à Toul devant l'official de cette ville, pour se débarrasser d'un jeune homme qui voulait l'épouser et qui avait imaginé d'intenter un procès à la jeune fille, sous le faux prétexte qu'elle lui avait promis sa main. Arrivée à Toul, elle *jura devant le juge dire vérité;* elle n'eut pas de peine à gagner son procès, comme *ses voix* l'en avaient assurée. Revenue à Dom-

remy, la jeune fille s'occupa avec plus d'ardeur, de constance, d'opiniâtreté que jamais, des moyens d'accomplir sa mission. Elle avait un oncle, nommé Durand Laxart ou Lapart, au village de Petit-Burey, situé entre Domremy et Vaucouleurs, et obtint de passer quelques jours chez lui. Elle déclare à son oncle qu'il faut qu'elle aille à Vaucouleurs, pour se rendre de là en France vers le Dauphin qu'elle doit faire couronner à Reims; elle ajoute qu'elle veut aller demander à Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, qu'il la fasse conduire auprès de *Monseigneur le Dauphin*. Durand Laxart trouve convenable de se rendre d'abord tout seul à Vaucouleurs; le capitaine lui fait mauvais accueil et l'engage à *bien souffleter* sa nièce et à la ramener à ses parents. Mais Jeanne n'est point découragée; elle oblige en quelque sorte son oncle à la mener à Vaucouleurs pour qu'elle puisse annoncer elle-même ses projets au capitaine. Trois fois admise en présence de Robert de Baudricourt, Jeanne voit trois fois ses prières et ses promesses repoussées; « lesquelles choses, disent les mémoires, messire Robert reputa à une moquerie et derision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie, et lui sem-

» bla qu'elle seroit bonne pour ses gens à se » divertir et esbattre en péché ; mesme il y eut » aucuns qui avoient volonté d'y essayer. Mais » aussitôt qu'ils la voyoient ils étoient refroidis, » et ne leur en prenoit volonté. » Les jours passés à Vaucouleurs étaient longs et tristes pour la jeune fille ; « le temps lui étoit aussi pesant » qu'à une femme enceinte, dit un témoin, de » ce qu'on ne la conduisoit pas au Dauphin. » Jeanne parlait d'aller à pied joindre le roi, dût-elle *user ses jambes jusqu'aux genoux ;* elle priait et suppliait qu'on voulût bien la mener *devant le gentil Dauphin ;* elle rappelait une prophétie établie dans le pays, laquelle annonçait qu'une femme (Isabeau de Bavière) perdrait la France, et qu'une vierge des Marches de la Lorraine la sauverait. « J'aimerois bien mieux, disait-elle, rester » à filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est » pas là mon ouvrage ; mais il faut que j'aille, » parce que mon Seigneur le veut. » Peu à peu il y eut des esprits que frappèrent les paroles et les naïves convictions de la jeune inspirée, et le capitaine de Vaucouleurs se décida à la faire conduire en disant : *advienne que pourra.* Jeanne partit sans le consentement de son père et de sa mère. Interrogée là-dessus dans son procès, elle ré-

pondit « que à toutes autres choses elle avoit » bien obey à eulx, excepté de ce partement : » mais depuis leur en avoit escript, et lui avoient » pardonné. » Avant de suivre Jeanne à la cour du roi Charles à Chinon et dans sa vie militaire, efforçons-nous d'expliquer le phénomène de cette jeune fille, d'expliquer sa mission.

A l'époque où parut Jeanne d'Arc, la guerre civile agitait profondément toutes les parties du royaume ; non seulement les villes, mais encore les bourgades les plus ignorées retentissaient du bruit des discordes politiques ; la France entière se trouvait partagée en deux factions ou partis, le parti des Anglais et des Bourguignons qui était celui des étrangers ; le parti des Armagnacs qui était celui du roi. Chaque village, chaque canton était en guerre avec ses voisins, et souvent il fallait se défendre contre des bandes qui ravageaient les provinces. Comme tous les coins de la France étaient remués et tous les intérêts en alarmes, nul ne pouvait rester indifférent ; il n'y avait personne qui ne fût animé des passions de la guerre, et les femmes et les enfants eux-mêmes y prenaient part ; chaque famille étant menacée, la valeur devenait une sorte de vertu domestique : les croyances merveilleuses échauf-

faient les imaginations villageoises; le hameau avait ses patrons célestes qu'il invoquait contre les ennemis; on ne rêvait que délivrances et triomphes miraculeux; la guerre était sainte et la prière avait pris quelque chose de belliqueux. On peut donc facilement comprendre que la pensée de sauver la France soit venue dans une humble chaumière; cet esprit d'héroïsme et de dévotion, cette exaltation passionnée enfantée par le malheur des temps, se trouvèrent réunis dans l'ame d'une jeune fille, et amenèrent les prodiges que l'histoire nous a transmis. Jeanne avait un grand amour de la patrie, une imagination vive, une grande simplicité de cœur et un grand caractère; c'étaient les conditions sans lesquelles elle n'aurait jamais pu accomplir d'aussi étonnantes choses. Il lui fallait l'amour de la patrie ou du roi pour que l'invasion du royaume par les troupes étrangères, attristât son ame au point de lui faire concevoir l'idée de chasser les Anglais; il lui fallait une imagination vive pour enfanter les apparitions merveilleuses qui l'entretenaient dans son projet; il lui fallait une grande simplicité de cœur pour être parfaitement convaincue du merveilleux de sa mission, pour croire complètement à ces voix célestes qui

lui parlaient et dont elle exécutait les ordres; enfin l'entreprise de Jeanne ne pouvait pas s'achever sans un grand caractère ; il était nécessaire qu'elle fût douée d'une énergie intrépide, d'une activité opiniâtre, pour n'être point arrêtée, effrayée par l'immensité du projet, par les difficultés infinies qu'elle allait rencontrer. Ajoutons même que pour une semblable mission il fallait une simple et pauvre bergère. Une femme de la ville, une femme de condition élevée n'aurait pas été écoutée un seul instant ; on aurait été plutôt disposé à la prendre pour un instrument de la politique que pour une envoyée de Dieu ; et puis, la femme née dans les cités, la femme d'un haut rang ne pouvait avoir cette ignorance naïve qui ne raisonne pas, cette conviction pleine de candeur, nourrie dans la solitude, qualités indispensables pour la conception et l'entreprise d'une pareille œuvre. Jeanne eut une enfance sérieuse ; elle ne partageait pas les jeux et les plaisirs innocents de ses compagnes, et souvent on la voyait rêver à l'écart, où elle *semblait parler à Dieu.* Elle était souvent seule en gardant les brebis de son père, et la solitude, surtout à ce premier âge, amène les idées extraordinaires. Elevée au bruit de la guerre et

dans la haine des Anglais et des Bourguignons, Jeanne avec son ame passionnée dut quelquefois rêver d'héroïques exploits; dans son patriotisme de jeune fille, elle pouvait espérer de voir un jour accomplie en elle cette prophétie populaire qui disait qu'une jeune vierge sauverait le royaume de France livré à la désolation par une femme. Les enfants de Domremy, comme nous l'avons vu, allaient quelquefois combattre les enfants d'un village voisin; il n'est pas impossible que Jeanne ait parfois accompagné ses deux frères dans ces guerres d'enfants, où se mêlaient les pensées de la patrie et des factions qui la déchiraient. Qui sait les idées qui passaient dans sa jeune imagination, lorsque la fille de Jacques d'Arc aidait à conduire et à renfermer le bétail de Domremy dans le château de l'Ile dont parlent les interrogatoires, pour le mettre à l'abri des bandes éparses dans les campagnes? Qui pourrait dire ce qu'il y avait d'amertume dans le cœur de Jeanne quand il fallut s'enfuir à Neufchâteau à l'approche de l'ennemi; quand, revenue au village, elle trouva les champs dévastés et l'église brûlée, cette église où tant de fois elle avait prié! C'est ainsi qu'en étudiant la situation du pays à cette époque et le caractère de Jeanne,

on peut suffisamment expliquer la mission que la jeune fille crut recevoir du ciel.

Les démarches qu'elle fit pour partir et pour accréditer sa mission sont véritablement incroyables. Combien il était difficile à une timide jeune fille de faire croire dans son pays, et parmi les gens qui la connaissaient, qu'elle était appelée à sauver le royaume dans les combats! Lorsque le départ fut décidé, les habitants de Vaucouleurs fournirent à Jeanne des habillements d'homme; son oncle Laxart et un autre villageois lui achetèrent un cheval de douze francs; Baudricourt donna une épée à Jeanne. Elle partit avec une escorte de sept personnes, le chevalier Jean de Metz, l'écuyer Bertrand de Poulengy, Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle; Colet de Vienne, messager du roi, Richard, archer; Julien, valet de Poulengy, et Jean de Bonnecourt, serviteur de Jean de Metz; c'était une bien faible escorte pour traverser une étendue de cent cinquante lieues en pays ennemi. Les gens de Vaucouleurs, qui s'étaient intéressés à la jeune inspirée, lui dirent adieu avec le cœur rempli des dangers qu'elle allait courir. Les hommes qui l'accompagnaient avaient d'abord peu de confiance; ce fut seulement dans

le voyage que la pieuse audace de la Pucelle commença à les rassurer, et qu'ils crurent à quelque chose d'inconnu qui pouvait venir de Dieu et de ses saints. Pour les hommes d'armes qui suivaient Jeanne dans ce voyage, le premier miracle fut d'avoir pu faire cent cinquante lieues en onze jours, dans la plus mauvaise saison, et dans une route de traverse, coupée par un très grand nombre de rivières profondes.

Figurons-nous le spectacle de l'arrivée d'une pauvre jeune villageoise à la cour du roi à Chinon! que de surprise, que d'admiration elle dut causer! Un auteur contemporain (1) dit qu'elle entra dans la salle du roi avec l'aisance et les manières d'une personne nourrie à la cour; nous préférons le témoignage du seigneur de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi, qui dit que Jeanne se présenta avec beaucoup d'humilité et de simplicité, *comme une pauvre petite bergerette*. Jeanne reconnut le roi, malgré le déguisement qu'il avait pris pour se cacher à ses yeux en manière d'épreuve; elle s'avança vers lui, le salua humblement, et lui dit en s'agenouillant selon l'usage et en l'embrassant par les

(1) Jean Chartier.

jambes : « Dieu vous doint (donne) bonne vie, » gentil roi ! — Ce ne suis-je pas qui suis roy, » Jehanne, » répondit le prince. — « Eh, mon » Dieu, gentil prince, répliqua Jeanne, c'estes » vous, et non aultre. » La jeune inspirée dit au roi « que Dieu l'envoyoit là pour lui ayder et » le secourir, et qu'il luy baillast gens, et elle » leveroit le siége d'Orléans, et si le meneroit » sacrer à Rheims, et que c'estoit le plaisir de » Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent » en leurs pays ; que le royaume lui devoit de- » meurer ; et que s'ils ne s'en alloient, il leur » mescherroit (1). » Sala, auteur contemporain, a éclairci le secret *qui avoit esté entre le roy et la Pucelle ;* ce secret fut révélé à N. Sala par le seigneur de Boisi, l'ami, le confident particulier de Charles VII. En parlant de la situation critique de ce roi, *enclos de tous côtés* par ses ennemis, N. Sala ajoute : « Le roy en ceste ex- » trême pensée, entra ung matin en son oratoire » tout seul, et là il feit une priere à Notre Sei- » gneur, dedans son cœur, sans prononciation » de paroles, où il luy requeroit devotement, » que *si ainsi estoit qu'il fust vray hoir descendu*

(1) Mémoire concernant la Pucelle d'Orléans.

» *de la noble maison de France, et que justement*
» *le royaulme luy deust appartenir*, qu'il lui pleust
» le luy garder et deffendre, ou, au pis, luy
» donner graces d'eschapper, sans mort ou pri-
» son, et qu'il se peust saulver en Espagne ou
» en Escosse, qui estoient de toute ancienneté
» freres d'armes, amys et alliés des roys de
» France, et, pour ce, avoit-il là choisi son re-
» fuge. » La Pucelle parla au roi de cette secrète oraison. « Je te dis de la part de messire, dit en-
» suite Jeanne au prince, que tu es vray heritier
» de France et fils du roy. » Les habitants de Chinon aimaient et vénéraient la Pucelle ; tous ceux qui allaient la voir s'en retournaient en disant que *c'était une créature de Dieu ;* « aucuns
» même en ploroient à chaudes larmes ; y furent
» dames, damoiselles et bourgeoises, et elle leur
» parloit si douxement et si gratieusement qu'elle
» les faisoit plorer. »

Toutefois la cour hésitait à croire à la Pucelle. Jeanne fut interrogée par les princes et les prélats rassemblés ; ses réponses excitaient une extrême surprise. « C'estoit chose merveilleuse,
» dit une chronique, comme elle se comportoit
» et conduisoit en son faict, avec ce qu'elle di-
» soit et rapportoit lui estre enchargé de la part

« de Dieu, et comme elle parloit grandement et » notablement, veu qu'en autres choses elle es- » toit la plus simple bergère qu'on veit oncques.» Poitiers était à cette époque le siége du Parlement français ; l'Université de cette ville comptait des docteurs renommés. Les hommes sages décidèrent donc de conduire Jeanne à Poitiers pour la soumettre à des épreuves sévères et définitives ; le roi lui-même voulut être témoin des derniers examens qu'on devait faire subir à la jeune inspirée. Chemin faisant, Jeanne disait : « Eh ! mon Dieu, je sçay bien que j'aurai beau- » coup à faire à Poitiers où on me meine ; mais » messire m'aydera. Or, allons de par Dieu ! » Jeanne triompha de toutes les objections dans l'assemblée qui se tint à Poitiers, et dans les divers interrogatoires particuliers auxquels elle eut à répondre. On lui demandait des signes de sa mission : « Eh ! mon Dieu ! répondait-elle, je ne » suis pas venue à Poitiers pour faire signes ; » mais conduisez-moi à Orléans, je vous y mon- » trerai des signes pourquoi je suis envoyée. » Le langage de la jeune fille était plein de noblesse et d'assurance ; elle s'exprimait *magno modo* (d'une grande manière), comme disent les dépositions contemporaines. ses réponses ren-

fermaient toute l'habileté qu'on aurait pu trouver dans un *bon clerc*. Un docteur, *bien aigre* homme, qui, né dans le Limousin, parlait un fort mauvais français, demanda à la Pucelle quel idiome parlaient les voix célestes : « Un idiome meilleur que le vôtre, répondit-elle vivement. » « Croyez-vous en Dieu? » lui demanda le même docteur. « Mieux que vous, » répliqua-t-elle. Un autre docteur faisant observer à la jeune fille que si Dieu voulait délivrer la France, il n'était pas besoin de gens d'armes : « En mon » Dieu! répondit Jeanne, les gens d'armes ba- » tailleront, et Dieu donnera la victoire. » « Je » ne sais ni *a* ni *b*, disait-elle aux théologiens » qui l'interrogeaient; je viens de la part du Roi » des cieux pour faire lever le siége d'Orléans et » pour faire sacrer le roi à Rheims. » On admire et l'on sourit tour à tour en voyant une humble villageoise des bords de la Meuse livrée aux arguments sans fin des docteurs et des magistrats, les confondant, leur imposant silence par ses réponses, échappant sans peine aux piéges que lui dresse une théologie raisonneuse : quand les graves examinateurs multiplient trop les questions, il est beau d'entendre Jeanne d'Arc se plaindre qu'on perde le temps en paroles inutiles

au lieu de marcher contre l'ennemi. Le roi Charles, pour s'assurer si la mission de Jeanne n'était point l'œuvre du démon, fit assembler un conseil de matrones, présidé par la reine de Sicile, à l'effet de constater la virginité de la jeune fille; cet examen, où éclata toute la pureté de Jeanne, acheva de convaincre le roi.

Jeanne d'Arc, sortie victorieuse de toutes les épreuves auxquelles elle fut soumise, fut déclarée *bonne chrétienne, et vraie catholique, et très bonne personne;* on décida qu'il n'y avait rien de mal *dans son fait,* que sa vie était sainte et ses paroles inspirées. Vu le péril de la ville d'Orléans, on était d'avis que le roi acceptât le secours de la jeune fille. Sans doute le langage si extraordinaire de la Pucelle dut contribuer à l'accréditer à la cour de Charles VII, mais il est probable que sa mission fut surtout établie par la dure nécessité où on était alors; le temps pressait; Orléans allait succomber, et avec Orléans la France; une fille dont la renommée était pure arrivait de la part de Dieu pour sauver le royaume; comment refuser un tel secours? Remarquons aussi que dans les moments de crise et de malheur, les choses merveilleuses trouvent un plus facile crédit; quand la terreur et le déses-

poir gagnent les imaginations, on accueille de préférence précisément ce qui n'est pas naturel ; on croit tout simple qu'en pareil cas Dieu opère des prodiges. On peut ajouter que la jeune vierge de Domremy ne dut point faire ombrage aux courtisans de Charles VII, et que ceux-ci n'avaient aucun intérêt à l'écarter comme ils écartaient auparavant les hommes de cœur ; Jeanne n'inquiétait personne et n'était sur le chemin de personne ; elle venait de son village pour délivrer Orléans et mener le roi à Rheims, et, peu soucieuse de recevoir sur la terre le prix de ses exploits, elle ne devait demander qu'à retourner au village pour garder encore ses brebis ou filer auprès de sa mère.

CHAPITRE IV.

Depuis le départ pour Orléans jusqu'à la prise de la Pucelle devant Compiègne.

Jeanne débuta dans la carrière militaire par la conduite d'un convoi de vivres à Orléans; elle se rendit à Tours et à Blois pour surveiller et hâter les préparatifs du départ; Charles VII lui avait donné un *état* comme à un chef de guerre. C'est à Blois que la Pucelle parut pour la première fois sous les armes; l'épée qu'elle portait avait été miraculeusement trouvée derrière l'au-

tel de l'église de Sainte-Catherine de Fierbois; sa bannière, sur un champ blanc semé de fleurs de lis, représentait le Sauveur tenant un globe à la main, et à ses pieds deux anges à genoux, avec ces mots : *Jhesus Maria.* Quoique l'épée eût été trouvée dans l'église de Sainte-Catherine, Jeanne aimait *quarante fois* mieux son étendard; elle ne se servit que très rarement de son glaive parce qu'elle répugnait à répandre du sang, mais son étendard ne la quittait jamais. Les *voix* avaient ordonné à la Pucelle d'inviter les Anglais à abandonner le siége d'Orléans, avant de les attaquer avec les armes; Jeanne adressa donc aux chefs de l'armée anglaise une sommation en forme de lettre (1), dans laquelle elle leur dit qu'*elle est envoyée par Dieu, le roy du ciel, pour les bouter hors de France;* cette lettre, qui fut dictée par Jeanne elle-même, est étonnante d'audace et de conviction. La Pucelle se met en marche à la tête de six mille guerriers, accompagnée de La Hire, d'Ambroise de Lore, des maréchaux de Sainte-Sévère et de Rayz, de l'amiral de Culan, du Seigneur de Gaucourt et de

(1) Voyez cette lettre dans les Mémoires concernant la Pucelle.

quelques autres chefs ; la troupe est précédée de prêtres qui chantent le *Veni, Creator*. Le convoi pénètre dans Orléans sans que les Anglais tentent de l'arrêter, et la Pucelle fait son entrée solennelle, montée sur un cheval blanc, et faisant porter devant elle son étendard. Grande fut la joie des habitants d'Orléans; « ils se sen-
» toient jà tous reconfortés et comme desassiegez
» par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre
» en ceste simple pucelle, qu'ils regardoient
» moult affectueusement, tant hommes, femmes
» que petits enfans, et y avoit moult merveil-
» leuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur
» quoy elle estoit (1). » Il ne faut pas croire cependant que cet enthousiasme pour la Pucelle fût général, et qu'il fût partagé par tous les chefs; la multitude croyait aux miracles qu'on lui annonçait parce qu'elle avait peur, et qu'elle ne connaissait pas d'autres moyens de salut; quant aux chefs, ils ne pouvaient pas avoir la même crédulité, parce qu'ils avaient naturellement confiance dans leur bravoure et dans leur épée. On n'appelait pas toujours Jeanne aux conseils qui se tenaient, et plus d'une fois il se trouva

(1) Journal du siége d'Orléans.

des chefs qui repoussèrent ses avis avec mépris. La Pucelle, comme on le verra plus tard, eut besoin en plusieurs occasions de déployer tout son caractère pour se faire obéir, et les Français eurent souvent la victoire malgré eux. Toutefois, à force de s'exposer aux périls, elle retrouva son rang dans l'armée, et les miracles de sa valeur finirent par l'accréditer auprès des chefs comme auprès des soldats, comme auprès du peuple.

En racontant la vie de Jeanne d'Arc, depuis ses premières années à Domremy jusqu'à son arrivée à la cour du roi à Chinon, nous avons été obligés de multiplier les détails dans notre notice, parce que les mémoires et les documents que nous avons sont fort incomplets pour cette partie de l'histoire de la Pucelle; notre tâche était d'y suppléer, et, pour remplir ces lacunes, nous avons eu à interroger çà et là les dépositions contemporaines; maintenant, ayant à suivre la vie militaire de la vierge de Domremy, nous serons plus sobres de détails pour ne pas répéter dans la notice les faits, les événemens qui abondent dans les mémoires.

A son arrivée à Orléans, Jeanne apprit que sa sommation aux Anglais datée de Blois avait été accueillie par des outrages; au mépris du droit

des gens, l'ennemi avait retenu les héraults de l'armée française; on menaça les Anglais d'user de représailles, et les héraults furent rendus. La présence de la Pucelle dans la ville assiégée électrisa tous les cœurs. « Auparavant qu'elle arri-
» vât, disent les Mémoires, deux cents Anglois
» chassoient aux escarmouches cinq cents Fran-
» çois; et, depuis sa venue, deux cents Fran-
» çois chassoient cinq cents Anglois. » La jeune guerrière était entrée à Orléans le 30 avril; le 4 mai elle commence à combattre, et le 8 mai le siége est levé. Ces trois jours de combats sont resplendissants de gloire pour nos armes; il y a là des faits militaires qui sont une des plus merveilleuses choses que l'histoire puisse raconter. Dans l'attaque des boulevards et des bastilles occupés par les Anglais, Jeanne déploie une bravoure, une présence d'esprit, une habileté qui déconcertent les jugements humains; elle devient le principal but des traits de l'ennemi, et l'héroïne semble ne pas même soupçonner le péril; elle commande, elle conseille, elle encourage; l'enthousiasme dont elle est animée passe dans le cœur de tous ceux qui combattent autour d'elle; la victoire ne connaît plus que l'étendard de la vierge de Domremy. Jeanne

adresse de temps en temps aux guerriers des paroles qui vont remuer leur âme : « Que cha-
» cun ait bon cœur et bonne espérance en Dieu,
» leur dit-elle, car l'heure approche où les An-
» gloys seront desconfitz, et toutes choses vien-
» dront à bonne fin. » Qu'elle est admirable, l'héroïne, dans ce fossé où, la première, saisissant une échelle et l'appliquant contre le boulevard, elle se voit à l'instant même frappée d'un trait entre le cou et l'épaule ! Elle est mourante, on veut l'éloigner du champ de bataille ; mais elle demande qu'on la laisse dans le fossé ; enfin des guerriers ne l'écoutent point, ils l'emportent, la désarment et l'étendent sur l'herbe ; la jeune fille pleure, mais tout-à-coup, consolée et ranimée par ses *deux amies du Paradis*, elle arrache elle-même le fer de sa blessure, et le sang coule de sa plaie. On lui propose de *charmer* sa blessure avec des paroles magiques ; Jeanne répond qu'elle aimerait mieux mourir que de faire quelque chose qu'elle saurait être un péché. Elle se fait panser avec du lard et de l'huile d'olives. La blessure, toute profonde qu'elle était, n'empêcha pas l'héroïne de monter le jour même à cheval, de rallier les chefs et les soldats que cet accident avait découragés, et

de s'emparer du boulevard des Tournelles après d'incroyables faits d'armes. Jeanne n'avait ni bu ni mangé de la journée ; rentrée le soir dans la maison où elle était logée, elle ne voulut prendre que quatre ou cinq tranches de pain trempées dans de l'eau mêlée à un peu de vin. Une chose digne de remarque, c'est la pitié de Jeanne, ce sont les larmes qu'elle répand sur les vaincus ; elle pleure à la vue de leurs cadavres, elle pleure aussi en songeant à tant de guerriers anglais morts sans confession.

Les relations contemporaines sont curieuses lorsqu'elles nous parlent de la manière dont les assiégeans traitaient la Pucelle, lorsquelles nous parlent de la frayeur qu'elle leur inspirait. Dès les premiers jours de l'arrivée de Jeanne à Orléans, les Anglais lui faisaient dire qu'*ils la brusleroient et feroient ardoir, qu'elle n'estoit qu'une ribaulde, et, comme telle, s'en retournast garder les vaches.* Chaque fois que l'héroïne s'avançait vers eux, ils débitaient contre elle d'horribles injures, et en même temps une crainte involontaire les saisissait à son approche ; ils lui répétaient qu'*ils la feroient ardoir* si elle tombait entre leurs mains, et manquaient rarement de fuir à son aspect. Ces menaces de *faire ardoir* la

jeune guerrière, menaces qui ne furent que trop accomplies, révèlent tout ce qu'il y avait d'humiliation et de rage dans les troupes anglaises mises en déroute par une bergère. Les compagnons de Talbot, de Glacidas et de Suffolck, finirent par perdre la tête; leur imagination troublée crut voir saint Michel et de blanches légions d'anges dans les rangs des guerriers français; les armes leur tombaient des mains à l'aspect de la flamboyante épée de l'archange : telle était leur contenance au milieu des efforts d'une bravoure inutile, qu'on eût pu croire qu'ils se débattaient sous le pouvoir de Dieu.

Dans des pages précédentes, en étudiant le caractère de Jeanne et la situation où se trouvait alors le pays, nous avons expliqué suffisamment la mission que la fille de Jacques d'Arc croyait avoir reçue du ciel. Maintenant, si on nous demande comment une jeune villageoise, qui jusque-là n'avait été occupée que de filer, de coudre et de garder les brebis, a pu se montrer tout à coup sur un champ de bataille, diriger des manœuvres et des attaques de manière à étonner les chefs les plus habiles, nous ne saurons que répondre. Nous n'examinerons pas ici jusqu'à quel point on doit ajouter foi à diverses prédic-

tions de la Pucelle touchant le siége d'Orléans, dont l'accomplissement est consigné dans les récits contemporains ; nous consentons à séparer de l'histoire ce qui appartient trop évidemment à la région des miracles ; nous prenons les événements tels qu'ils sont reconnus par tout le monde. Il y avait sept mois que la ville d'Orléans était assiégée ; toutes les forces de la France n'avaient pu suffire pour repousser les Anglais ; une jeune bergère arrive, se met à la tête d'une troupe bien inférieure en nombre aux troupes ennemies, et emporte dans trois jours les bastilles et les boulevards élevés par les assiégeants. Des chefs tels que Dunois, Xaintrailles et La Hire, obéissent à la jeune fille comme à un général qui aurait vieilli sur les champs de bataille, et ne peuvent expliquer que par un miracle la supériorité de Jeanne dans la tactique militaire. Le duc d'Alençon, qui n'avoit pu prendre part à ces combats, mais qui avait visité les débris des redoutes anglaises peu de temps après la levée du siége, dépose « qu'il croit qu'elles ont été » prises plutôt miraculeusement que par force » d'armes, principalement la bastille des Tour- » nelles, au bout du pont, et la bastille des Au- » gustins, dans lesquelles il eût bien osé se dé-

» fendre, pendant six ou sept jours, contre toute
» puissance d'hommes d'armes, et lui semble
» qu'il n'eût pas été pris. Et selon qu'il l'enten-
» dit rapporter par les gens d'armes et capitaines
» qui s'y trouvèrent, presque tout ce qui fut fait
» alors à Orléans ils l'attribuoient à un miracle
» de Dieu, et que ces choses n'avoient pas été
» faites par œuvre humaine, mais provenoient
» d'en haut. Et il l'entendit dire, entre autres,
» plusieurs fois, à messire Ambroise de Lore,
» qui fut depuis prévôt de Paris (1). » Quant à nous, nous n'avons pas de meilleures explications à donner que celles des plus grands capitaines de cette époque.

La première partie de la mission de Jeanne était accomplie; le siége d'Orléans était levé; il restait encore à la Pucelle à mener le roi à Reims. Cette entreprise était au moins aussi difficile que la première; le souvenir des merveilles d'Orléans ne pouvait suffire pour décider le roi et les chefs de l'armée à faire le voyage de Reims.
« Noble Dauphin, disait Jeanne au prince, ne
» tenez plus tant et de si longs conseils, mais
» venez au plutôt à Rheims prendre votre digne

(1) Déposition du duc d'Alençon.

» couronne. » Charles, ne pouvant résister à l'impatience et aux promesses de la Pucelle, lui répond qu'il prendra le chemin de Reims dès qu'on aura enlevé aux Anglais les places occupées par eux aux bords de la Loire. Aussitôt la Pucelle veut qu'on marche contre la ville de Jargeau; quelques chefs de guerre, qui s'obstinaient à raisonner d'après les règles de la prudence humaine, trouvent que le nombre de leurs troupes est trop petit pour oser attaquer une place comme Jargeau. « Ne craignez, dit » Jeanne, aucune multitude, et ne faites point » difficulté de donner assaut à ces Anglois; car » Dieu conduit votre œuvre. Croyez que si je » n'étois pas sûre que Dieu même conduit ce » grand ouvrage, je préférerois garder les brebis » à m'exposer à tant de contradictions et de pé- » rils (1). » L'enthousiasme gagne tous les chefs, on se dirige sur la ville de Jargeau, et la place, quoique défendue par Suffolck et par les plus valeureux capitaines d'Angleterre, ne tarde pas à être emportée d'assaut. Le duc d'Alençon, qui marchait à côté de la Pucelle, paraissait hésiter à livrer une attaque générale comme l'avait ré-

(1) Déposition du duc d'Alençon.

solu la jeune amazone : « Ah! gentil duc, as-tu » peur? lui dit Jeanne; ne sais-tu pas que j'ai » promis à ton épouse de te ramener sain et » sauf. » Jeanne d'Arc se trouvant, comme de coutume, au premier poste du danger, fut frappée à la tête d'une pierre énorme lancée par un guerrier anglais; son casque la préserva; toutefois elle avait reçu un trop rude coup pour ne pas en être étourdie; elle tomba et resta comme prosternée au pied de la muraille. « Amys, amys, » sus, sus! s'écria bientôt la Pucelle en se relevant » avec une ardeur nouvelle, ayez bon courage; » notre sire a condempné les Angloys; à cette » heure ils sont tous nostres! » Ces paroles furent le signal de la dernière ruine des défenseurs de Jargeau. La prise de cette ville fut suivie de la prise d'autres places des bords de la Loire, telles que Meun et Baugency; puis vient cette bataille de Patay où se montre avec tant d'éclat le merveilleux génie de Jeanne d'Arc, cette bataille qui détruisit les restes de la formidable armée destinée par le comte de Salisbury à consommer l'invasion. Ce ne fut point sans difficulté que la Pucelle entraîna les troupes françaises dans les plaines de Patay; les guerriers français, effrayés par le souvenir de tant de défaites en bataille

rangée, n'osaient pas attaquer les Anglais en rase campagne ; pour vaincre leurs hésitations, il fallut l'irrésistible ascendant de la jeune héroïne : « Qu'on aille hardyment contre les Anglois, di-
» soit-elle, sans faille ils seront vaincus ; s'ils es-
» toient pendus aux nues, nous les aurons ; car
» Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil
» roy aura aujourd'huy la plus grant victoire
» qu'il eut pieçà ; et m'a dit mon conseil qu'ils
» sont tous nostres. »

Chose remarquable ! malgré tant de succès inespérés, tant de promesses accomplies, le roi et la plupart des chefs n'avaient pas une entière et ferme confiance dans la mission de Jeanne d'Arc : après chaque triomphe, Jeanne était la vierge inspirée ; mais on paraissait douter de son pouvoir, toutes les fois qu'elle conseillait de nouvelles entreprises. Comme les hésitations se renouvelaient chaque jour, il fallait que Jeanne répondît chaque jour par des prodiges ; l'héroïne de Domremy se trouvait donc dans la nécessité d'opérer de continuels miracles. Après la bataille de Patay, Jeanne ne manqua pas de contradicteurs pour le voyage de Reims ; il est vrai qu'en la jugeant d'après les prévisions humaines, cette entreprise était fort

imprudente ; car la petite armée française avait quatre-vingts lieues de pays à traverser et devait rencontrer plusieurs places fortes : mais les projets de Jeanne n'étaient pas de ceux qu'on pût apprécier avec des jugemens ordinaires ; la mission de Jeanne une fois accréditée par d'incroyables victoires, il fallait laisser faire l'héroïne, et suivre aveuglément son étendard : c'était la seule et la meilleure politique du moment.

Grâce à la fermeté de Jeanne, l'armée française se met en route pour Reims ; partie de Gien vers la fin de juin 1429, elle arrive d'abord devant Auxerre, à qui on permet, moyennant une fourniture de vivres, de garder provisoirement la neutralité, et qui, pour faire obéissance au roi, attend quel sera le sort de Troyes, de Châlons et de Reims. La ville de Troyes, défendue par de bonnes murailles et des fossés profonds, refuse d'ouvrir ses portes. C'est à Troyes qu'avait été signé ce fameux traité qui excluait à jamais Charles VII du trône, et cette place était celle dont le gouvernement du roi avait le plus à se plaindre. Les princes et les chefs de l'armée furent partagés en diverses opinions sur la conduite à tenir à l'égard de la ville

de Troyes : les uns voulaient passer outre et marcher droit sur Reims, les autres étaient d'avis de retourner à Gien ; ceux qui voulaient attaquer la place étaient en bien petit nombre. Il se tint à ce sujet une assemblée où la Pucelle ne fut point appelée. Un vieillard nommé Jean-le-Masson, seigneur de Trèves, qui avait été autrefois chancelier, interrogé à son tour par le président de l'assemblée, dit : « Qu'on debvoit parler expres-
» sément à la Pucelle, par le conseil de laquelle
» avoit été entreprins celluy véage ; et que, par
» adventure, elle y bailleroit les moyens.....
Quant le roy est parti et qu'il a entreprins ce
» véage, il ne l'a pas faict pour la grant puis-
» sance de gens d'armes qu'il eust, ne pour le
» grant argent de quoi il fust garny pour payer
» son ost, ne parce que ledit véage lui fust et
» semblast estre bien possible ; mais a seulement
» entreprins ledit véage par l'admonstrement de
» ladite Jehanne, laquelle lui disoit toujours
» qu'il tirast en avant, pour aller à son couron-
» nement à Rheims, et qu'il y trouveroit bien
» peu de résistance, car c'estoit plaisir et voulon-
» té de Dieu. » Ce langage était celui du bon sens. A peine venait-on d'entendre ce vieillard, que Jeanne frappe à la porte de l'assemblée ;

elle entre, elle parle, toutes les opinions lui obéissent, et le siége de la ville est décidé. Jeanne d'Arc, rayonnante d'inspiration et de bravoure, commande tous les préparatifs d'un assaut, et, le 9 juillet, les trompettes donnent le signal ; une grande terreur s'empare des assiégés à la vue de la Pucelle ; on sollicite à genoux la grâce d'une capitulation ; Charles VII traite avec les habitants. Une chronique dit que les Anglais et les Bourguignons, du haut de leurs murailles, furent si épouvantés de l'aspect de Jeanne, qu'ils crurent voir dans leur trouble une nuée de papillons blancs voltiger autour de son étendard ; plus tard, au siége de Château-Thierry, on parlait aussi de papillons blancs trouvés dans l'étendard de Jeanne. D'après les croyances du temps, ces papillons signifiaient que la bannière de Jeanne était enchantée, et qu'une multitude de génies invincibles combattaient avec elle. Cette vision était de nature à jeter l'effroi. Les habitans de Troyes, qui ne savaient de Jeanne que ce que les Anglais leur avaient dit, regardaient la jeune héroïne comme une sorcière ou une fée. La population de Châlons, précédée de son évêque, accourut au devant de Charles VII ; le bruit de ses prodiges

devançait la Pucelle. Jeanne se trouvait tout près de Domremy ; elle reçut la visite de quatre habitants de son village, dont l'un était son parrain, Jean Morel. Combien cette entrevue dut être touchante ! Quelle douce joie pour Jeanne ! Il est probable que des larmes s'échappèrent des yeux de la jeune fille, quand les images de son enfance obscure et les souvenirs de la chaumière vinrent se mêler ainsi tout à coup aux images de la guerre et de la victoire, aux préoccupations d'une entreprise qui allait décider du destin du royaume. Les bons villageois demandèrent à Jeanne si elle ne craignait point la mort dans les batailles : « Je ne crains que la trahison, » répondit-elle. N'y avait-il pas dans ces mots de Jeanne un triste pressentiment ?

Enfin Charles VII arrive sous les murs de Rheims ; les habitants n'osent pas tenter une résistance ; ils déposent aux pieds du roi les clés de leur cité ; Charles entra solennellement dans la ville « avec grand nombre de chevalerie et son » armée entièrement, là où estoit Jehanne la » Pucelle, qui fut moult regardée de tous. » La cérémonie du sacre fut fixée au lendemain 17 juillet. Toujours préoccupée des intérêts du royaume, la Pucelle dicte dans la matinée une lettre au

duc de Bourgogne pour l'engager à faire la paix avec Charles VII. L'huile sainte coula sur le front du roi au milieu de la pompe la plus solennelle. Tous ceux qui avaient accompagné le monarque dans le belliqueux voyage de Rheims, assistaient au couronnement. Jeanne, qui voyait ainsi s'accomplir les promesses du ciel ; Jeanne, qui avait mené le roi à Rheims à travers tant de périls et tant de prodiges, était placée près de l'autel, tenant en main son étendard. Quel moment pour elle ! Si son âme eût été moins naïve et moins sainte, quel légitime orgueil elle eût pu montrer dans cette touchante fête ! Mais Jeanne l'héroïne gardait dans son triomphe l'humilité de Jeanne la bergère ; et ce n'est qu'à son étendard qu'on reconnaissait la libératrice du royaume. Aussitôt que la dernière cérémonie du couronnement fut terminée, Jeanne d'Arc s'avança vers le roi, s'agenouilla devant lui et l'embrassa par les jambes *plorant à cauldes larmes.* « Gentil » roy, lui dit-elle, ores (maintenant) est exécuté » le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse le » siége d'Orléans, et que vous amenasse en cette » cité de Rheims recepvoir votre Saint-Sacre, en » montrant que vous estes vray roy, et celluy » auquel le royaulme de France doibt apparte-

» nir. » Jeanne conjura ensuite le roi de la laisser regagner son village de Domremy, puisque sa mission était finie : « Moult faisoit grant pitié, » dit un vieil historien, à tous ceulx qui la re- » gardoient. » Le spectacle de la jeune bergère qui, après avoir sauvé le royaume, et dans le moment même de son triomphe, supplie le Roi de lui permettre de retourner au village auprès de sa mère, auprès de ses brebis, est peut-être le plus sublime spectacle que l'histoire ait pu jamais offrir. Jeanne avait été suivie dans cette expédition de Rheims par deux de ses frères, Pierre et Jean ; elle trouva dans cette ville son père Jacques d'Arc et son oncle Durand Laxart ; ce dut être une joie bien vive pour la jeune fille ; elle dut sentir un bonheur bien plus grand que tout ce que pouvaient lui donner les jouissances de la victoire. D'ailleurs la victoire n'avait jamais eu rien d'enivrant pour Jeanne; l'héroïne n'attribuait rien à elle-même, et ne se considérait que comme l'instrument du sire Dieu. Quelqu'un lui ayant dit qu'on ne lisait dans aucun livre rien de semblable à *son fait :* « Monseigneur (Dieu), » répondit-elle, a un livre dans lequel oncques » aucun clerc ne lit, tant soit-il parfait en clé- » ricature. »

Nous allons entrer dans une série d'événemens où l'intérêt le plus triste se mêle à notre admiration pour la Pucelle. Après le sacre de Reims, Jeanne veut se retirer, parce que sa mission est accomplie; elle veut retourner aux champs, parce qu'elle n'a plus rien à faire à la guerre, et ses supplications ne sont pas écoutées: Charles VII ne veut point se séparer d'un tel appui. Jeanne obéit au roi. Elle se montrera de nouveau sur les champs de bataille ; ce sera toujours la même bravoure, le même dévouement, mais ce ne sera plus le même enthousiasme, la même confiance : il lui semble que Dieu ne la mène plus par la main. Comme son étendard opérera moins de prodiges, elle verra augmenter le nombre de ceux qui ne croient point en elle. Jeanne aura beau dire que son rôle est fini ; elle aura beau annoncer qu'elle ne répond plus des événemens, s'il y a des revers, c'est sur elle que tomberont les murmures. Disons aussi que Jeanne souffrira de la jalousie et de l'ingratitude des chefs; il s'en trouvera plusieurs qui ne lui pardonneront point sa gloire. Nous nous bornerons ici à l'indication des événemens. Après le sacre de Charles VII à Reims, diverses places voisines se soumettent au roi, telles que

Vailly à quatre lieues de Soissons, Laon, Neufchâtel, Crespy, Compiègne, La Ferté-Milon, Château-Thierry, d'où sont datées les lettres-patentes qui exemptent les villages de Domremy et de Greux, de *toutes tailles, aydes et subventions à cause de la Pucelle ;* viennent ensuite la journée de Mont-Piloer, près de Senlis, où les Français et les Anglais ne purent engager entre eux que de vives escarmouches, et l'occupation de Saint-Denis, où Jeanne d'Arc reçut les hommages de la multitude. « Venoient les pauvres » gens volentiers à elle, pour ce qu'elle ne leur » faisoit point de desplaisir, mais les supportoit » à son pouvoir. » La Pucelle suspendit pieusement ses armes devant la châsse de l'apôtre protecteur du royaume. Il était beau de voir la libératrice de la France faire ainsi hommage de sa bravoure au saint patron de nos rois. On place à l'époque du passage de Jeanne à Saint-Denis, un accident auquel les esprits superstitieux attachèrent une signification importante. La vierge de Domremy, qui montra toujours la plus grande horreur pour les femmes de mauvaise vie, frappant un jour du plat de son épée une de ces femmes qu'elle avait surprise au milieu des soldats, rompit son épée en deux : c'était la

célèbre épée trouvée miraculeusement dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois. On vit dans cet accident un fatal présage ; le roi lui-même en fut bien *desplaisant ;* il dit à Jeanne qu'elle aurait mieux fait de prendre *ung bon baston et frapper dessus.* C'est au siége de Paris que Jeanne d'Arc rencontra le premier échec ; jamais elle ne déploya plus de courage ; mais ce n'est point le conseil de ses *voix* qui l'avait poussée là. Cruellement blessée sous les murs de la ville, Jeanne voulut rester au poste du péril ; elle « ne s'en voulut retourner ne retraire en » aucune manière, pour prière et requeste que » luy feissent plusieurs. Par diverses fois l'allèrent » querir de soy en partir, et lui remontrèrent » qu'elle devoit laisser celle entreprise. » Il fallut que le duc d'Anjou *l'allast querir et la ramenast luy-même.* Il y a dans cette obstination de Jeanne à vouloir mourir sous les murs de Paris, quelque chose qui révèle de l'amertume et du désespoir ; la Pucelle avait à se plaindre des chefs et de l'armée, et de sinistres pensées remplissaient son ame. Les troupes françaises repassent la Loire ; on arrive à Meung-sur-Yèvre ; c'est là que « pour rendre gloire à la haute et » divine sagesse de grâces nombreuses et écla-

» tantes dont il avoit plu à Dieu de *le* combler par » le célèbre ministère de *sa* chère et bien aimée » la Pucelle Jeanne d'Arc de Domremy, » Charles VII accorda des lettres de noblesse à la jeune guerrière et à toute sa famille; par une exception qui n'est pas difficile à expliquer, la postérité féminine était comprise dans ces lettres. La prise de Saint-Pierre-le-Moutier, à quatre lieues du confluent de l'Allier et de la Loire, et la victoire sur le célèbre Franquet d'Arras dans les environs de Lagny, peuvent être comptées au nombre des journées les plus glorieuses de Jeanne d'Arc. Que dirons-nous de la défense de Compiègne, où d'admirables faits d'armes ne purent sauver Jeanne de la captivité? Les deux saintes, ses amies, avaient annoncé à la jeune guerrière, sur les fossés de Melun, qu'elle tomberait entre les mains de l'ennemi avant la Saint-Jean, et la Pucelle avait répondu à ses *voix* qu'elle aimerait mieux mourir que d'être prise par les Anglais. On s'étonne qu'avec la certitude de sa captivité prochaine, Jeanne ait pu montrer encore tant d'élan, tant de valeur dans les derniers combats où elle a figuré; on s'étonne que cette prédiction, dont l'accomplissement n'était point douteux pour la jeune fille, ne l'ait point jetée dans

un profond découragement ; mais la force de caractère est un des miracles de son histoire. Au moment du grand péril de la Pucelle, sous les murs de Compiègne, on sonna les cloches de la ville pour appeler tous les guerriers de la garnison au secours de l'héroïne ; inutile et dernier hommage à la libératrice de la France. Nous savons avec précision le lieu où Jeanne fut faite prisonnière ; c'est elle qui nous l'a appris : « Près » du boulevart fut prinse, et estoit la rivière entre » Compiègne et le lieu où elle fut prinse, et n'y » avoit seulement entre le lieu où elle fut prinse, » que la rivière, le boulevart et le fossé dudit » boulevart (1). » Une des bizarres et des tristes particularités de cette époque, c'est qu'à la nouvelle de la prise de la Pucelle, de la jeune guerrière qui avait sauvé la France, des feux de joie furent allumés dans la capitale du royaume et un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame ; Paris tenait encore pour les Anglais et les Bourguignons : exemple frappant qui révèle tout ce qu'il y a de misérable dans les partis, qui montre combien il y a loin de l'esprit de faction au véritable patriotisme.

(1) Interrogatoire du 10 mars 1430.

En parlant des derniers événements de la vie militaire de Jeanne d'Arc, nous avons eu occasion d'observer que les exploits de la jeune fille lui avaient attiré la jalousie et même la haine de plusieurs de ses compagnons de guerre. Abandonnée sous les murs de Compiègne, et obligée de lutter avec un grand nombre d'assaillants, elle était parvenue, à force de bravoure, à gagner le pied du boulevard du pont, et les renseignements les plus probables nous disent que la Pucelle trouva la barrière fermée. Les habitants de Compiègne, qui ne connaissaient pas les mauvaises passions et ne songeaient qu'au salut de la libératrice du royaume, sonnèrent les cloches; mais les chefs restèrent sourds au tocsin d'alarme, personne ne se présenta pour défendre Jeanne. On a accusé Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, d'avoir fait fermer la barrière. Ce que l'histoire nous apprend du caractère et des mœurs de Guillaume de Flavy, ne fait que donner du poids à cette odieuse accusation (1) : c'était un homme d'un cœur peu élevé; il pouvait craindre que Jeanne ne lui ravît la gloire et la défense de Compiègne; c'était un

(1) Voyez les Mémoires de Duclerq.

homme de mauvaise vie, et Jeanne, qui se montra toujours si sévère en matière de mœurs, avait peut-être reproché parfois sa conduite à Guillaume de Flavy; ce double motif avait bien pu faire naître dans son âme une idée de vengeance. Guillaume de Flavy périt tragiquement : son barbier lui coupa la gorge par l'ordre de sa femme, et celle-ci l'acheva en l'étouffant; un des griefs que cette dame reprochait à son mari, était la captivité de la Pucelle. Cette prise de la jeune héroïne, qui causa plus de joie aux Anglais que les victoires de Crécy et d'Azincourt, peut donc être imputée avec quelque vérité à une trahison des chefs français : c'est là une honteuse page que nous voudrions effacer de l'histoire de cette époque. Tombée entre les mains de Lionel, bâtard de Vendôme, la Pucelle fut confiée à la garde de Jean de Luxembourg, qui commandait le siége.

CHAPITRE V.

Les prisons de la Pucelle.

Jeanne fut d'abord conduite avec une nombreuse escorte, au château de *Beaulieu* : ses voix lui disaient que sa captivité ne serait que passagère, et qu'elle retournerait à Compiègne; aussi ne s'occupait-elle que des moyens de s'évader; étant un jour parvenue à passer entre deux poutres placées dans une cloison, elle sortit de la chambre où elle était enfermée, et se

disposait à sortir du château, lorsque le concierge l'aperçut et jeta un cri d'alarme ; ramenée par ses gardes, elle rentra dans sa prison, en disant qu'il *ne plaisoit pas à Dieu qu'elle échappât pour cette fois.*

Après cette tentative, Jeanne d'Arc fut conduite au château de Beaurevoir, à quatre lieues de Cambrai. Ce château était habité par l'épouse et la sœur de Jean de Luxembourg. Quand on n'avait point vu Jeanne d'Arc, on pouvait avoir des préventions contre elle, surtout lorsqu'on vivait parmi les Bourguignons et les Anglais ; mais, pour ceux qui la voyaient, ces préventions ne manquaient pas de faire place à des sentiments affectueux. Enfermée dans un donjon, elle y reçut toutes les consolations que pouvaient lui donner les dames du château ; toutefois ces dames, si pleines de charité, ne pouvaient voir sans une espèce de scrupule la jeune captive avec les vêtements d'un autre sexe ; elles lui offrirent plusieurs fois des habits de femme, et la pressèrent de s'en revêtir. Jeanne, persuadée que le vêtement qu'elle portait tenait à la mission toute guerrière que Dieu lui avait donnée, refusa de se rendre à leurs instances, et rien ne fut plus douloureux pour elle que ce refus, car

elle disait dans la suite, que si elle avait eu à reprendre l'habit de femme, *elle l'eust plutost fait à la requête de ces deux dames, que d'autres dames qui fussent en France, excepté sa royne.*

Cependant les Anglais, auxquels Jeanne avait fait tant de mal, n'étaient point rassurés par sa captivité; ils pouvaient craindre à tout moment qu'elle ne fût échangée, ou qu'on ne la délivrât en payant sa rançon; il importait à la politique anglaise de perdre Jeanne dans l'opinion des peuples et de la faire juger et condamner comme un instrument des mauvais esprits, ou comme une ennemie de l'Eglise. Le roi d'Angleterre et son conseil avaient envoyé plusieurs fois vers le duc de Bourgogne et vers Jean de Luxembourg; tous ces messages demandaient que la *prisonnière* fût livrée aux Anglais, *à quoi icelui Luxembourg ne vouloit entendre, et ne la vouloit bailler à nulle fin, dont ledit roi d'Angleterre estoit bien mal content.* Dans le même temps, un frère Martin, maître en théologie et vicaire-général de l'inquisition au royaume de France, écrivit au duc de Bourgogne et au comte de Luxembourg, pour les inviter à remettre en son pouvoir la jeune captive; il demandait au nom de la foi catholique

qu'on amenât par devers lui ladite Jeanne, *soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie.* On engagea sans doute aussi l'Université de Paris à se mettre en avant dans cette affaire, et celle-ci se laissa facilement aller à des démarches qui s'accordaient d'ailleurs avec les passions dont elle était dominée ; elle écrivit au duc de Bourgogne, et lui demanda, au nom de l'église, que Jeanne fût traduite devant un tribunal ecclésiastique, comme suspecte de magie et de sortilége. Le duc de Bourgogne qui avait vu la Pucelle, quand elle fut prise, et qui sans doute avait été touché de son infortune, ne répondit point à la lettre de l'Université.

Les Bourguignons n'avaient point pour Jeanne d'Arc la même aversion que les Anglais. Jean de Luxembourg et le bâtard de Vendôme se montraient peu disposés à livrer Jeanne à des ennemis qui annonçaient trop ouvertement l'intention de la persécuter. Une seule chose aurait pu étouffer dans leur cœur la voix de l'humanité et les sentiments de la chevalerie : ils espéraient tirer de leur prisonnière une grosse rançon ; et, dans les lettres de l'inquisiteur comme dans celles de l'Université de Paris, on ne parlait que des dangers de la foi, que des dangers du

royaume ; on n'y disait pas un mot du prix qu'on pouvait mettre à la rançon de Jeanne.

Les ennemis de la Pucelle jugèrent donc à propos d'employer de nouveaux moyens, et de mettre en avant d'autres raisons que celles qu'on avait fait valoir jusque-là. Ce fut alors qu'on s'adressa à l'évêque de Beauvais. La Pucelle, disait-on, avait été prise dans son diocèse ; on lui représenta qu'il était de son devoir de la poursuivre, et de s'associer pour cela avec le vicaire de l'Inquisition. L'évêque de Beauvais ne fut point, comme on l'a dit, celui qui commença cette affaire odieuse, et c'est bien assez pour lui de la honte qui s'est attachée à son nom pour la conduite qu'il tint plus tard dans le procès de Jeanne : « Le roi d'Angleterre (nous » copions ici le manuscrit d'Orléans) fut conseillé » de mander l'évêque de Beauvais, auquel il fit » remonstrer que ladite Pucelle usoit d'art ma- » gique et diabolique, et qu'elle estoit héré- » tique ; qu'elle avoit été prise dans son diocèse, » et qu'elle y estoit prisonnière ; que c'estoit à » lui à en prendre connoissance et en faire jus- » tice, et qu'il devoit sommer ledit duc de Bour- » gogne et ledit Luxembourg de lui rendre la- » dite Pucelle, pour faire son procès. » On ajou-

tait à ces représentations qu'il serait *payé telle somme raisonnable qu'il seroit trouvé qu'on devroit payer pour sa rançon :* après plusieurs remontrances, ledit évêque consentit à ce que les Anglais voulaient, si on trouvait qu'il *le deust et peust faire,* et promit de prendre conseil de *messieurs de l'Université de Paris.*

L'Université ne fit attendre ni ses avis ni ses démarches ; elle s'adressa une seconde fois au duc de Bourgogne, et lui représenta que la foi catholique, la France, toute la chrétienté serait en très-grand péril, si la Pucelle sortait de sa captivité *sans convenable réparation ;* la gloire de Dieu et le salut du royaume exigeaient que Jeanne d'Arc fût livrée au pouvoir ecclésiastique, et remise à l'évêque de Beauvais, son juge naturel. L'Université, écrivant en même temps à Jean de Luxembourg, lui parlait des maux que la Pucelle avait faits à la religion, au royaume très chrétien ; des méfaits *innumérables* de Jeanne, de l'*offense par icelle femme perpétrée envers notre doux Créateur et sa foi.* Ne serait-ce pas, ajoutait-elle, un intolérable outrage fait à la majesté divine, s'il arrivait que cette femme fût delivrée? Peu de temps après que ces lettres eurent été écrites, l'évêque de Beauvais fit présenter par

des notaires apostoliques une *réquisition* au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg. Dans cette réquisition, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, a bien soin de dire que la Pucelle ne doit pas être considérée comme prisonnière de guerre; néanmoins, pour la *rémunération de ceux qui l'ont prise*, le roi d'Angleterre leur *baille libéralement jusqu'à la somme de dix mille francs;* et pour le Bastard de Vendosme, le *preneur* de ladite Pucelle, une *rente de deux à trois cents livres.* L'évêque rappelle dans sa lettre les lois d'après lesquelles le monarque anglais, chef de la guerre qu'on faisait alors, pouvait racheter un prisonnier, *fût-il le dauphin ou le roi*, et garder ce prisonnier à sa disposition, *en payant, une fois pour toutes, une somme de dix mille francs au preneur.*

Toutes ces démarches, toutes ces lettres de l'Université de Paris, de l'évêque de Beauvais, ébranlèrent à la fin Jean de Luxembourg; en vain son épouse et sa sœur se jetèrent à ses pieds pour qu'il ne livrât point Jeanne à ses juges, ou plutôt à ses persécuteurs et à ses bourreaux, il lui était difficile de résister à tant de puissances réunies; il devait craindre d'ailleurs que la Pucelle ne lui échappât par quelque moyen im-

prévu, et que le prix de sa rançon ne fût perdu pour lui. La somme qu'on lui offrait était considérable pour le temps. Le gouvernement anglais, pour se la procurer, mit une taxe sur la Normandie et sur toutes les villes qui lui restaient soumises; l'ordonnance royale portait que cette taxe était établie pour *la rançon de la Pucelle, qu'on disoit être sorcière.* Les dix mille francs qu'on devait payer à Jean de Luxembourg ne purent être comptés que plusieurs mois après la négociation commencée, ce qui fit que la Pucelle, prise au commencement de mai, était encore prisonnière des Bourguignons au mois d'octobre.

Pendant toutes les négociations, la Pucelle était restée au château de Beaurevoir; quoiqu'elle eût beaucoup à craindre et à souffrir pour elle-même, elle ne cessait de penser à la *pauvre ville de Compiègne,* aux *bonnes gens* de Compiègne qu'elle avait laissés en proie aux malheurs d'un siége, et qu'elle ne pouvait plus secourir. Les nouvelles qui venaient de la ville assiégée étaient reçues diversement au château de Beaurevoir; tandis que Jeanne s'affligeait du malheur des habitants, les deux dames du lieu s'inquiétaient pour Jean de Luxembourg, qui

commandait le siége : cette opposition, cette différence de sentiments et de tendres sollicitudes, n'empêchait pas que tous les égards dus à l'héroïsme malheureux ne fussent prodigués à Jeanne. Les soins les plus affectueux ne purent toutefois la consoler quand elle eut appris qu'on allait la livrer aux Anglais, et son désespoir lui inspira la résolution de s'évader, au péril même de sa vie. Elle se précipita du donjon où elle était enfermée ; en vain sainte Catherine lui disait (c'est la Pucelle elle-même qui parle) qu'elle ne devait point *saillir*, elle répondit à sainte Catherine qu'elle voulait aller au secours de ceux de Compiègne, et qu'elle aimait mieux mourir que d'être livrée aux Anglais ; elle *saillit* après avoir recommandé son ame à Dieu et à Notre-Dame. Jeanne se blessa grièvement dans sa chute, et ses gardes, qui accoururent, la crurent morte. On lui donna tous les secours nécessaires, et quand elle eut repris ses sens, elle entendit la voix de sainte Catherine qui lui disait *qu'elle prît courage et qu'elle guariroit.* Elle resta trois jours sans manger, se confessa de son imprudence, qui était un vrai péché, et *cria merci à Dieu qui lui pardonna.*

Quand Jeanne fut tout-à-fait rétablie, on la

conduisit à Arras où elle devait être livrée aux Anglais; elle fut ensuite transférée au château de Crotoi, forteresse bâtie à l'embouchure de la Somme. On était alors au mois de novembre : Compiègne venait d'être délivrée, et cette bonne nouvelle fut sans doute la dernière consolation de Jeanne, si toutefois elle put lui parvenir.

Pendant ce temps, les ennemis de la Pucelle ne restaient pas un moment en repos. Dès le commencement de novembre, l'Université de Paris écrivait à l'évêque de Beauvais pour se plaindre de ce que Jeanne n'était pas encore en jugement; elle reproche au prélat ses hésitations, sa lenteur, et l'invite à venir instruire le procès à Paris, où il y avait tant de *sages et de savants pour l'examiner et le juger*. Vers la même époque, une autre lettre de l'Université est adressée au roi d'Angleterre pour le solliciter de *remettre la captive à la justice de l'Église*. Que dire de ces instances auprès d'un prince qui avait tant d'intérêt à faire ce qu'on lui demandait, et qui sans doute avait tout préparé, tout arrangé d'avance, même les prières qu'on lui adressait?

Pendant que les ennemis de Jeanne se disputaient ainsi sa vie et sa liberté, que faisait Charles VII, dont elle avait sauvé le royaume! Nous

ne voyons pas qu'il ait envoyé une seule ambassade au duc de Bourgogne ni à Jean de Luxembourg; qu'il ait offert de payer la rançon de la Pucelle ni de l'échanger contre les prisonniers de guerre qu'avaient mis en grand nombre entre ses mains les victoires de la jeune héroïne. Quelques écrivains ont essayé de nous prouver que la position de Charles ne lui permettait point d'agir et qu'il n'avait aucun moyen de délivrer Jeanne; nous conviendrons que la délivrance de la jeune captive n'était pas chose facile; mais au moins fallait-il en avoir la pensée, ou en manifester l'intention. L'impossibilité même du succès ne justifie pas tout-à-fait l'inaction en cette circonstance. Charles VII devait tout tenter pour sauver la Pucelle qui l'avait lui-même sauvé; et lors même que, pour remplir un si noble devoir, ce prince eût échoué dans quelque tentative imprudente, nous pensons que sa gloire de roi n'en aurait point souffert. Si les malheurs de Jeanne lui avaient au moins arraché quelques paroles de compassion; s'il avait exprimé quelques sentiments chevaleresques sur le sort de la jeune héroïne, il est probable que ses contemporains l'auraient su et nous l'auraient appris; les historiens du temps se taisent, et leur silence est af-

fligeant pour ceux qui s'intéressent encore aux royales renommées des anciens temps. Les mêmes historiens ne disent pas non plus que dans les cités et les provinces que Jeanne d'Arc avait délivrées du joug des Anglais; que dans les armées qu'elle conduisit à la victoire; que parmi les *bonnes gens* d'Orléans, de Reims, de Compiègne, personne ait bravé le moindre péril et se soit levé pour voler à son secours. Ces grandes ingratitudes des rois et des peuples ne se renouvellent, il est vrai, que trop souvent dans l'histoire. Parmi toutes les cités du royaume de France, il n'y en eut qu'une seule qui montra sa compassion et sa douleur, en apprenant que Jeanne d'Arc était tombée au pouvoir de ses ennemis; l'histoire se plaît à nommer en cette occasion la ville de Tours; dès qu'on y apprit la captivité de la Pucelle, le clergé et le peuple firent des processions et adressèrent à Dieu des prières pour que sa miséricorde n'abandonnât pas dans le péril celle qui venait de sauver le royaume des lis. Si de pareilles démonstrations avaient été faites dans plusieurs autres villes, il est permis de croire que les Anglais auraient hésité à faire mourir leur prisonnière,

CHAPITRE VI.

Procès de la Pucelle.

Jeanne d'Arc fut transférée du château de Crotoi à Rouen vers la fin de novembre ; à cette époque les armées de Charles remportaient chaque jour de nouveaux avantages sur les Anglais. L'héroïne dans les fers jetait encore l'épouvante jusques au-delà des mers ; il nous est resté une ordonnance royale du 12 décembre 1430, portant des peines contre les soldats an-

glais qui désertaient ou différaient de rejoindre leurs drapeaux, à cause de la crainte que leur inspirait la Pucelle. « Parce que ladite Jeanne, dit un contemporain, faisoit des choses merveilleuses à la guerre, les Anglois, *dont la superstition avoit passé en proverbe*, estimoient qu'il y avoit en elle quelque chose de magique, et pour cette raison ils désiroient sa mort. »

Lorsque la Pucelle arriva à Rouen, elle fut enfermée dans la grosse tour du château; les contemporains parlaient d'une cage de fer qu'on avait commandée pour elle, tant on redoutait qu'elle n'échappât à ses gardiens par quelque sortilége. Elle avait le jour et la nuit les fers aux pieds; dans son lit elle était attachée à un poteau de bois par une chaîne de fer; des gardes veillaient sans cesse à ses côtés; elle n'avait autour d'elle que des ennemis. Que de profondes douleurs restèrent alors cachées à tous les regards! que d'exemples d'une héroïque résignation furent alors dérobés à l'histoire! Ici les détails manquent à notre tableau; nous savons toutefois que, dans le fond de sa prison, Jeanne conservait la même audace, la même fierté que sur les champs de bataille. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, étant venu à

Rouen avant que le procès fût commencé, voulut voir la Pucelle, qui avait été sa prisonnière; il lui dit qu'il venait pour la *mettre à rançon.* « Vous vous riez de moi, lui répondit-elle; *je* » *sais bien que ces Anglois me feront mourir;* ils » espèrent qu'après ma mort ils gagneront le » royaume de France; mais fussent-ils cent mille » *godams* de plus qu'ils ne sont de présent, ils » ne garderont pas ce royaume. » Jeanne s'exprimait de la sorte en présence de plusieurs seigneurs anglais qui avaient accompagné Jean de Luxembourg. L'un d'eux tira sa dague pour la frapper, et fut retenu par le comte de Warvick.

Le procès ne tarda pas à commencer, et Jeanne fut livrée à l'évêque de Beauvais pour être jugée *selon Dieu et raison.* Il est à remarquer ici que le monarque anglais, en livrant sa prisonnière au tribunal qu'il avait institué, se réservait de la reprendre, si elle n'était pas *atteinte et condamnée.* Ainsi il ne faisait, comme on l'a dit, que la *pretter* à la justice, et si la justice venait à l'absoudre, la pauvre Jeanne restait entre les mains de ses geôliers et de ses plus mortels ennemis.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui présidait à ce procès, avait été chassé de son diocèse, et s'était réfugié chez les Anglais, dont

il avait embrassé la cause ; on l'a représenté comme un homme que la vengeance animait contre Jeanne d'Arc, et qui avait juré sa perte ; nous ne partageons point cette opinion, quoiqu'elle soit généralement reçue. Nous ne croyons point que ce prélat fût l'ennemi personnel de Jeanne, bien que celle-ci le lui ait reproché plusieurs fois dans ses interrogatoires. Pierre Cauchon haïssait Charles VII, qui l'avait dépouillé de son évêché, et c'est tout ce qu'il fallait aux Anglais, car c'est à Charles surtout qu'ils en voulaient en poursuivant la Pucelle. Du reste, il nous est prouvé que dans les temps de trouble et de guerre civile, la cupidité et l'ambition immolent encore plus de victimes, et font souvent commettre plus de barbaries que la haine et les passions violentes. Le siége archiépiscopal de Rouen se trouvait vacant, et cette dignité avait été montrée à l'évêque de Beauvais comme la récompense future de son zèle ; voilà pourquoi il accepta la mission de poursuivre et de juger la Pucelle ; voilà ce qui nous explique toute sa conduite au procès.

L'évêque de Beauvais chercha partout des auxiliaires pour la mission qui lui était donnée ; il s'adressa d'abord au vicaire de l'Inquisition,

nommé Jean Le Maître ; celui-ci hésita, fit des objections, demanda des délais; pour l'amener à ce qu'on voulait de lui, on lui fit peur des Anglais : et si nous en croyons des *quittances* que le temps a respectées, on n'épargna point les *livres tournois ni les saluts d'or*. Le prélat appela tous les docteurs qu'il jugea propres à seconder ses desseins. Il lui fallait des hommes dévoués au parti anglais, et, sur son invitation, l'Université de Paris lui envoya six de ses membres. Deux docteurs en médecine, étrangers à la cité de Rouen, furent invités à s'asseoir parmi les juges de la Pucelle ; tous deux refusèrent d'abord, alléguant pour prétexte leur ignorance des lois ; on leur répondit que s'ils persistaient dans leur refus, ils auraient à se repentir d'*être venus à Rouen;* ils acceptèrent. On a remarqué que parmi les hommes appelés au procès de Jeanne, il n'y avait qu'un seul Anglais ; on peut reconnaître ici la politique du duc de Bedfort, qui voulait que la condamnation de la Pucelle fût l'ouvrage des Français, et que les Anglais, qui au fond dirigeaient tout, n'eussent point la honte de ce qui se faisait.

Le tribunal se trouva enfin composé de plus de soixante assesseurs qui n'avaient que voix

délibérative ; l'évêque de Beauvais et le vicaire de l'Inquisition pouvaient seuls prononcer le jugement. On nomma un promoteur, Jean Destivet, chargé de l'accusation, et six examinateurs du procès ; trois notaires apostoliques devaient rédiger les interrogatoires. Le gouvernement anglais pourvut à tous les frais du procès, qui devaient être considérables : chacun des assesseurs recevait pour honoraires vingt sous tournois pour chaque vacation, sans compter les présents qu'on faisait à beaucoup d'entre eux. Tout cela était connu du public, et lorsque les Anglais n'étaient pas contents de la marche du procès, ils ne manquaient pas de dire que les maîtres et les clercs ne gagnaient pas leur argent.

Voilà le tribunal institué ; mais l'embarras était de savoir comment et avec quoi on allait commencer et poursuivre le procès ; on n'avait aucune pièce, aucune instruction préliminaire ; aucun témoin n'avait été assigné et ne devait être entendu ; on avait fait prendre, il est vrai, des informations dans le pays de Jeanne ; mais ces informations avaient été jugées si favorables à l'accusée, qu'on ne voulut pas les produire. Les juges établis pour juger la Pucelle n'avaient à consulter d'autre témoignage que les bruits

de la renommée, qui, d'un côté, la représentaient comme une sorcière et une magicienne, de l'autre comme une vierge inspirée de Dieu. Il n'y avait guère de positif dans tous les bruits populaires que les exploits merveilleux de la jeune héroïne; mais la levée du siége d'Orléans et le sacre de Reims étaient des faits que la politique anglaise se souciait peu de rappeler, et dont il était difficile de faire un crime. Pour condamner Jeanne d'Arc, il fallait donc qu'elle s'accusât elle-même, il fallait qu'on l'interrogeât et qu'on cherchât des sujets de condamnation dans ses discours et dans ses plus secrètes pensées. C'est ce qu'on fit, et pour cela on employa les moyens les plus honteux; on tendit toutes sortes de piéges à son ignorance et à sa simplicité; on pratiqua des ouvertures dans les murs de sa prison pour écouter ses paroles; quelques-uns de ses juges, sous le déguisement de la pitié, entreprirent de gagner sa confiance et de lire dans les replis de son cœur. Un d'entre eux, l'histoire frémit de le raconter, alla jusqu'à confesser Jeanne plusieurs fois, et cet espionnage sacrilége dura tout le temps du procès.

On suivit dans le procès de Jeanne tantôt les formes de l'Inquisition, tantôt les formes de la

procédure ordinaire ; quand les règles connues ne suffisaient pas pour ce qu'on voulait faire, on en suivait d'autres, ou plutôt on n'en suivait aucune ; le procès devait finir par une condamnation, et voilà tout ce qu'on demandait. Il ne s'agissait au fond, pour les juges de Jeanne d'Arc, ni de venger la religion outragée, ni de détruire une dangereuse hérésie, mais simplement, comme le dit l'histoire contemporaine, d'*infamer le roi de France*, et de flétrir, en lui arrachant la vie, une jeune héroïne qui avait relevé le trône de saint Louis et de Charles V. Jeanne avait demandé des juges, pris moitié dans le parti français, moitié dans le parti anglais ; on ne daigna pas même répondre à sa demande. Il faudrait peut-être, pour apprécier la marche et l'issue de ce procès, connaître à fond les factions qui se partageaient alors le royaume ; il faudrait peut-être étudier à fond l'état des esprits à cette époque, et se reporter par la pensée au commencement du quinzième siècle. On doit croire toutefois que les passions sont à peu près les mêmes dans tous les temps ; et toutes les époques de l'histoire, au moins pour ce qu'elles ont de passionné, ne s'expliquent que trop les unes par les autres. Des procès où il faut absolu-

ment des victimes n'ont pas manqué à notre génération, et nous avons pu voir ce que devient la justice humaine, lorsqu'elle se mêle aux violences des partis, et que la haine, la vengeance ou quelque passion fanatique font parler les lois.

Des témoins, au procès de révision, déposèrent que les *maîtres* qui avaient comparu au procès de Jeanne, l'avaient fait plus par amour et crainte des Anglais que *pour le bon zèle de justice et de foi catholique*, et que dans cette affaire *on procéda surtout par haisne et contempt de la querelle du roi de France;* beaucoup de gens étaient persuadés alors que si la *Pucelle* eût été des *parties d'Angleterre, on ne l'eust pas ainsi traitée, ni fait contre elle un tel procès.* Dès les premiers interrogatoires de Jeanne d'Arc, il commença à s'établir une opinion qui condamnait les formes suivies dans la procédure. Parmi les juges et les assesseurs, il n'y avait que les ennemis de l'accusée à qui il fût permis de parler ; tous les autres étaient condamnés au silence. On lui faisait quelquefois des questions subtiles qui auraient embarrassé les plus grands docteurs, et la jeune fille, qui à *grand'peine* savait *Pater noster* et *Ave Maria*, devait répondre sur le champ; il n'était permis à personne de la redresser quand

elle se trompait, de lui expliquer ce qu'elle ne comprenait pas, et de l'*avertir*, comme disait le comte de Warwick, *à son profit*. Souvent les questions partaient de tous les points de l'assemblée ; plusieurs docteurs l'interrogeaient à la fois, et Jeanne était souvent obligée de leur dire : *Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre.* Nicolas de Houpeville, un des assesseurs, eut le courage de dire, en présence des juges, qu'on procédait mal en faisant juger Jeanne par des hommes du parti contraire. Cette fille, ajoutait-il, a déjà été examinée à Poitiers, par le clergé de Charles, ayant à sa tête l'archevêque de Reims, le métropolitain de l'évêque de Beauvais. Pierre Lohier, célèbre docteur, qui se trouvait alors à Rouen, fut consulté sur la marche du procès, et voici quelle fut sa réponse : « Ce procès ne valoit rien pour plusieurs » causes : d'abord, parce qu'il n'y avoit point de » forme de procès ordinaire, ensuite parce qu'il » étoit traité en lieu clos et fermé, enfin parce » qu'on traitoit en icelle matière l'honneur du » roi de France, duquel Jeanne tenoit le parti, » sans l'appeler ni aucun qui fust de par luy. » Le même docteur ajoutait que ni *libelle, ni article n'avoient point été baillés*, et *qu'aucun conseil*

n'avoit été donné à icelle femme, qui estoit une personne simple, pour répondre à tant de docteurs sur de grandes matières ; pour toutes ces raisons, il lui sembloit que le *procès n'estoit point valable.*

Les procès-verbaux des interrogatoires ont été conservés, la plupart traduits en latin, quelques-uns dans le langage du temps; ces documents sont précieux pour l'histoire du procès, mais on ne doit pas s'attendre à y retrouver la véritable physionomie de ce terrible drame judiciaire qui dura plus de trois mois, et qui finit par un véritable assassinat. Quels tableaux auraient été transmis à la postérité, si les séances où Jeanne fut interrogée, où elle fut condamnée, avaient eu des rédacteurs comme nos sténographes! Les procès-verbaux des interrogatoires de la Pucelle sont très difficiles à lire, et voilà pourquoi le procès de Jeanne est si peu connu, même parmi les gens éclairés. Rien n'est plus vague que plusieurs de ces interrogatoires; le plus souvent, mille objets divers s'y trouvent mêlés ensemble, et ne présentent que des idées sans suite, quelquefois même des disparates; les comptes-rendus sont à peine des esquisses, des abrégés faits à la hâte; l'intelligence la plus

exercée, il est vrai, n'aurait pu toujours suffire à rendre exactement les questions subtiles des docteurs, questions dont on ne voyait pas d'abord l'objet, et dans lesquelles chaque interrogateur laissait à dessein quelque obscurité ; la difficulté même de comprendre les questions, faisait que les réponses de Jeanne ne pouvaient pas être toujours bien saisies ; outre qu'on passait sous silence beaucoup de choses qu'elle avait dites, on lui prêtait quelquefois ce qu'elle n'avait pas dit. Elle s'en plaignit un jour au notaire Bois-Guillaume, et lui dit en riant, que s'il continuait à se tromper de la sorte, *elle lui tireroit les oreilles.* Au reste, on craignait bien moins de déplaire à la pauvre Jeanne que de déplaire à l'évêque de Beauvais et aux Anglais, et c'est à cette dernière crainte qu'il faut attribuer les fréquentes lacunes qu'on a remarquées dans les procès-verbaux. Dieu toutefois ne permit point que tant d'infidélités et d'injustices restassent toujours ignorées; le procès de révision, qui eut lieu vingt-cinq ans après, fut, pour tous ceux qui avaient figuré au premier procès, comme une espèce de jugement dernier où tout le monde parut avec ses fautes, où la conduite de chacun fut mise au grand jour, où

tous les mystères d'iniquité furent révélés à l'histoire, où rien de ce qui avait été tramé dans l'ombre ne resta caché.

Nous allons entrer dans les détails du procès.

CHAPITRE VII.

Séances du 21 février, du 22, du 24 et du 27 février.

Jeanne d'Arc comparut pour la première fois devant ses juges, le 21 février 1430. Le tribunal qui devait la juger s'assembla d'abord dans la chapelle du château de Saint-Ouen; la Pucelle fut amenée par un huissier ou appariteur. On la fit asseoir sur un banc auprès d'une table. Des bancs, qu'on appelait le *Consistoire*, étaient réservés à ceux qui dirigeaient le procès; devant le

siége élevé de l'évêque de Beauvais, on remarquait les trois notaires ou *scribes en la cause;* beaucoup d'assesseurs et de conseils se trouvaient confusément assis dans l'enceinte de la salle. On doit croire que des personnes étrangères au procès furent admises dans cette séance, et qu'il s'y trouva surtout un grand nombre d'Anglais. L'évêque de Beauvais, lorsque la séance fut ouverte, somma la Pucelle de jurer sur l'Évangile qu'elle répondrait avec vérité sur toutes les questions qui lui seraient faites; l'accusée refusa d'abord de faire le serment qu'on lui demandait, et déclara qu'elle ne répondrait point sur les révélations faites au roi Charles. Je n'en parlerai pas, ajouta-t-elle, *quand on devroit me couper la tête*. Dans les séances qui suivirent, on revint sur le serment, et Jeanne ne voulut jamais faire qu'un serment conditionnel, car il y avait des choses qu'elle avait juré de ne pas dire, et elle ne voulait pas se rendre parjure.

L'évêque de Beauvais lui demanda son nom (1).

(1) Nous ne donnons ici qu'un abrégé des interrogatoires; nous avons eu soin d'y conserver tout ce qu'il y a d'important dans les questions et les réponses, et tout ce qui peut faire connaître l'esprit et la physionomie du procès de la Pucelle. Nous nous sommes efforcés surtout de rendre fa-

« Dans mon pays on m'appeloit *Jeannette;* depuis que je suis venue en France, on m'appelle *Jeanne; de mon surnom je ne sais rien.* — On lui demanda pourquoi elle avoit été surnommée la *Pucelle,* et si elle étoit telle qu'on le disoit. — Je puis dire que telle je suis, et si on ne me croit pas, qu'on me fasse visiter par des femmes de bonnes mœurs. »

Des témoins ont dit que la duchesse de Bedfort ayant été informée de cette demande de Jeanne, ordonna en effet qu'elle fût examinée par des matrones; on ajoutait que le duc de Bedfort, bravant toutes les lois de la décence et de l'honnêteté, avait pénétré secrètement dans la prison de Jeanne, et, sans être vu, avait assisté à l'examen des femmes; le jugement des matrones ne fut point mentionné au procès, parce qu'il était favorable à la Pucelle dont on voulait flétrir la réputation. Il faut savoir que, dans les opinions du temps, la qualité de vierge repoussait toute idée d'un commerce avec les mauvais esprits.

Jeanne fut ensuite interrogée sur le lieu de sa

ciles à lire des détails qui sont très fastidieux, et surtout peu intelligibles dans les manuscrits conservés.

naissance, sur son père et sa mère, sur ses parrain et marraine, sur le pasteur de sa paroisse. L'évêque de Beauvais, comme nous l'avons dit, avait déjà fait prendre des informations sur les premières années de Jeanne d'Arc ; un des commissaires envoyés à Domremy n'avait parlé, à son retour, que des vertus de Jeanne. De pareilles informations n'allaient guère avec les intentions qu'on avait dans le procès, et le prélat espérait tirer meilleur parti des aveux de la Pucelle. Lorsqu'on demanda à Jeanne son âge : « Presque dix-neuf ans, répondit-elle. » Comment la pensée d'un âge si tendre ne touchait-elle pas les assistants! On lui demanda ce qu'elle savait de sa religion. — Elle avait appris de sa mère le *Pater noster, l'Ave Maria* et le *Credo.* On l'interrogea aussi sur le bois *Chesnu*, sur la fontaine où se rendaient les malades, sur *l'arbre des Fées* où les filles de Domremy attachaient des guirlandes de fleurs : ceux qui dirigeaient le procès auraient bien voulu trouver ici dans les réponses de Jeanne quelque chose qui pût ressembler à la magie, quelque chose qui pût faire croire que sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui apparaissaient si souvent et lui avaient conseillé de venir au secours de Charles, étaient

des enchanteresses ou des Fées du bois Chesnu : on passa de l'arbre des Fées aux révélations qui l'avaient fait venir en France, et aux prodiges qui avaient attesté sa mission ; quand on fut arrivé à ce chapitre, les questions se multiplièrent ; chacun voulait l'interroger ; et comme les assertions de Jeanne ne trouvaient que des incrédules ou des contradicteurs, des menaces et des plaintes se mêlèrent à l'interrogatoire, et la séance fut troublée. Jeanne parlait devant les Anglais, devant des hommes devoués aux Anglais, et toutes les merveilles qu'elle racontait devaient les irriter et blesser leur orgueil. Quelle que fût toutefois la cause du tumulte qui s'éleva alors dans l'assemblée des juges, ce qui nous prouve que le scandale ne vint point de la part de Jeanne d'Arc, ce qui prouve au moins qu'on ne put en tirer aucun avantage contre elle, c'est que cette partie de la séance n'est pas même indiquée au procès-verbal : les notaires rédacteurs se sont contentés de rappeler en cet endroit une défense faite à la Pucelle de quitter la prison. « Je n'accepte point cette défense, répondit-elle, et si je m'évadois, personne ne pourroit me reprocher d'avoir violé ma foi, car je ne l'ai jamais donnée à personne. » La jeune captive se plaignit alors

des fers qu'elle avait aux jambes; elle se plaignit des maux qu'on lui faisait souffrir dans sa captivité; l'évêque lui reprocha d'avoir tenté plusieurs fois de s'évader; et voilà pourquoi, ajouta-t-il, on vous retient ainsi *enferrée*. Jeanne aurait pu répondre qu'elle était jugée par des gens d'église, et qu'elle aurait dû être envoyée dans les prisons ecclésiastiques. La Pucelle avait fait cette demande plusieurs fois, et la plupart des conseillers ou assesseurs l'avaient appuyée; ils adressèrent même à ce sujet plusieurs réclamations à l'évêque de Beauvais; mais celui-ci leur répondait toujours qu'il ne voulait pas déplaire aux Anglais.

22 *Février*.—La seconde séance du procès ne se tint point dans la chapelle du château, mais dans la salle dite des Préparatoires. On avait eu soin de placer des gardes à la porte, chargés de ne laisser entrer que ceux qui étaient appelés par leur office; cette mesure avait été prise pour éviter le scandale de la veille. La Pucelle fut d'abord interrogée, comme dans la séance précédente, sur son éducation et les premières années de sa vie. Il résultait de ses réponses que dans son enfance, comme on l'a déjà vu, elle avait quelquefois gardé les troupeaux de son père, qu'elle avait

été ensuite occupée des soins du ménage. On lui demanda si elle avait appris un métier. — Elle avait appris à coudre du linge et à filer, et *n'eust pas craint femme de Rouen pour filer et coudre.* — A qui avoit-elle coutume de confesser ses péchés? — Au curé du village; quelquefois à des moines mendiants; elle communioit tous les ans à Pâques. — Recevoit-elle l'eucharistie à d'autres solennités? — Passez outre. — La plus grande partie de son interrogatoire porta sur la mission qu'elle avait reçue de Dieu; voici le résumé de ses réponses, que nous transcrivons de suite et qu'on pourra lire comme une page de sa vie écrite sous sa dictée.

« A l'âge de treize ans j'eus une voix de Dieu, » pour m'aider à me gouverner, et la première » fois j'eus grand'peur; cette voix vint à l'heure » de midi, en été, dans le jardin de mon père; » c'étoit un jour de jeûne; j'entendis la voix à » droite, du côté de l'église : je vis en même » temps une grande clarté; après que j'eus en- » tendu trois fois cette voix, je reconnus que » c'étoit la voix de l'archange Michel; cette voix » m'a toujours très-bien guidée, et je comprends » très-bien ce qu'elle m'annonce; elle me disoit » trois ou quatre fois par semaine qu'il me falloit

» partir et venir en France; elle me répétoit que
» je ferois lever le *siége* d'Orléans; en vain je
» lui représentois que je n'étois qu'une pauvre
» fille qui ne savoit *ni chevaucher ni conduire la*
» *guerre*, la voix insistoit de la part de Dieu;
» j'avois une telle impatience de lui obéir, que
» je ne *pouvois tenir où j'étois*, et je partis sans
» en parler à mon père, de peur que les *Bour-*
» *guignons* ne le sussent et ne missent obstacle
» à mon voyage. Un frère de ma mère me con-
» duisit à Vaucouleurs, et là je connus Robert
» de Baudricourt sans l'avoir jamais vu, parce que
» mes voix me disoient que c'étoit lui; je lui
» déclarai que j'étois appelée par Dieu à se-
» courir la France; il refusa de me croire, et me
» repoussa jusqu'à deux fois; la troisième il m'é-
» couta comme mes voix me l'avoient prédit;
» ledit Robert fit jurer à ceux qui devoient me
» conduire qu'ils me conduiroient bien et sûre-
» ment, et il me dit quand je le quittai : *Vas, et*
» *advienne que pourra....* »

Jeanne fut interrogée sur les révélations qu'elle disait avoir été faites au roi. « Allez au roi, et il vous le dira. — Y avoit-il de la lumière, quand les voix lui montrèrent le roi? — Faites-moi grâce! — Ne vit-elle point d'ange sur la tête du roi? —

Passez outre. » On lui demanda aussi qui l'avait portée à prendre l'habit l'homme. Cette question, comme nous le verrons plus tard, l'importunait, et ses réponses sur ce point sont presque toujours vagues et embarrassées ; il est évident qu'elle avait pris l'habit d'homme parce que sa nouvelle destinée ou sa mission l'appelait à vivre parmi les hommes. Sa pudeur souffrait d'avoir à s'expliquer là-dessus, et nous concevons facilement cet embarras dans une jeune vierge. On demanda à Jeanne quelle récompense elle attendait de ce qu'elle avait fait : « Je n'ai jamais rien demandé à mes voix que le salut de mon âme. » Après le sacre de Reims, elle avait eu plusieurs fois la pensée de déposer les armes et de se retirer auprès de ses parents; mais on n'avait jamais voulu la laisser partir.

24 *Février.* —Dans les premières séances, Jeanne avait consenti à jurer qu'elle dirait la vérité sur tout ce qui lui serait demandé *concernant la foi;* l'évêque de Beauvais la somma de faire un serment sans restriction, ce qu'elle refusa, en disant qu'elle avait assez juré et qu'on devait la laisser au jugement de Dieu qui l'avait envoyée; après quelques débats, elle jura néanmoins de dire ce qu'elle savait touchant le procès. Or, qu'é-

fait-ce que le procès? Jeanne l'entendait d'une manière, les juges de l'autre ; ainsi rien n'était plus vague que les paroles de ce serment.

A chaque interrogatoire, Jeanne montrait un caractère plus ferme, plus opiniâtre, et c'était un nouvel embarras pour ses juges. A l'ouverture de cette séance, on lui demanda ce que lui avaient dit ses voix? « Elles m'ont conseillé de vous répondre hardiment. » La plupart de ses réponses prouvent que jamais conseil n'avait été mieux suivi. Jeanne reprocha à l'évêque de Beauvais de s'être déclaré son juge, lui qui était son ennemi personnel ; elle lui adressa souvent le même reproche dans le cours du procès, et lui parla plus d'une fois de la terrible responsabilité qu'il encourait devant Dieu. « Le roi d'Angleterre, répondit le prélat, m'a ordonné de vous juger, et je vous jugerai. » Ces paroles, peu dignes d'un juge, achèvent de nous prouver que les Anglais dirigeaient en maîtres le procès de Jeanne, et que l'autorité ecclésiastique, qu'on affectait de mettre en avant, n'était au fond que l'instrument de la politique anglaise.

Tous les interrogatoires se ressemblent, à peu de chose près ; ce sont toujours les mêmes in-

criminations et les mêmes réponses. Dans cette séance on revient aux apparitions ; Jeanne est interrogée sur la manière dont les voix se font entendre, sur ce qu'elles lui ont dit ; on lui demande si elle les a touchées, si elles ont un visage, des yeux, des oreilles ; l'accusée répond laconiquement ; quelquefois elle garde le silence, ou demande du temps pour s'expliquer. — Les habitants de Domremy étaient-ils Bourguignons ? — Il n'y avait qu'un seul Bourguignon dans le village, et Jeanne aurait voulu qu'il eût la tête coupée, toutefois si cela avait plu à Dieu. — Le village de Marcey était-il pour les Bourguignons ? — Toujours prêt à s'armer contre ceux de Domremy. — Les voix avaient-elles ordonné à Jeanne de haïr les Bourguignons ? — Elles les a moins aimés depuis qu'elle a compris que les voix étaient pour le roi de France. — Avait-elle été avec les enfants de Domremy qui allaient combattre ceux de Marcey ? — Non, mais elle les vit souvent revenir *bien blessés et saignants.* Eut-elle, dans son enfance, grande envie de nuire aux Bourguignons ? — Elle avait grande *volonté et affection que le roi eût son royaume.*

On revint à l'arbre des *Fées* ou des *Dames*, à la fontaine dont les eaux guérissaient les ma-

lades. Il faut croire que toutes les questions qu'on faisait là-dessus étaient suggérées par les informations prises au pays de Jeanne. Les commissaires envoyés d'abord à Domremy avaient sans doute parlé à leur retour des traditions merveilleuses accréditées parmi les villageois; ils avaient répété tout ce qu'ils avaient entendu dire des apparitions et de la puissance magique des fées. Mais quel rapport pouvait exister, dans l'esprit des juges, entre cette poésie des hameaux et les factions qui se disputaient alors le royaume de France? Qu'avaient de commun les fées du bois Chenu avec le parti des Anglais et des Bourguignons, et avec la cause du roi Charles, le véritable motif du procès? Dans son interrogatoire, Jeanne avoue que bien des gens qui avaient la fièvre, venaient visiter l'arbre des Dames, et buvaient de l'eau à la fontaine voisine ; mais elle *ne sait s'ils guérissaient ou non;* elle avait ouï dire à quelques anciens que les fées apparaissaient en ce lieu; sa marraine Jeanne lui avait dit les avoir vues : *mais si cela était vrai, elle ne sait.* Bien souvent, en été, elle était allée avec les autres jeunes filles danser et chanter autour de l'arbre des Fées; aucunes fois elle y faisait des couronnes de fleurs pour Notre-Dame de Domremy. Elle

ajoutait que depuis qu'elle avait pris la résolution de venir en France, elle ne partageait pas les jeux de ses compagnes, et qu'elle n'allait plus *s'ébastre sous ledit arbre*. Ces réponses de Jeanne devaient ôter toute vraisemblance aux incriminations ; toutefois les juges de la Pucelle n'en persistaient pas moins à penser qu'elle avait pris ses *révélations à l'arbre des Fées*. Ce qu'elle disait des apparitions de saint Michel et de ses deux saintes, ses amies du Paradis, paraissait à ses juges un mensonge digne du bûcher, et ce qu'on leur disait des inspirations et de la puissance des fées semblait plein de vérité. Chose singulière dans cette cause ! on ne croyait rien des merveilles que racontait l'accusée, tandis que toute l'accusation était pour le moins aussi difficile à croire ! Comme on s'était arrangé pour condamner Jeanne, tout ce qui parlait pour elle était fabuleux; il n'y avait de vraisemblable que ce qui pouvait la faire mourir.

Nous ferons remarquer, dans cette séance du 24 février, un incident très propre à faire connaître tout à la fois l'esprit qui présidait au procès, et la haute raison que la Pucelle montrait quelquefois dans ses réponses; nous rapporterons avec tous ses détails cette scène qui est à peine indiquée dans

le procès-verbal. L'interrogateur fit à l'accusée la question suivante : « Savez-vous être en la grâce de Dieu ? — C'est une grande chose que de répondre à une pareille question. » On multiplia ici les interrogations et les subtilités, et les choses allèrent au point qu'un des assesseurs ne put s'empêcher de s'écrier : « *C'est trop.* — Taisez-vous, dirent alors plusieurs des interrogateurs. » Celui qui avait parlé répliqua que l'accusée n'était pas tenue de répondre aux questions qu'on lui faisait : « Vous auriez mieux fait » de vous taire, » dit alors d'une voix irritée l'évêque de Beauvais; le silence se rétablit, et les juges demandèrent de nouveau à la pauvre Jeanne si *elle se croyoit en la grâce de Dieu.* — « Si je n'y » suis pas, répondit-elle, Dieu veuille m'y ad- » mettre, et, si j'y suis, Dieu veuille m'y conser- » ver. » De pareilles réponses faites par une jeune fille élevée dans la simplicité des champs, ne devaient-elles pas faire croire que Dieu inspirait ses discours!

Dans cette troisième séance, la Pucelle avait été de nouveau interrogée sur son habit d'homme. « Voulez-vous, répondit-elle, que je re- » prenne l'habit de femme, donnez-m'en un, » je le prendrai et je m'en irai; autrement, je

» me contente de celui-ci, puisqu'il plaît à » Dieu. » On revenait sans cesse à cet habit d'homme que portait la Pucelle dans sa prison et devant ses juges ; l'habit d'homme avait été reconnu, avant même l'ouverture du procès, comme un des principaux chefs d'accusation ; ce fait, si facile à constater, était le seul de tous les griefs imputés à la Pucelle qu'on ne pût révoquer en doute ; il faut d'ailleurs se rappeler ici quels étaient les préjugés et les opinions de ces temps reculés. On regardait alors comme une espèce d'énormité, qu'une femme fût vêtue des habits d'un autre sexe ; nous savons, par les chroniques du moyen-âge, que la moindre innovation dans les vêtemens était souvent dénoncée dans la chaire évangélique comme une réforme impie, comme un signe de corruption et comme une invention de l'esprit de ténèbres (1). A plus forte raison devait-on voir avec répugnance une femme vêtue à la manière des guer

(1) La plupart des innovations dans les costumes, et surtout dans la parure et les vêtemens des femmes, étaient vivement censurées par les prédicateurs du temps, parce qu'on les attribuait à la vanité et à l'envie de plaire et de séduire ; on n'en pouvait pas dire autant de l'habit d'homme que portait Jeanne d'Arc.

riers ; cette prévention, ce préjugé étaient tellement enracinés dans les esprits, que Jeanne, comme nous l'avons vu, n'avait pas trouvé grâce pour son habit militaire, même dans les camps, et que ses prodiges de bravoure ne l'avoient pas toujours défendue contre les sarcasmes de ses compagnons d'armes. Parmi les femmes qui s'intéressaient au sort de Jeanne, la femme et la sœur du comte de Luxembourg, la duchesse de Bedfort, sœur du duc de Bourgogne, lui avaient envoyé des habits de femme, et elle les avait refusés, ce qui avait scandalisé *beaucoup de bonnes gens.* Cette obstination d'une jeune fille peut s'expliquer de plusieurs manières ; le vêtement qu'elle portait dans sa captivité, elle l'avait porté au milieu des combats ; l'obliger à en prendre un autre, n'était-ce pas exiger en quelque sorte qu'elle abjurât sa propre gloire et qu'elle désavouât la mission toute guerrière que Dieu lui avait donnée ? Ses voix d'ailleurs lui disaient qu'elle serait délivrée de sa prison, et que la carrière des périls s'ouvrirait encore pour elle ; ne devait-elle pas craindre que le signal de nouveaux combats ne la trouvât désarmée et sous un habit qui eût affaibli ou embarrassé son courage ? Une autre raison qui

aurait dû frapper des juges ecclésiastiques, c'est que Jeanne était gardée par des soldats qui ne respectaient ni le malheur ni la vertu; les habits d'homme pouvaient seuls lui servir de défense contre leur brutalité. Il y avait un scandale beaucoup plus grand que celui dont on faisait un crime à Jeanne, c'était de laisser une jeune vierge sous la surveillance d'hommes de guerre, et personne n'y songeait parmi les juges. De leur côté, les Anglais n'avaient pas au fond une grande envie de voir leur jeune captive quitter l'habit viril; il leur était aussi facile de forcer leur prisonnière à prendre les vêtemens de son sexe, que de la couvrir, comme ils le faisaient, de chaînes de fer. Cette violence salutaire eût ôté tout prétexte aux accusations, mais ce n'était pas là ce qu'ils voulaient.

27 *Février*. — Jeanne fait le serment de dire la vérité sur les faits du procès; on procède ensuite à l'interrogatoire. « Comment vous êtes-vous portée depuis samedi dernier? — Je me porte le mieux que je puis. — Avez-vous jeûné chaque jour de ce carême. — Tous les jours. — Depuis samedi, avez vous entendu la voix qui vous vient? — Plusieurs fois. — Que vous a-t-elle dit? — De vous répondre hardiment. — La voix vous

conseille-t-elle de répondre à tout ce que nous vous demandons? — Parmi les révélations qui m'ont été faites, il y en a qui sont pour mes juges, d'autres qui ne s'adressent qu'à mon roi. — Est-ce la voix d'un ange, la voix d'un saint, d'une sainte ou de Dieu? — De sainte Catherine et de sainte Marguerite. — Comment savez-vous que ce sont ces deux saintes? — Je sais fort bien que ce sont-elles, et je les distingue parfaitement l'une de l'autre. — Comment les distinguez-vous? — Il y a sept ans qu'elles on pris la charge de me conduire; je les reconnais parce qu'elles se nomment en m'abordant. — Sont-elles vêtues du même drap? — Je ne vous dirai pas autre chose aujourd'hui. — Ont-elles votre âge? — A cette question et à beaucoup de semblables, point de réponse. — Quelle fut la voix qui vint à vous à l'âge de treize ans? — Saint Michel. — Vîtes-vous saint Michel et ses anges corporellement et réellement? — Je les vis comme je vous vois. — Que vous dit l'archange la première fois? — Point de réponse. — Quelle était la figure de saint Michel? — Je ne sais. — Etait-il nu? — Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir? — Avait-il des cheveux? — Pourquoi les lui aurait-on coupés?

— Qu'éprouvâtes-vous à la vue de saint Michel et de ses anges ? — Quand je les vis s'éloigner, je pleurai et j'aurais bien voulu qu'ils m'emmenassent avec eux. — Dieu vous a-t-il ordonné de venir en France ? — J'aurais mieux aimé être écartelée par des chevaux que de venir en France sans la permission de Dieu. — Quelle révélation eut votre roi ? — Vous n'aurez pas cela de moi cette année ; je fus interrogée pendant trois semaines à Poitiers et à Chinon ; le roi eut signe de mes faits avant qu'il y voulût croire ; les ecclésiastiques de mon parti ne trouvèrent rien que de bon dans mon fait, etc. »

Nous avons extrait de cet interrogatoire du 27 février ce qui concerne les révélations et apparitions ; c'était là surtout ce qu'on voulait incriminer. Ces apparitions étaient-elles vraies ou fausses ? Pour savoir à quoi s'en tenir, il aurait fallu le demander à Dieu lui-même, ou bien à saint Michel et à sainte Catherine ; elles étaient d'ailleurs choses fort innocentes en soi, et la justice humaine n'avait rien à y faire ; pour qu'elles pussent être incriminées, il fallait qu'elles eussent inspiré des doctrines condamnables, et qu'il en fût résulté quelque scandale ou quelque dommage ; mais rien de tout cela ; l'accusation

avait beau alléguer que ces prodiges venaient des mauvais esprits ; comment croire que l'esprit de ténèbres eût apparu pour engager une jeune fille à garder sa virginité, à pratiquer les vertus que la religion enseigne, à se dévouer pour son Dieu et pour son roi? Le dévouement que la Pucelle avait montré pour la cause de Charles VII pouvait bien, il est vrai, n'être pas agréable aux Anglais ; tous les prodiges qui avaient signalé ce dévouement pouvaient bien être pour les ennemis de Jeanne un sujet d'affliction et de honte ; mais comment faire de tout cela un crime digne du bûcher? Voilà pourtant ce qu'on avait entrepris dans ce procès.

On aurait bien voulu prouver que les victoires de Jeanne étaient l'œuvre du démon, et que la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims n'avaient été que le produit de quelque pratique superstitieuse ou de quelque vertu magique. Cette intention est bien marquée dans ce qui nous reste à faire connaître de ce quatrième interrogatoire

« Etes-vous allée à sainte Catherine de Fierbois? — Oui ; et quand je fus arrivée à Tours, j'envoyai chercher une épée qui étoit dans l'église de Sainte-Catherine. — Comment saviez-

vous que cette épée étoit là? — Par mes voix. — Avez-vous porté cette épée? — Jusqu'à mon départ de Saint-Denis après l'attaque de Paris. — Avez-vous posé votre épée sur l'autel pour qu'elle *fût plus fortunée.* — Non, mais j'ai toujours désiré que mes armes fussent heureuses. — Aviez-vous votre épée de Fierbois quand vous fûtes prise? — Non, mais une épée enlevée à un Bourguignon; cette dernière étoit une bonne épée de guerre, et propre à *donner de bonnes buffles et de bons torchons.* — Où avez-vous laissé l'autre? — Cela n'est pas du procès. — Quand vous vîntes à Orléans, aviez-vous un étendard? — Un étendard dont le champ étoit semé de fleurs de lis; un monde y étoit figuré avec deux anges sur les côtés; il étoit brodé de franges de de soie, et portait ces mots écrits : *Jesus Maria.* — Qu'aimiez-vous mieux de votre étendard ou de votre épée? — Beaucoup plus, voire quarante fois plus mon étendard que mon épée. Je portois moi-même cet étendard quand j'attaquois les ennemis, pour éviter de tuer quelqu'un; je n'ai jamais tué personne. — Quelle armée vous confia votre roi, quand il vous mit en œuvre? — Dix ou douze mille hommes. — Étiez-vous sûre de faire lever le siége d'Orléans? — Dieu

me l'avoit révélé, et je l'avois dit à mon roi. — Ne disiez-vous pas à vos soldats que vous détourneriez les flèches des Anglois? — Je leur recommandois d'être sans crainte. Plusieurs ont été blessés à mes côtés, j'ai été blessée moi-même. — En aviez-vous la prescience? — Je l'avois annoncé avant le combat. »

Si nous en croyons un témoin au procès de révision, on aurait demandé à Jeanne, dans cette séance, si elle s'était jamais trouvée en lieu où des Anglais avaient été tués : *En mon Dieu!* aurait-elle répondu, *qui de nous n'a pas vu la guerre? Mais de si tristes choses, parlons doucement et à voix basse* (1). Un seigneur anglais qui était présent, ajoute le témoin, fut touché de cette réponse. « Je voudrais, s'écria-t-il, que » cette femme fût Angloise. » Mais les ennemis de Jeanne ne l'avaient pas moins condamnée d'avance. Un témoin du procès de révision nous apprend qu'après cet interrogatoire du 27 février, l'huissier ou l'appariteur, nommé Massieu, comme il reconduisait Jeanne à sa prison, fut

(1) La réponse de Jeanne, conservée au procès-verbal, n'est pas facile à entendre ; nous avons donné aux mots rapportés dans la minute le sens qui nous a paru le plus probable.

rencontré par un nommé Turquetil, chantre de la chapelle du roi d'Angleterre; celui-ci lui demanda, sans égard pour la présence de l'accusée : « *Que te semble de ses réponses ?* sera-t-elle *arse* (brûlée)? — Jusqu'ici, répondit Massieu, je n'ai vu que bien et honneur en elle, et elle me semble une bonne femme; je ne sais quelle sera la fin : Dieu le sache! » Turquetil alla sur-le-champ rapporter cette réponse aux gens du roi, entre autres au comte de Warwick; d'après ce rapport, Massieu se trouva en grand péril; l'évêque de Beauvais le manda et lui dit que s'il continuait à se conduire de la sorte, *on le feroit boire un peu plus que de raison* (1).

(1) Ce fait fut rapporté au procès de révision.

CHAPITRE VIII.

Séances du 1er, du 3, du 10, du 12, du 13, du 14, du 15, du 17, du 27 et du 28 mars. Maladie de Jeanne d'Arc, et séance du 18 avril.

1er *Mars.* — Le cinquième interrogatoire porta d'abordsur les lettres que Jeanne avait écrites au comte d'Armagnac, au roi d'Angleterre et aux chefsde l'armée anglaise; elle reconnut le contenu de ces lettres, à l'exception de quelques mots qu'on y avait changés, et déclara qu'elle-même les avait dictées. Comme on lui adressa beaucoup de questions au sujet des menaces faites

aux Anglais dans ces lettres, elle rappela tout ce qu'elle avait prédit sur l'entière délivrance du royaume des Lis. « Les Anglois, ajouta-t-elle, *abandonneront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, et perdront tout en France.* — Comment savez-vous cela? — Par la révélation qui m'en a été faite; cela arrivera avant sept ans, et je suis fâchée que cela doive tant tarder. »

Toutes les fois que dans le procès il était question de la France, Jeanne oubliait sa propre cause, elle oubliait sa captivité et les périls dont elle était menacée; prisonnière des Anglais, elle leur parlait encore comme au temps de ses victoires. Au reste, la prédiction qu'elle fit à ses juges dans cette séance, s'accomplit exactement; Paris fut enlevé aux Anglais dans la sixième année qui suivit la mort de Jeanne, et peu d'années après, toute la France fut délivrée de la domination des étrangers.

Le chapitre des apparitions fut de nouveau traité. On interrogea l'accusée sur sainte Catherine et sainte Marguerite. On lui demanda quels étaient les vêtements des deux saintes, si elles étaient des femmes, si elles avaient un visage, si elles avaient des cheveux, et si ces cheveux

étaient longs et pendants ; si elles avaient des bras et des membres ; comment elles pouvaient parler sans organes, quelle langue elles parlaient. « Sainte Catherine parle-t-elle anglais? — Comment parlerait-elle anglois, répond Jeanne, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais. » On interrogea ensuite l'accusée sur des anneaux qu'elle avait portés, et qu'on regardait comme des talismans. On aurait voulu savoir si sainte Marguerite et sainte Catherine s'étaient entretenues avec Jeanne sous l'arbre des Fées. On lui demande ce que les deux saintes lui avaient promis au bois Chesnu et ailleurs. — Les saintes lui promettaient trois choses : la première, qu'elle irait en France ; la seconde, que Dieu aiderait les Français ; la troisième, qu'elle irait en Paradis. « Elles m'en ont promis une quatrième, ajouta-t-elle, que vous ne saurez que dans trois mois. » — Ses voix lui avaient-elles dit qu'elle serait délivrée de prison? — Elle demande trois mois pour répondre. Cet interrogatoire se termine par quelques questions sur les révélations faites au roi ; Jeanne répond qu'elle aimerait mieux qu'on lui *coupât le cou* que de parler sur des choses qu'elle a promis de ne jamais dire à homme vivant.

5 *Mars.* — Quoique nous ayons eu soin d'être courts dans ces extraits, nous n'avons pu éviter les répétitions, car les interrogatoires roulant toujours sur les mêmes faits et les mêmes accusations, les mêmes réponses s'y représentent sans cesse. A l'ouverture de cette séance on revient sur les apparitions de saint Michel, de sainte Catherine, de sainte Marguerite. La pauvre Jeanne persiste dans toutes ses assertions : et quelle âme généreuse oserait la contredire, puisqu'il ne lui reste plus d'autre consolation et d'autre appui que ses visions miraculeuses! Combien ne serait-il pas douloureux de penser que les amis qu'elle avait dans le ciel, et qui l'accompagnaient dans sa gloire, ont fait comme les puissances de la terre, et l'ont abandonnée dans cette terrible lutte avec l'adversité !

Dans cette séance, Jeanne d'Arc fut encore interrogée sur son étendard. « Disiez-vous point que les *penonceaux en semblance du vostre estoient heureux?* — *Je disois aux gens d'armes du roi : Entrez parmi les Anglais, et j'y entrois moi-même à leur tête.* — Disiez-vous point qu'ils portassent hardiment votre drapeau, et *qu'ils auroient bon eur?* — Je disois ce qui est advenu et ce qui adviendra encore. » — On lui deman-

dait si des papillons n'avaient pas été trouvés sur son étendard; si son drapeau n'avait pas été porté autour des châteaux et des églises avec certaines cérémonies, avant d'être montré dans les combats? — Jeanne répondait que non. — N'avait-elle pas connu le frère Richard, fameux prédicateur, et soupçonné aussi de quelques sortiléges? — Elle raconte naïvement qu'elle a vu ce Richard devant Troyes en Champagne. « Ceux de la ville, dit-elle, l'envoyèrent de vers moi, croyant que ma mission ne fût pas chose de Dieu. En approchant il faisoit grands signes de croix et jetoit eau bénite. Je lui dis : *Approchez hardiment, je ne m'envoulerai pas.* » L'accusée est interrogée sur Catherine de la Rochelle, qui s'était donnée pour une *prophétesse,* et qui estoit, disait-elle, visitée toutes les nuits par une dame blanche, vestue de drap d'or. Jeanne convient qu'elle a vu à Gergeau cette Catherine de La Rochelle, et qu'elle lui a conseillé de retourner auprès de son mari et de ses enfants.

« Savez-vous, lui dit l'interrogateur, si ceux de votre parti ont fait pour vous service ou oraison ? — Je ne sais; mais je serai toujours contente de voir des chrétiens prier pour moi. — Dans quelle intention ceux de votre parti

vous baisaient-ils les mains et les vêtements? — Si on baisoit mes vêtemens, *je n'en pouvois mais; venoient les pauvres gens volontiers à moi, parce que je ne leur faisois point de déplaisir.* — A-t-on fait des images de vous en papier, en plomb ou autre métal? — A-t-on porté ces images suspendues au cou? — Si on m'a pris pour une sainte ou pour un ange, si on m'a nommée à l'église dans des prières, si on y a fait bénir des images en mon honneur, je n'en ai rien su. — Ceux de votre parti vous croient-ils envoyée de Dieu? — J'ignore si ceux de mon parti me croient envoyée de Dieu pour ce que j'ai fait, et, dans le cas où ils le croiroient, il m'est avis qu'ils ne se trompent pas. »

Elle est interrogée sur ce qui lui est arrivé au château de Beaurevoir. « Blasphémâtes-vous point alors le nom de Dieu ou des saints? — Je n'ai pas coutume de jurer. » On lui demanda si elle avait reçu les sacrements de l'église en habits d'homme. « Oui, mais je déposais mes armes. — Si elle avoit tenu des enfants sur les fonts de baptême, et quels noms elle leur avait donnés? — Aux garçons le nom de Charles, aux filles celui de Jeanne. — Si un enfant de Lagni avait été rappelé à la vie par ses prières. — Tou-

tes les vierges de la ville, assemblées à l'église, priaient Dieu de ressusciter un enfant pour qu'il fût baptisé, et Jeanne alla prier avec elles ; l'enfant ouvrit les yeux, bâilla trois ou quatre fois, reçut le baptême et mourut : voilà tout ce qu'elle sait. » On avait l'intention de tirer de ses aveux la preuve qu'elle avait abusé du nom de Dieu et de l'autorité de ses saints, pour des choses mondaines ; qu'elle s'était livrée à de coupables superstitions ; qu'elle n'avait pas craint de se présenter elle-même aux peuples comme un objet d'idolâtrie.

Lorsqu'on lui demandait si elle était prophétesse, elle répondait qu'elle ne savait qu'une chose dans l'avenir, c'est que les Anglais ne resteraient pas en France. Une autre fois on lui demandait si Charles avait bien fait de tuer ou faire tuer le duc de Bourgogne : « Cette mort, répondit-elle, fut un très-grand malheur ; mais Dieu ne m'a envoyée que pour secourir le royaume. » Il y avait tant de noblesse dans ces réponses, qu'on ne renouvela plus de pareilles questions.

10 *Mars.* — Cette séance fut tenue dans la prison de Jeanne, ce qui ajoutait encore à l'illégalité comme à l'odieux de la procédure : l'évêque de Beauvais s'y rendit avec un très petit nombre

d'assesseurs. On interrogea l'accusée sur sa sortie de Compiègne, et sur ce qui se passa lorsqu'elle tomba aux mains des Bourguignons. Elle dit que dans la semaine de Pâques, s'étant trouvée sur les fossés de Melun, ses voix lui avaient annoncé qu'elle serait prise avant la Saint-Jean; les mêmes voix ajoutèrent qu'elle ne *devoit s'ébahir*, qu'elle devait prendre tout en gré, et que Dieu l'aiderait. On lui demande si cet avis lui avait été réitéré plusieurs fois; elle répond que oui, et qu'elle a souvent prié Dieu de lui épargner les angoisses de la captivité. Du reste, en lui annonçant qu'elle serait prise, on ne lui avait dit ni l'heure ni le lieu. Si elle l'avait su, elle n'y serait point allée, à moins que ses voix ne lui en eussent fait un devoir.

On lui fait plusieurs questions sur ses armes, sur le cheval qu'elle montait. On lui demande si elle avait un trésor. — Dix à douze mille écus qu'elle avait vaillant n'étaient pas grand trésor à mener guerre; elle ne demandai rien au roi que de bons chevaux et de bonnes armes. — Le signe donné au roi fut-il de Dieu? — Oui. — Durera-t-il long-temps? — Il peut durer mille ans et plus. — Est-il or ou argent, pierre précieuse ou couronne? — La plus riche couronne qui soit

au monde. — Jeanne répugnait à en dire davantage, car ceux qui l'interrogeaient ne lui paraissaient pas gens à en être frappés comme elle et comme ceux de son parti. « Le signe qu'il vous faudroit, à vous, leur dit-elle, le seul qui pût vous émouvoir, est que *Dieu me délivrât de vos mains.* On lui demanda si elle salua l'ange lorsqu'il apporta le signe : — Elle ôta son chaperon et s'agenouilla, puis remercia Dieu de ce qu'il la délivrait *des clercs qui arguoient contre elle.*

12 *Mars.* — On demande à Jeanne si l'ange qui apporta le signe parla au roi. — « Il dit qu'il falloit *me mettre en besogne,* et que la France seroit *tantôt allégée.* — Etait-ce saint Michel, le même qui vous avait d'abord apparu? — Le même. — Il vous aurait donc *failli,* au moins *pour les biens de ce monde?* — Puisque c'étoit le *plaisir de Dieu, mieux étoit-ce encore que je fus se prise.* — Ne vous a-t-il point *failli* pour le bien de votre ame? — Comment m'auroit-il *failli,* puisqu'il me *conforte* tous les jours dans ma prison. — Quand vous promîtes à Notre-Seigneur de garder votre virginité, parliez-vous à lui? — A sainte Catherine et à sainte Marguerite. — Avez-vous point parlé de vos visions à votre curé ou à tout autre homme d'église? — Non, mais seulement à Robert de

Beaudricourt et à mon roi. — Croyiez-vous bien faire de partir sans la permission de père et mère? — Puisque Dieu le commandoit, il convenoit de le faire ; quand j'aurais eu *cent pères* et *cent mères*, quand j'aurais été fille de roi, je fusse partie. — Quand vous voyiez saint Michel et ses anges, leur faisiez-vous la révérence? — Oui, et je baisois la terre où ils s'étoient arrêtés. — Avez-vous eu messages et lettres de saint Michel et de vos voix? — Je répondrai dans huit jours. — Vos voix vous ont-elles quelquefois appelée *Fille de Dieu, Fille de l'Eglise, Fille au grand cœur?* — Avant et après la délivrance d'Orléans, elles m'ont plusieurs fois appelée *Jeanne la pucelle, fille de Dieu.* »

Dans cette journée du 12 mars, il y eut une séance après dîner; on interrogea la Pucelle sur le songe de son père et sur les inquiétudes de ses parents à son départ. On revient ensuite à l'habit d'homme : « Prîtes-vous cet habit, dit l'interrogateur, à la requête de Beaudricourt? — Par ma propre volonté et non à la requête d'aucun homme au monde. — Pensiez-vous mal faire? — Non, « et si j'estois de présent en l'au-» tre parti, et en habit d'homme, me semble » que ce seroit un des grands biens de France.

» de faire comme j'ai fait devant ma prise. »

A la fin de cette séance, Jean Le Maistre, vicaire de l'Inquisition, qui n'avait paru jusque-là que parmi les assesseurs, se présenta comme juge du procès, ce qui fut un motif de nullité au procès de révision.

13 *Mars.* — Dans cet interrogatoire, on ne s'occupa guère que du signe qui fut donné au roi Charles; Jeanne déclara d'abord qu'elle n'en parlerait pas; puis elle en parla assez longuement. « Ce signe, dit-elle, fut ce que l'ange certifia à mon roi en lui apportant la couronne; l'ange lui déclara qu'il aurait tout le royaume de France, *à l'aide de Dieu et moyennant mon labeur.* Saint Michel ajouta que le roi n'avait qu'à me donner gens d'armes, et qu'il serait bientôt couronné et sacré. — De quelle manière l'ange apporta-t-il la couronne? — Elle fut baillée à l'évêque de Reims et mise au trésor du roi. — De quel métal était-elle composée? — De fin or et mouit riche. — Quelle était la signifiance de cette couronne? — Que le roi reprendrait le royaume de France. — D'où venait cette couronne apportée par l'ange? — Il n'y a orfèvre au monde qui la sût faire si riche et si belle. — Comment l'ange arriva-t-il? — Il entra par l'*huis*, et fit révérence au roi.

louant sa résignation dans l'adversité, et lui annonçant les destinées futures de son royaume. —Jeanne accompagna l'ange et dit au roi : Voilà votre signe, prenez-le. La Trémouille, Charles de Bourbon et plusieurs prélats virent ce signe, et Dieu permit que ce signe fût ainsi vu, pour épargner à Jeanne les questions qu'on lui faisait sur sa mission. Parmi la multitude d'anges qui accompagnaient saint Michel, il y en avait avec des ailes, quelques-uns avec une couronne sur la tête, d'autres sans couronne. L'archange, après avoir rempli son message, se sépara de Jeanne qui se mit à *plourer* et qui l'aurait volontiers suivi s'il eût plu à Dieu. — Fut-ce pour son mérite à elle que l'ange vint de la sorte? — Il était venu pour que le roi crût à la mission qu'elle avait reçue de Dieu, et pour que les bonnes gens d'Orléans fussent secourus. — Pourquoi elle plutôt qu'un autre? — Dieu avait voulu opposer une simple vierge aux ennemis du roi. »

Tels furent les prodiges que Jeanne raconta dans cet interrogatoire. Si de pareilles choses avaient été vues de la cour de Charles VII, comment l'histoire contemporaine aurait-elle gardé le silence? Nous avons dit que

Jeanne, en arrivant à Chinon, avait fait reconnaître au roi sa mission, en lui rappelant une prière à Dieu qu'il avait faite en secret dans un moment de désespoir; l'héroïne voulait cacher aux juges l'esprit de découragement qu'elle avait trouvé dans le prince qu'elle était venue secourir; elle aima mieux raconter des choses merveilleuses que de dire la vérité, parce que la vérité était peu glorieuse pour le roi de France; on ne doit voir au reste dans ces fictions que les inspirations d'une grande et belle poésie. Les deux dernières années de la vie de Jeanne sont le plus beau sujet de poème épique qu'on puisse trouver dans l'histoire des hommes; lorsque nous entendons la jeune vierge nous parler ainsi des anges et des magnificences du ciel, qui viennent attester sa mission auprès de Charles, nous sommes tentés de croire que les merveilles de sa vie l'ont inspirée, qu'elle prélude elle-même au poème dont elle est le héros, et qu'elle se fait ainsi devant ses juges le poète de sa propre épopée. Si en effet quelque poète, vraiment inspiré, chantait la gloire de Jeanne d'Arc, il n'y aurait rien d'étonnant qu'il racontât l'arrivée de l'héroïne à la cour de Charles, comme elle la racontait elle-même dans cette séance du 13 mars.

14 *Mars.* — On demande à Jeanne pourquoi elle se précipita d'une tour du château de Beaurevoir. « On disoit, répond l'accusée, que ceux de Compiègne, tous, jusqu'aux enfants de sept ans, devoient être mis à feu et à sang; j'aimois mieux mourir que de vivre après une telle destruction de bonnes gens; je savois d'ailleurs que j'étois vendue aux Anglois. — N'avez-vous pas dit alors à sainte Catherine ces paroles : Plaira-t-il à Dieu de laisser si MAUVAISEMENT mourir ces bonnes gens de Compiègne? — Je n'ai point dit MAUVAISEMENT, mais seulement Dieu laissera-t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne, si loyaux à leur seigneur? — On lui demande si elle a fait ce saut dans l'intention de se tuer. — Non, mais pour échapper aux Anglois. »

Jeanne avait dit à l'évêque de Beauvais qu'il se mettait en danger en se déclarant son juge : *Advisez bien que vous ne jugiez mal* (ce sont ses expressions); je vous en avertis, et si notre Seigneur vous en chastie, j'aurai fait mon devoir de vous le dire. Le procès-verbal ne dit point que l'évêque de Beauvais ait répondu à ces paroles de Jeanne. Comme elle avait dit que sainte Catherine viendrait à son secours, et qu'elle serait délivrée, on voulut qu'elle s'expliquât là-dessus :

— Elle répondit que ses voix lui avaient annoncé sa délivrance, mais ne lui avaient point dit *quand* et *comment;* seulement il lui avait été annoncé qu'elle serait sauvée par une victoire. « Quand *ce sera au jugement,* ajouta-t-elle, je ne sais s'il y aura aucun trouble qui me délivrera; mes voix me disent : *Ton martyre finira et tu viendras au royaume du paradis;* entendent-elles par le mot de *martyre* la peine et adversité que je souffre en prison, ou bien ai-je encore de plus grands maux à souffrir? Dieu le sait et je m'en rapporte à lui. — Etes-vous sûre, lui demanda l'interrogateur, que vous serez au paradis? — Aussi sûre que si j'y étois déjà. — Cette réponse est grave et d'un grand poids. — Aussi en tiens-je la pensée pour un grand trésor. — Croyez-vous, après cette révélation, que vous ne puissiez faire péché mortel? — Je n'en sais rien et je mets toute ma confiance en Dieu. » La séance est suspendue, et reprise dans l'après-dîner du même jour 14 mars. Le compte-rendu de cette séance commence par quelques phrases inintelligibles. On demande ensuite à Jeanne si elle tient son serment de garder sa virginité de cœur et d'ame. — Point de réponse dans le procès-verbal.

La séance est de nouveau suspendue et reprise une seconde fois. On demande à Jeanne si elle croit qu'elle ne peut pas pécher mortellement, et, dans ce cas, pourquoi elle se confesse. — Elle ne sait, mais si elle était en péché mortel, elle croit que sainte Marguerite et sainte Catherine l'abandonneraient. — On veut savoir si elle a maugréé ou renié Dieu dans la prison. — Les gens envoyés auprès d'elle avaient sans doute surpris quelques mots échappés à sa douleur; aucunes fois elle disait, *bon gré Dieu, bon gré saint Jean, bon gré Notre-Dame.* On avait fait de ces mots autant de blasphèmes. Jeanne se contente de répondre qu'on l'a mal entendue et qu'elle n'a pas l'habitude de jurer.

Prendre un homme en rançon, lui disait-on, et le faire mourir, n'est-ce pas péché mortel? — On faisait allusion à Franquet d'Arras qu'elle avait fait prisonnier. — Elle répond qu'elle avait voulu échanger Franquet contre un prisonnier de son parti; mais ce dernier étant mort pendant la négociation, elle avait laissé faire la justice, qui réclama Franquet comme meurtrier, larron et traître. — On reprochait à Jeanne d'avoir *baillé* de l'argent à celui qui avait pris Franquet, afin de le livrer à la justice de Lagny

et de Senlis. — « Je n'étais, répondit-elle, ni monnayer, ni trésorier du roi de France. »

On peut juger ici de l'embarras où devaient se trouver ceux qui cherchaient des crimes dans la vie de Jeanne, puisqu'ils en étaient réduits à s'arrêter sur de pareilles circonstances. L'accusée n'aurait-elle pas pu leur répondre que ce qu'on lui reprochait, au sujet de Franquet d'Arras, on pouvait le reprocher aussi au roi d'Angleterre qui l'avait achetée elle-même des Bourguignons, pour la faire juger et condamner. On lui fit plusieurs questions sur des faits qui pouvaient être regardés comme des péchés mortels; elle avait livré un assaut à Paris le jour de Notre-Dame ; elle s'était approprié la haquenée de l'évêque de Senlis; elle avait voulu se donner la mort en se précipitant du haut d'une tour; elle portait l'habit d'homme. — Toutes les questions qu'on lui adressait ainsi semblaient n'appartenir qu'au tribunal de la pénitence ; l'accusée répondit que sur toutes ces choses, elle ne connaissait que le jugement de Dieu et celui de son confesseur; elle ajouta que le cheval de l'évêque de Senlis avait été payé deux cents saluts d'or, et qu'elle l'avait même renvoyé au prélat, comme impropre à la guerre; quant au saut de

Beaurevoir, elle en avait demandé pardon à Dieu; pour l'attaque de Paris dans un jour de fête, elle avait obéi à ses chefs ; et pour l'habit d'homme, elle le portait parce qu'elle avait fait les œuvres d'homme ; si cet habit déplaisait à Dieu, elle était prête à le quitter.

15 *Mars.* — On s'aperçoit, à la seule lecture des procès-verbaux, que les séances se tiennent dans une prison, et que l'accusée est interrogée devant un petit nombre d'assesseurs et de témoins, dévouésà la cause de ses ennemis ; de plus fréquentes lacunes se font sentir dans le compte rendu des interrogatoires ; plusieurs réponses semblent altérées ou passées sous silence.

Pour mieux faire connaître la physionomie du procès, nous dirons encore quelques mots sur l'esprit qui présidait aux interrogatoires. La grande affaire pour les juges était de découvrir des motifs de condamnation, et tous les moyens étaient bons pour cela. Tantôt on s'efforçait d'incriminer les moindres actions de Jeanne ; tantôt on scrutait ses plus secrètes pensées, avec le dessein d'y trouver quelques erreurs condamnables. Les questions sur les faits sont simples, quelquefois naïves, et souvent la Pucelle a l'air de s'en moquer. Quant aux questions sur les

doctrines, comme elles offrent à l'accusation un champ plus vaste, c'est de ce côté que les interrogateurs dirigent le plus souvent leurs efforts. Leur investigation opiniâtre va de subtilité en subtilité, et ne s'arrête que lorsqu'elle a cru trouver, dans les réponses de Jeanne, quelque sens équivoque, quelque contradiction apparente qui puisse faire suspecter sa foi. Quoique l'ignorance de l'accusée sur certaines matières, mette fort à l'aise les docteurs qui veulent la tromper, ceux-ci ne restent pas moins cachés sous un voile mystérieux. Lorsqu'ils font une interrogation à laquelle ils attachent une grande importance pour l'issue du procès, toute leur crainte est qu'ils soient parfaitement compris, et que leur intention puisse être devinée. Pour l'ordinaire, c'est le crime qui, en présence des lois, craint la lumière; ici ce sont les juges. Toute franchise leur déplaît; toute explication, toute définition leur est odieuse. S'il arrive dans les débats qu'une question soit assez éclaircie pour que l'accusée se mette en garde contre les embuches qu'on lui dresse, aussitôt la même question est présentée sous d'autres formes et dans des termes plus vagues. Alors la jeune vierge, pressée de répondre, hésite. Quelque-

fois même elle varie dans ses réponses. Mais qu'importe à ceux qui l'interrogent les variations et les incertitudes de l'accusée? Ils n'écouteront rien de ce qui peut servir sa cause, et ne retiendront de ses paroles que ce qui peut lui nuire.

Dans cette séance du 15 mars, Jeanne fut invitée à s'en rapporter, pour *ses faits et dits*, à la décision de l'Église. Elle demande que ses réponses soient vues par des clercs, et si on y trouve quelque chose contre la foi chrétienne, elle s'en expliquera avec ses conseils qui sont au ciel; s'il y a quelque mal dans ce qu'elle a fait ou dit, elle ne veut pas le soutenir; elle serait désolée d'être sur quoi que ce soit en opposition avec l'église. Après cette réponse de Jeanne, qui aurait dû satisfaire des juges qui n'auraient cherché que la vérité, on en vient à la distinction entre l'église *militante* et l'église *triomphante*. Le procès-verbal mentionne à peine les explications qui furent données à ce sujet.

Cette grande question de la soumission à l'église, qui allait devenir le fond du procès, est jetée d'abord comme par distraction dans les débats; puis on revient à d'autres questions dont on s'était occupé dans les séances précédentes; on interroge l'accusée sur ses diverses tentatives

d'évasion. « Notre Seigneur, répondoit Jeanne, ne m'a pas permis jusqu'ici de réussir. — Partiriez-vous de présent si vous trouviez votre point de partir? — Si je voyois l'huis ouvert, si mes gardes et les Anglois ne songeoient point à m'arrêter, je croirois que c'est la volonté de Dieu et je m'en irois. — Si Dieu ne vous envoyoit secours, et ne vous montroit sa volonté, feriez-vous quelque entreprise pour sortir? — Le proverbe dit: *aide toi, Dieu t'aidera.* » Ces tentatives d'évasion paraissaient beaucoup préoccuper les juges, car ils y revenaient souvent. Croyaient-ils par là justifier les rigueurs exercées envers la jeune captive, ou craignaient-ils pour sa délivrance l'effet des sortiléges dont ils poursuivaient l'aveu?

Jeanne n'avait point entendu la messe depuis qu'elle était arrivée dans *la bonne ville de Rouen*, et elle s'en plaignait; on lui objecta que pour assister au service divin il fallait quitter l'habit d'homme. « Faites-moi faire, dit-elle alors, une robe longue jusqu'à terre, pour aller à l'église; puis à mon retour je reprendrai l'habit que je porte. » Les juges exigeaient qu'elle ne reprît plus les habits de son sexe. On en resta là, et l'interrogateur en revint à la question de la sou-

mission à l'église. « Toutes mes œuvres, dit la jeune vierge, sont dans les mains de Dieu, et je m'en rapporte à ses jugements ; je certifie que je ne voudrais rien dire et faire contre la foi chrétienne, et si j'avais rien fait ou dit qui fût trouvé par les clercs contraire à la vraie religion de notre Seigneur, je ne voudrais le soutenir mais le *bouterois hors.* » Rien de plus simple que cette réponse; mais ce n'est pas ce qu'on cherchait ; il s'agissait d'amener Jeanne à répondre de manière à laisser des doutes sur l'orthodoxie de ses croyances. Ce n'est qu'au procès de révision qu'on put savoir quels moyens avaient été employés pour parvenir à ce but odieux. On avait aposté auprès de la Pucelle, comme nous l'avons dit, des hommes chargés de gagner sa confiance et de la préparer à faire les aveux ou les déclarations dont on avait besoin ; un des assesseurs devoué à l'évêque de Beauvais, Nicolas Loiseleur, se présenta à Jeanne, comme un prisonnier français, comme un compagnon d'infortune, et d'après les instructions qu'il avait reçues, il devait amener la captive à ne point se soumettre au jugement de l'église.

Avant de terminer cette séance, on demanda à Jeanne quelle espèce de culte elle rendait à

sainte Catherine, à sainte Marguerite, à saint Michel. On lui demande si elle leur avait offert des cierges, et si elle avait fait dire des messes en leur nom : elle répond qu'elle a offert des cierges par la main du prêtre, et que ses prières comme ses offrandes ont toujours été adressées aux saints et saintes du paradis. On voulait lui faire dire qu'elle rendait un culte à ses apparitions, et déclarer ensuite que ces apparitions étaient l'œuvre du démon. « Avez-vous fait vos offrandes aux êtres surnaturels qui vous ont apparu? — Je n'ai rien fait qu'en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de sainte Catherine qui est au ciel. — Comment vous est apparu saint Michel? — *Sous les traits d'un vrai prud'homme.* — Quelle doctrine vous enseigna-t-il? — Sur toutes choses, il me disait que je fusse bonne enfant et que Dieu m'aiderait; il me disait que je vinsse au secours de Charles, et me racontait la *pitié qui estoit au royaume de France.*»

Une chose dont les juges ne parlaient jamais et dont la Pucelle parlait souvent, c'était la gloire de la France : tantôt elle disait que Dieu l'avait envoyée à *Charles, fils de Charles, roi de France, qui seroit aussi roi de France;* tantôt elle disait que les Français auraient de si grands avantages

à la guerre, *que tout le royaume de France leur reviendroit.* Jeanne répétait chaque jour ces prédictions devant les Anglais et devant ses juges devoués aux Anglais. Elle se persuadait qu'on ne la persécutait que pour la forcer à désavouer la mission que Dieu lui avait donnée de sauver la France, et voilà pourquoi elle revenait sans cesse sur le même sujet, au risque d'irriter contre elle tous ceux qui tenaient sa vie entre leurs mains.

17 *Mars.*—Déjà plusieurs fois on avait parlé de la soumission à l'église militante, mais toujours sans explication. La Pucelle, pressée par l'évêque de Beauvais, lui avait dit dans un de ses interrogatoires : « Qu'est-ce que l'église? Est-ce vous? Si c'est vous qui êtes l'église, je ne veux pas me soumettre à mes ennemis. » Nous n'avons pas besoin de dire ici que cette réponse de Jeanne n'est point rapportée dans les procès-verbaux; elle ne fut connue qu'au procès de révision. Dans la séance du 17 mars, on revint à la question de la soumission à l'église; et quoique cette question ne fût pas encore très nettement définie, on entra néanmoins dans quelques détails. « Dites-nous si vous vous en rapportez à la détermination de l'église? — Je m'en rapporte à

notre Seigneur qui m'a envoyée, à Notre-Dame, à tous les benoîts saints et saintes du Paradis; et m'est advis que c'est tout un de notre Seigneur et de l'église. — « Alors lui fut dit (nous copions le procès-verbal), qu'il y a l'église triomphante où est Dieu, où sont les saints, les anges et les âmes sauvées, et l'église militante qui se compose de notre Saint-Père le Pape, des cardinaux, du clergé, et de tous les bons chrétiens et catholiques; cette église bien assemblée ne peut errer et est gouvernée par le Saint-Esprit. » — Je suis venue au roi de France, dit alors Jeanne, de par Dieu, de par la vierge Marie, de par l'église victorieuse de là haut; à cette église là je soumets tous mes faits et dits : pour l'église militante, je n'ai rien à répondre maintenant. » On voit, par cette réponse incertaine de Jeanne, que les perfides conseils de Loiseleur avaient produit leur effet : toutefois l'accusée aurait fort embarrassé ses juges, si elle les avait interrogés à son tour, et les avait sommés, au nom du Dieu protecteur des opprimés et des faibles, d'expliquer clairement ce qu'il y avait d'obscur et d'équivoque dans les questions qu'ils lui adressaient. Elle aurait pu leur demander si eux-mêmes, comme juges, se donnaient

pour les représentants de l'universalité des chrétiens, et comment la chrétienté, sans l'intervention du Pape et du concile, leur avait délégué le pouvoir de la juger; elle aurait pu leur demander comment le roi d'Angleterre, au nom duquel le procès avait commencé et se poursuivait, avait le droit de faire parler l'église dans une cause qui lui était personnelle, et d'invoquer l'autorité de Jésus-Christ contre des prisonniers de guerre !

Dans cette séance du 17 mars revinrent les questions faites plusieurs fois sur l'habit que la Pucelle s'obstinait à garder ; son esprit était alors préoccupé d'une pensée triste : un arrêt fatal pouvait avancer pour elle le moment où il faut tout quitter ; elle conjure d'avance les seigneurs de l'église de lui faire donner à sa mort *une longue chemise de femme*, et *un chaperon ou couvrechef* pour sa tête. « Du reste j'aime mieux *faire mon martyre tout d'un coup*, ajouta-t-elle ; j'aime mieux mourir, que de révoquer ce que notre Seigneur m'a fait faire. »

On lui demande si sainte Marguerite et sainte Catherine haïssent les Anglais. « Elles aiment ce que notre Seigneur aime, et haïssent ce que Dieu hait. — Dieu hait-il les Anglais ? — Reli-

gieusement parlant, je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront *boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront.* — Dieu était-il pour les Anglais quand leurs armes étaient triomphantes? —Dieu a permis peut-être que les Français fussent battus à cause de leurs péchés. »

On fit de nouvelles questions à Jeanne sur ses apparitions, sur le langage, sur la forme, sur la nature des anges et des saints; l'accusé renvoie à ce qu'elle a déjà répondu, ou garde le silence. On l'interroge de nouveau sur ses armes et sur son étendard. « Quelles armes offrîtes-vous à saint Denis? — Un blanc harnais entier pour un homme d'armes, avec une épée gagnée devant Paris. — A quelle fin offrîtes-vous ces armes?—Par dévotion, *ainsi qu'il est accoutumé* par les gens d'armes quand ils sont blessés. — Etait-ce pour qu'on les adorât? — Je les offrais à saint Denys *parce que c'étoit le cri de France.* — Pourquoi les cinq croix sur l'épée trouvée à sainte-Catherine de Fierbois? — Je l'ignore. — Sur quel modèle avez-vous fait peindre les anges en votre étendard?—D'après les images qui sont dans les églises. — Disiez-vous à vos gens d'armes qu'en vertu de votre étendard, vous gagneriez les batailles? — Je leur disais qu'ils sui-

vissent mon étendard hardiment, et que Dieu les aiderait. — L'espérance de la victoire était-elle fondée sur vous ou sur votre étendard? — Sur notre Seigneur. — Que signifiaient ces mots, retracés sur votre étendard, *Jesus, Maria?* — Les clercs l'avaient ainsi écrit. — Pourquoi votre étendard fut-il plus porté que les autres en l'église de Reims? — *Il avoit été à la peine, c'étoit bien raison qu'il fût à l'honneur.* »

Nous abrégeons beaucoup cet interrogatoire, qui fut repris l'après-dîner. Dans cette seconde séance, tous les chefs d'accusation furent passés en revue; on abandonna, on reprit tour à tour les questions sur les fées, sur les anges, sur les mauvais esprits, sur l'étendard de Jeanne, et, parmi toutes ces questions, revenait quelquefois celle de la soumission à l'église. Comme on demanda à l'accusée si elle se croirait obligée de répondre au Pape, vicaire de Dieu, sur toutes choses concernant la foi : « Je requiers, répliqua-t-elle, d'être menée devant lui, et je répondrai comme il conviendra. »

27 *et* 28 *Mars.* — Il n'y eut point d'interrogatoire ou de séance judiciaire depuis le 17 mars jusqu'au 27. Dans cet intervalle, ceux qui menaient le procès convinrent de réduire les chefs d'accu-

sation à un certain nombre d'articles, qui seraient tirés des réponses mêmes de l'accusée, et sur les quels Jeanne serait de nouveau interrogée. Les notaires-greffiers écrivent ici en marge de leurs minutes, qu'on va *passer du procès d'office au procès ordinaire :* avec des juges qui respectaient si peu les régles établies, les mots de *procès ordinaire* et de *procès d'office* ne sauraient avoir un sens bien précis. Déjà plusieurs fois le procès de Jeanne avait changé de face, et les formes nouvelles qu'on allait suivre ne devaient pas rassurer les amis de l'humanité et de la justice, car elles n'avaient pour objet qu'une prompte condamnation. A mesure que nous avançons dans ce procès, nous croyons assister à quelque drame terrible, à un drame où tout se complique et prend une couleur plus sombre de scène en scène, où chaque acte redouble notre effroi et notre compassion, et nous fait pressentir la catastrophe.

Le 27 mars, jour du mardi saint, l'évêque de Beauvais et les assesseurs se réunirent dans la grande salle du château de Rouen ; Jeanne y fut amenée ; le *promoteur*, qui faisait l'office d'accusateur public, fit lecture de trente articles ou assertions, renfermant tous les griefs allégués jusque-là au procès ; tous ces griefs étaient au-

tant de crimes qui, d'après la justice du temps, devaient être punis par le feu; le même promoteur *jura de calomnie* et déclara que sa poursuite *seroit juste et sincère;* l'évêque de Beauvais s'adressa ensuite à Jeanne, et lui dit que ses juges désiraient sur toutes choses la ramener à la voie de la vérité; il l'invita à choisir, parmi les assistants, des conseils capables de l'aider dans sa défense ; Jeanne remercia le prélat *et la compagnie de ce qu'on lui disoit pour son bien,* mais elle refusa les conseils qu'on voulait lui donner, ajoutant qu'elle n'avait pas envie de se *séparer du conseil de Dieu,* c'est-à-dire qu'elle s'en tenait à ses voix, qui l'avaient dirigée jusque-là.

Dans la séance du 28 mars, mercredi saint, Jeanne répondit aux trente articles qui avaient été lus la veille ; Jean Chastillon, un des assesseurs, fut chargé d'admonester et de prêcher l'accusée ; puis les débats s'engagèrent sur la soumission à l'église militante ; Jeanne croyait bien que l'église militante ne pouvait faillir; mais pour ses faits et dits, elle ne s'en rapportait qu'à Dieu ; on lui demanda si elle n'*avoit point de juge en terre,* et si notre saint-père le Pape n'était point son juge; on lui dit en outre que si elle ne voulait croire l'église, et l'art. *ecclesiam*

sanctam catholicam, elle se déclarait par cela même *hérétique*, et courait le risque d'être brûlée. « Si je voyais le feu, répondit-elle, si je voyais le bûcher allumé devant moi et le bourreau prêt à me précipiter dans les flammes, je ne dirais pas autre chose. »

Ici le procès-verbal se tait sur la discussion scandaleuse qui s'éleva dans l'assemblée ; nous y suppléons par le récit des témoins entendus dans le procès de révision. Lorsqu'on pressait la Pucelle de se soumettre à l'*église militante*, qui lui était définie très vaguement, et quelquefois même en latin, un des assesseurs prit pitié de son ignorance qui l'exposait aux plus grands périls, et lui donna les explications dont elle avait si grand besoin. Il termina ces explications en recommandant à Jeanne de se soumettre au Pape et au concile assemblé à Bâle. « Qu'est-ce que le concile? répondit Jeanne. — C'est la réunion de l'église universelle, et, dans cette réunion, il y a autant de docteurs du parti français que du parti anglais. — En ce cas, s'écria-t-elle, je me soumets à notre saint-père le Pape et au sacré concile. » Cette déclaration de Jeanne jeta une grande confusion dans l'assemblée ; l'évêque de Beauvais, dont les projets se trouvaient décon-

certes, ne put dissimuler son dépit; et, jetant un regard plein de colère sur celui qui venait de parler, il s'écria : *Taisez-vous de par le diable;* puis s'adressant au notaire qui rédigeait ce qui avait été dit, il lui défendit d'écrire le moindre mot de *cette soumission au concile de Basle.* Ce fut sans doute en cette occasion que Jeanne dit ces mots : *Vous écrivez ce qui est contre moi, et vous passez ce qui fait pour moi.*

Dans une séance tenue le samedi saint, 31 mars, Jeanne répondit encore sur les trente articles présentés par le promoteur du procès. Pressée de nouveau de se soumettre à l'église militante, elle déclara qu'elle s'y soumettrait en tous points, hors pour ce qui était chose impossible. « Qu'entendait-elle, lui demandait-on, par chose impossible? — De désavouer ses apparitions, et tout ce qu'elle avait fait pour la cause de Charles. » C'était là pourtant ce que demandaient les juges.

9 *Avril.* — Tandis qu'on s'occupait sans relâche de poursuivre le procès de Jeanne, elle tomba gravement malade ; aussitôt le cardinal d'Angleterre et le comte de Warwick envoyèrent chercher Guillaume Des Jardins, Guillaume de La Chambre, et plusieurs autres médecins ; le comte

de Warwick leur annonça la maladie de Jeanne, et il ajouta que pour rien au monde, *le roi ne voudroit* que cette femme mourût de mort naturelle. Le roi, disait-il, *l'a achetée assez cher; il ne veust pas qu'elle meure autrement que par justice, et entend qu'elle soit brûlée.* Après ce discours, il invita les médecins à prendre tous les soins pour sa guérison. Les médecins s'étant rendus dans la prison de Jeanne, lui trouvèrent la fièvre, et conclurent à la saigner; le comte de Warwick s'y opposa d'abord, disant qu'elle *étoit rusée*, et qu'elle pourrait laisser couler son sang jusqu'à se donner la mort. Cependant elle fut saignée et la fièvre se passa. Comme on craignait encore pour la santé de la malade, ou plutôt de la victime, qu'on voulait guérir pour la brûler, un autre médecin, Jean Tiphaine, fut appelé, et ce fut le promoteur, Jean Destivet, le plus fougueux des ennemis de Jeanne, qui le conduisit dans la prison. Le nouveau médecin interrogea la Pucelle, et lui fit des questions sur le mal qu'elle souffrait; elle répondit que l'évêque de Beauvais lui avait envoyé une carpe et qu'elle avait vomi après en avoir mangé. Là-dessus, Destivet se mit en colère et lui dit : *Tu mens, paillarde! tu as mangé des harengs et des choses*

à toi contraires. Elle répondit que non ; la discussion devint très vive de part et d'autre, et la Pucelle reprit la fièvre. Cet incident étrange, qui jette une si affreuse lumière sur la malheureuse situation de Jeanne et sur le procès qu'on lui faisait subir, est attesté par plusieurs témoins entendus au procès de révision.

Jeanne était encore malade, lorsque l'évêque de Beauvais et quelques-uns de ses assesseurs vinrent tenir une de leurs séances judiciaires auprès de son lit de douleur. On lui proposa d'abord de choisir des conseils parmi les plus habiles et les plus sages docteurs ; on lui rappela que le procès commencé la mettait en grand danger de sa personne. « Il me semble, répondit-elle, que vu la maladie que j'ai, je suis en grand péril de mort, et *si ainsi est que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je voudrois avoir confession, recevoir notre Sauveur et être en terre sainte.* — Si vous voulez avoir les sacrements de l'église, lui dit l'évêque de Beauvais, il faut que vous fassiez comme les bons catholiques, et que vous vous soumettiez à l'église. » Elle répond qu'elle ne saurait dire autre chose que ce qu'elle a dit. On revient plusieurs fois à la même question ; toujours même réponse. Quelques-uns

des docteurs présents lui citent plusieurs exemples de l'Écriture, pour l'engager à faire ce qu'on lui demande; les docteurs lui répètent que si elle n'obéit, elle sera traitée *comme une Sarrazinne.* L'évêque de Beauvais paraît s'attendrir, et prenant le langage de la compassion, lui dit que si elle le veut, on ordonnera une *belle et notable procession, pour la réduire à bon état.* Elle se contente de lui répondre qu'elle *voudroit bien que les bons catholiques priassent pour elle.*

CHAPITRE IX.

Séance du 2 mai ; séance du 9 mai à la prison de Jeanne ; séance du 23 mai ; séance du 24 mai, au cimetière de Saint-Ouen.

2 *Mai.* — Dans plusieurs réunions tenues chez l'évêque de Beauvais, on s'était occupé des moyens d'arriver au terme du procès. On examina tout ce qui avait été fait, et il fut décidé qu'il serait rédigé un acte d'accusation en douze articles ; ces douze articles devaient être un résumé succinct de toutes les réponses de Jeanne dans les interrogatoires qu'elle avait subis depuis le commen-

cement du procès; un des assesseurs, qui avait montré le plus d'ardeur à poursuivre la Pucelle, fut chargé de cette rédaction. Les réponses de Jeanne ne devaient point être rapportées textuellement; on devait en rendre seulement le sens, d'*après des conjectures vraisemblables.* Cette pièce importante du procès fut rédigée en secret; un petit nombre d'assesseurs en eurent connaissance; elle ne fut point communiquée à Jeanne; elle était faite pour être envoyée aux plus habiles docteurs en théologie, et surtout à l'Université de Paris, qu'on voulait consulter sur les questions de doctrine contenues au procès.

Cet acte d'accusation, comme on le verra plus tard, fut tout entier rédigé dans un véritable esprit de haine; toutes les réponses de Jeanne y étaient présentées comme autant de motifs de condamnation. Il était difficile, après la lecture des douze articles, de ne pas regarder l'accusée comme convaincue d'hérésie, de magie, de rébellion à l'église, d'idolâtrie, de superstition, de mensonge, de trahison et même d'attentat contre l'humanité. Le premier des douze articles commençait par ces mots : *Une certaine femme dit et affirme, qu'étant âgée de treize ans ou environ, elle a vu de ses yeux corporels saint Michel*

qui venait la consoler, etc., etc. On avait supprimé dans cette pièce le nom de l'accusée, selon l'usage suivi par l'Inquisition lorsqu'on demandait l'avis des *consulteurs* du *saint-office*. Une remarque curieuse, c'est que cet usage de supprimer les noms des accusés sur le sort desquels on devait prononcer, a beaucoup de rapports avec ce qui se fait en Turquie. Dans une affaire criminelle, on pose les questions d'une manière générale et sans désignation de personne; ces questions sont soumises aux muphtis ou docteurs de la loi, qui donnent leur avis, et cet avis ou *fetwa* est très souvent adopté par le juge.

Cet acte d'accusation aurait dû inspirer quelque défiance à la plupart des docteurs auxquels il fut adressé; mais ceux-ci prirent trop facilement les précautions de l'iniquité pour les soins d'un zèle inquiet et prudent, pour une scrupuleuse envie de découvrir la vérité, et de faire triompher la justice. Comment, en effet, soupçonner le dol et la fraude dans une affaire où toutes les lumières comme toutes les consciences semblaient être consultées. La plupart des prélats et des docteurs de la Normandie dont on demandait l'avis, ne tardèrent pas à envoyer des réponses ou des opinions qui, à l'exception de

celle de l'évêque d'Avranches, étaient toutes plus ou moins défavorables à l'accusée; cependant le chapitre de Rouen paraissait hésiter, il n'osait prendre une détermination avant de connaître celle de l'Université de Paris. Il fallut vaincre cette hésitation, qui pouvait avoir des suites, qui pouvait faire ouvrir les yeux sur les moyens qu'on avait pris; on résolut pour cela de faire une nouvelle *monition* à Jeanne en présence de plusieurs membres du chapitre de Rouen, et de rappeler dans cette monition les principaux chefs d'accusation tels que les présentaient les douze articles; on comptait beaucoup sur l'obstination de Jeanne à ne pas répondre explicitement sur le point de la soumission à l'église, et sans doute qu'on ne négligea point en cette occasion d'employer le perfide ministère de Loyseleur.

La séance se tint dans la grande salle du château : Jeanne y fut amenée; l'évêque de Beauvais l'exhorta à écouter avec docilité les conseils de Jean Chastillon, un des assesseurs, qui *avoit beaucoup de choses à lui dire pour le salut de l'ame et du corps.* Jean Chastillon lui adressa en effet un long discours où il lui reprocha son obstination à porter l'habit d'homme et son refus

de se soumettre à l'autorité de l'église ; il passa en revue toutes les fautes, toutes les erreurs dont elle était accusée, telles que sa persistance opiniâtre dans *la folie de ses apparitions*, l'espèce de culte qu'elle avait souvent rendu à des *choses insolites*, la complaisance avec laquelle elle avait reçu des hommages idolâtres, sa confiance téméraire dans la clémence de Dieu, et la présomption vaine de ses prophéties. Le même Jean Chastillon dit, en finissant son discours, que l'église catholique ne pouvait juger personne injustement, et qu'il fallait se soumettre à ses jugemens, sous peine d'être déclaré schismatique.

Dans tout ce qu'on disait à Jeanne, pour l'engager à se soumettre au jugement de l'église, on lui faisait entendre implicitement qu'elle devait d'abord désavouer la mission qu'elle croyait avoir reçue de Dieu ; il fallait qu'elle désavouât sa renommée, sa patrie, son roi, sa vie tout entière ; il fallait qu'elle rejetât loin d'elle, en se déclarant coupable d'odieux mensonges, la reconnaissance que les peuples lui avaient témoignée, et jusqu'à cette compassion que la haine des partis ne refuse pas toujours à des malheurs noblement soufferts. Aussi Jeanne montra-t-elle en cette séance plus d'opiniâtreté que dans toutes

celles qui avaient précédé. Lorsque, après la *monition*, elle fut interrogée de nouveau, on s'arrêta surtout à deux ou trois points principaux où ses réponses n'étaient que trop faciles à prévoir. Soit qu'elle eût plus de défiance qu'à l'ordinaire, soit que le désespoir eût troublé son esprit, elle répondit quelquefois avec une fierté mêlée d'amertume ; le plus souvent elle garda le silence ou se contenta de renvoyer à ce qu'elle avait dit. Pour l'habit d'homme, si souvent reproché, elle était bien décidée à ne pas le quitter avant que sa mission fût entièrement remplie ; quant aux révélations, l'interrogatoire se réduisit à quelques paroles. « Mes révélations viennent de Dieu, j'en appelle à son jugement. — Pour le signe donné au roi, vous en rapportez-vous à l'évêque de Reims, à des témoins comme Charles de Bourbon, La Trémouille et La Hire? — Donnez-moi un messager, et je leur écrirai sur ce procès. — Si on vous envoie deux, trois ou quatre clercs de votre parti, voulez-vous vous en rapporter à eux? — Qu'on les fasse venir et puis je répondrai. » Lorsqu'on passa à la question de la soumission à l'église, la jeune captive montra la même répugnance à répondre, et quelquefois la même humeur. « Si vous

refusez de croire l'église catholique, et l'article *unam ecclesiam sanctam*, vous serez *arse* (brûlée.) » Elle répéta ce qu'elle avait plusieurs fois dit, que la vue du bûcher ne la ferait pas changer. « Voulez-vous vous soumettre à notre saint-père le Pape? — Conduisez-moi devant lui et je lui répondrai. — Vous en rapportez-vous à l'église de Poitiers où vous avez été examinée? — Croyez-vous me prendre de cette manière et par-là m'attirer à vous? » Plusieurs docteurs lui firent observer qu'elle se mettait en grand péril, et qu'elle devait redouter à la fois le feu éternel qui dévorait les ames, et le feu de ce monde qui dévorait les corps. « Vous ne ferez point ce que vous dites contre moi, leur répondit-elle, *qu'il ne vous en pregne mal et au corps et à l'âme.* »

Telle fut cette séance, tenue dans l'intention d'amener le chapitre de Rouen à donner son avis dans le procès de Jeanne. Les espérances de ceux qui conduisaient ce procès ne furent que trop remplies ; Jeanne ne voulait point se soumettre à l'église, dans le sens que ses juges attachaient à ce mot ; mais les assistans, faute d'explication de part et d'autre, devaient penser que le refus de l'accusée regardait la véritable église militante. Aussi le chapitre de Rouen, non

seulement n'hésita plus à se prononcer sur les douze chefs d'accusation qui lui avaient été soumis, mais il ajouta que l'obstination de Jeanne devait la faire regarder comme *hérétique*.

9 *Mai*. — Toutes les questions du procès devaient être résolues par celle de la soumission à l'église. Si Jeanne refusait ouvertement de se soumettre, la condamnation allait toute seule. Si elle se soumettait et si l'autorité de l'église militante, ou plutôt celle des juges, n'était plus contestée, on pouvait l'invoquer et la faire intervenir, pour condamner dans la vie de Jeanne tout ce qu'on voudrait y trouver de condamnable. Pour arriver là, il s'agissait d'obtenir d'elle une déclaration plus formelle, plus explicite que celle qui pouvait résulter jusque-là de ses réponses. Toutes les subtilités scolastiques, toutes les habiletés judiciaires avaient été vainement employées; vainement on parlait sans cesse à Jeanne des supplices de ce monde et des tourments d'une autre vie; on n'avait pu lui faire dire ce qu'on voulait qu'elle dît. On résolut donc de la soumettre à un autre genre d'épreuves.

Le 9 mai, l'évêque de Beauvais et quelques assesseurs se présentèrent dans la prison de

Jeanne, et cette fois les bourreaux vinrent avec les juges; l'interrogatoire fut commencé, et, dès le début, on déploya l'appareil de la torture ; la jeune captive protesta d'avance contre des aveux qu'on pourrait obtenir de la sorte. On la pressa vivement de se soumettre à l'église militante; et pour lui arracher la déclaration qu'on voulait avoir, on fit signe aux bourreaux de se mettre à l'œuvre ; nous en jugeons du moins par cette réponse qui se trouve au procès-verbal : *Quand même vous me devriez distraire les membres et faire partir l'âme du corps, ne vous en dirai-je autre chose.* Dans une pareille extrémité la jeune vierge n'avait guère à opposer à ceux qui la persécutaient de la sorte, que ses protecteurs, que ses amis du paradis; elle dit à ses juges que l'ange Gabriel, le 7 mai, jour de la Sainte-Croix, était venu la visiter dans sa prison, comme messager de Dieu ; l'archange Michel et les deux saintes, ses patrones, étaient venus aussi la *réconforter ;* comme elle leur avait demandé si *elle seroit brûlée,* on lui avait répondu que *Dieu l'aideroit.* Il paraît que ses juges voulurent lui ôter jusqu'à ces tristes consolations, et cherchèrent à lui faire confesser qu'elle était sous l'empire de *l'ennemi des hommes,* « Le démon,

leur répondit-elle, n'a jamais eu de puissance sur mon esprit ni sur mes pensées, et Dieu a toujours été le maître de toutes mes actions. »

Voilà tout ce que nous trouvons dans le compte rendu d'une séance judiciaire, où de graves docteurs appelaïent la crainte des supplices au secours de leurs arguments, et voulaient faire de la torture un moyen de conviction. La pauvre Jeanne ne se laissa point intimider, et si nous en croyons un témoin entendu au procès de révision, elle répondit avec tant de prudence, que *les assistants s'en émerveillèrent;* cette fermeté d'une jeune fille, qu'on appelait *endurcissement d'esprit,* fit reculer ce jour-là les bourreaux et les juges. Le surlendemain, 11 mai, plusieurs conseils et assesseurs furent convoqués, et *leur fut demandé s'il étoit expédient de faire subir la question à ladite Jeanne.* Les uns répondirent qu'il fallait éviter la violence, pour que le procès ne fût pas calomnié; d'autres qu'on devait ajourner la torture; d'autres enfin que tout moyen violent était inutile, et que la *matière étoit assez claire sans cela;* il n'y eut que deux assesseurs qui furent d'avis de la torture, dans la pensée qu'on forcerait Jeanne de se soumettre à l'église, et que cette dure épreuve serait pour

elle comme *une salutaire médecine de l'ame.* Les assistans, au nombre de treize, finirent par décider que la question ne serait point donnée à l'accusée, et qu'on se contenterait de l'interroger et de l'admonester comme on l'avait fait jusque-là.

Une raison qui ne fut point dite, et qui était peut-être celle qui détermina les juges, c'est la crainte que Jeanne ne succombât à l'épreuve de la torture, et qu'elle n'échappât ainsi au supplice qu'on lui préparait.

mes les plus véhéments. Les deux députés, envoyés du roi d'Angleterre, revinrent à Rouen avec la sentence doctrinale des facultés de droit et de théologie.

L'Université de Paris écrivit alors à l'évêque de Beauvais, pour le féliciter de son zèle et de ses travaux dans le procès de Jeanne; elle écrivit en même temps au roi d'Angleterre, et dans sa lettre elle loua la *grande gravité qu'on avait tenue au fait de Jeanne d'Arc*, et la *sainte et juste manière de procéder des juges, dont chacun devait être bien content.* L'Université finissait son message par exprimer le vœu que cette affaire *fût menée par justice brievement;* car la *longueur et dilacion estoient périlleuses* pour le peuple, qui, sur *icelle femme, avoit été moult scandalisé* (1).

Au retour des députés, les juges et les assesseurs furent convoqués; après une longue délibération il fut arrêté que les douze articles, avec l'avis de l'Université de Paris, seraient lus à

(1) Les deux envoyés du roi d'Angleterre étaient Jean Morice et Nicolas Midi ; ils appartenaient tous deux à l'Université de Paris. Dans sa lettre au monarque anglais, l'Université faisait valoir les fatigues et les périls du voyage de Paris à Rouen et de Rouen à Paris. Les frais de ce voyage leur furent largement payés à leur retour.

Jeanne, et que l'accusée serait condamnée immédiatement, si elle persistait dans ses criminelles erreurs; en conséquence de cette décision, une *monition* eut lieu le 23 mai, lendemain des fêtes de la Pentecôte. Quand Jeanne fut amenée dans la salle du Château où se tenait l'assemblée, elle ne savait rien de ce qui s'était passé, et ne connaissait ni les douze articles, ni l'avis des docteurs qu'on avait consultés.

Pierre Morice, docteur en théologie et chanoine de l'église de Rouen, fut chargé de porter la parole. Les douze articles du procès, avec l'avis de l'Université, rédigés d'abord en latin, avaient été traduits en français, et arrangés dans la forme d'un discours qui devait être adressé à Jeanne; cette pièce, aussi singulière pour le fond que pour la forme, suffit à elle seule pour faire connaître les passions qui animaient les juges du procès, et la plupart de ceux qu'on avait appelés à donner leur avis.

Pierre Morice (nous copions la pièce originale) s'adressa à l'accusée, et lui parla ainsi : « Tu as dit que dès l'aage de treize ans, tu as eu » des révélations et apparitions d'angels, de » saincte Katherine et de saincte Marguerite, et » que les as veues des yeux corporels bien sou-

» vent, et que ils ont parlé à toi ; quant à ce
» premier point, les clercs de l'Université de
» Paris ont considéré la manière desdites révé-
» lations et apparitions, et la fin des choses re-
» vélées et la qualité de la personne ; toutes
» choses considérées, qui sont à considérer, et
» ont dit et déclaré que toutes telles révélations
» sont superstitieuses, procédantes de mauvais
» esprits et diaboliques.

» *Item*, tu as dit que ton roy a eu signe par
» lequel il cognut que tu estois envoyée de Dieu
» par sainct Michel, accompagné de plusieurs
» angels, desquels les aucuns avoient des aesles,
» les autres des couronnes ; avecques les dicts
» angels estoient saincte Katherine et saincte
» Margueritte ; toute laquelle compagnée vint à
» toi au chasteau de Chinon, et montèrent les
» degrés du chasteau jusques en la chambre de
» ton roy, devant lequel l'ange se inclina, qui
» portoit une couronne ; et une fois tu as dit que
» quand ton roy eut ce signe, il estoit tout seul ;
» d'autrefois, tu as dit que celle couronne que
» tu appelles signe, fut baillée à l'archevesque
» de Rains, qui la bailla à ton roy, en la présence
» de plusieurs princes et seigneurs, lesquels tu
» as nommés. Quant à cet article, les clercs di-

» sent que cela n'est pas vraisemblable, mais est
» mentèrie, et présumptueuse, séductoire et
» pernicieuse chose, contraire et desrogative à
» la dignité de l'église angélicque.

» *Item*, tu as dit que tu cognois les anges et
» les sainctes par le bon conseil, confortacion
» et doctrine que ils t'ont donné, de croyre aussi
» que c'est sainct Michel qui s'est apparu à toi;
» et dis que leurs faicts et dits sont bons, et que
» tu les crois aussi fermement que tu croys la
» foi de Jésus-Christ.

» Quant à cest article, les clercs disent que
» telles choses ne sont suffisantes à cognoistre
» lesdits angels et sainctes, et que tu as creu
» trop légèrement et affirmé trop témérairement;
» et en tant que est la comparacion que tu fais de
» croire les choses aussi fermement que tu croys
» en la foi de Jésus-Christ, tu erres en la foi.

» *Item*, tu as dit que tu es certaine d'aucunes
» choses advenir, et que tu as sceu les choses
» cachées, et que tu as congneu les hommes que
» tu n'avois jamais veus, et ce par les voix de
» saincte Katherine et Marguerite.

» Quant à cest article, disent que en ce y a
» supersticion et devinacion, présumptueuse
» acertion et vaine jactance. »

Nous nous arrêtons ici aux quatre premiers articles; les huit autres sont sur le même ton et dans le même esprit. Dans l'article cinq, l'obstination de Jeanne à porter l'habit d'homme est jugée comme le comble du scandale; persistant à se revêtir de cet habit, elle *odore et sent mal en la foi*, elle est suspecte d'idolâtrie, et suit la coutume *des Gentils et des Sarrasins*. Dans le sixième article, on lui reproche d'avoir dit qu'elle *frapperoit tous ceux qui ne lui obéiroient point*, et qu'on *reconnoîtroit aux coups, qui auroit le meilleur droit;* on conclut de ces paroles évidemment supposées, qu'elle est *meurtrière* et *cruelle, séditieuse, provocatrice à tyrannie, blasphémant Dieu*, etc. Il est dit au septième article que Jeanne a quitté sans congé ses père et mère, et qu'elle s'est présentée au roi Charles, en se disant envoyée de Dieu pour *debeller ses adversaires* et pour remettre la France *en sa seigneurie:* toutes choses qui prouvent qu'elle a été *mauvaise et impétueuse* envers ses parents; qu'elle a été *scandaleuse, errante en la foi, présomptueuse* et *téméraire*. L'article huitième fait un grand crime à Jeanne d'avoir *sailli* du château de Beaurevoir : l'Université de Paris trouve dans cet acte de désespoir une honteuse pusillanimité, un vé-

ritable suicide; elle avait dit à ce sujet que Dieu lui avait pardonné ; mais dans cette assertion n'y avait-il pas présomption évidente et volontaire erreur sur la doctrine de l'*arbitre humain !* D'après le neuvième article, Jeanne d'Arc, selon l'opinion des clercs, n'était pas tombée dans une erreur moins condamnable, en disant que sainte Catherine lui avait *promis de la conduire en paradis*, et qu'*elle étoit sure d'être parmi les eslus.* Le dixième article est un des plus curieux : la Pucelle avait affirmé dans ses interrogatoires, que sainte Marguerite et sainte Catherine *parloient françois et non anglois, parce qu'elles n'étoient pas du parti des Anglois;* elle avait ajouté qu'ayant vu que *lesdictes voix* étaient pour le roi Charles. elle avait moins *aimé depuis ce temps-là les Bourguignons ;* les docteurs de l'Université trouvent dans ces paroles une détestable désobéissance au commandement de Dieu, qui *nous ordonne d'aimer notre prochain.* Dans les articles onzième et douzième, il est question des apparitions de Jeanne, et de son refus de se soumettre à l'église militante. Tout ce que Jeanne a dit de saint Michel et des saintes qui l'ont visitée, et auxquels elle a rendu une espèce de culte, tout cela ne prouve autre chose, si ce n'est qu'elle est

idolastre et invocatrice du diable. Quant aux réponses que Jeanne avait faites sur sa soumission à l'église, les clercs pensent qu'elle est schismatique, *mal sentant la vérité et autorité de l'église chrétienne*, et qu'elle a *erré pernicieusement en la foi de Dieu.*

Nous n'avons pas besoin de caractériser cette pièce, qu'on présentait comme un acte solenne de la justice, et qui d'un bout à l'autre n'est qu'une satire violente, où chaque phrase paraît une menace, chaque mot une grossière injure ou une noire calomnie. La manière odieuse dont on avait dénaturé les réponses de Jeanne dans la rédaction des douze articles, l'énormité, l'exagération des imputations faites à une jeune fille, auraient dû mettre en défiance les docteurs qui avaient été consultés. Mais le fanatisme de l'esprit de parti ne croit que trop facilement ce qui le flatte ou ce qui le sert; il ne veut être éclairé, il ne demande des preuves, que pour ce qui le contrarie ou le gêne. En un mot, l'aigreur et l'amertume qui respirent dans les avis des docteurs de l'Université, nous prouvent que si la Pucelle avait été jugée à Paris, elle y aurait trouvé des ennemis plus acharnés à sa perte, des juges plus implacables que l'évêque de Beau-

vais et tous ceux qui jusqu'ici avaient dirigé le procès.

Après cette lecture, Pierre Morice fit à Jeanne une prédication ou *monition*, dont le ton modéré dut donner quelque surprise, peut-être quelque mécontentement à son auditoire. « Jeanne, *ma chère amie*, lui dit-il, il est temps pour vous de penser à la fin de votre procès. » Il présenta d'abord quelques considérations sur la nécessité de reconnaître le pouvoir de l'Eglise universelle ; c'est en vain que, sur la foi d'imaginations vaines, elle se disait envoyée par Dieu lui-même ; Dieu avait défendu à l'église de Pierre de recevoir ceux qui viendraient en son nom, à moins que les signes de leur mission ne fussent jugés suffisants. Comme la Pucelle avait fait la guerre, le prédicateur prit ses arguments dans les usages et les lois militaires. « Si votre roi (ce » sont ses paroles) vous avoit baillé la garde de » quelque place, en vous deffendant de laisser » entrer personne, vous ne pourriez recevoir » celui qui se présenteroit, s'il ne apportoit » lettre ou autres signes certains qu'il vient de » par le roi. » Nous ne nous arrêterons pas sur ce qu'il y a de faux et de bizarre dans cette comparaison ; mais l'orateur ne s'en tient pas là,

et prenant toujours ses argumens dans le même ordre d'idées, il demande à Jeanne comment elle jugerait un chevalier ou quelque seigneur que ce fût, qui dirait qu'il ne veut point obéir au roi ni à ses officiers. Pierre Morice, rappelant ensuite à l'accusée qu'elle a été *dans de grands honneurs*, lui représente charitablement que la *honte humaine* et de vains regrets ne doivent pas la détourner de la voie du repentir et du salut. Il termine son discours en exhortant Jeanne à revenir franchement à l'Eglise, sous peine d'être délaissée par elle. « Si vous persévérez, lui dit-» il, sachez que votre ame sera damnée, et de » la destruction de votre corps, j'en doute; » dont Dieu veuille nous préserver, AMEN. »

Il est à remarquer que dans toutes les monitions adressées à la Pucelle, dans celles même où règne un certain esprit de modération, on finit toujours par la double menace de l'enfer et du bûcher; aussi Jeanne ait-elle toujours la même réponse, et répète que la vue du supplice ne changera ni ses discours, ni ses sentiments.

24 *Mai.* — Dans l'état des choses, avec l'influence toute puissante de ses ennemis, rien n'était plus facile que de faire brûler la Pucelle; mais

on en voulait moins encore à la vie de la jeune héroïne qu'à sa renommée et à sa gloire ; il n'importait pas seulement à la politique jalouse qui la poursuivait, qu'elle périt sur un bûcher ; il fallait qu'elle mourût aussi dans la mémoire des hommes, et qu'il ne restât d'elle qu'un honteux souvenir dont on pût s'armer contre la cause même qu'elle avait défendue.

Nous n'avons pas oublié d'ailleurs que le roi de France était au procès, et que l'honneur du royaume des lys se trouvait mis en cause ; la politique anglaise voulait frapper tous ses ennemis à la fois ; il restait donc à tenter un dernier effort pour arracher à Jeanne une déclaration qui pût flétrir en même-temps son nom, ses victoires et la cause de Charles. On imagina pour cela, non plus de lui faire *avouer*, mais de lui faire *désavouer*, dans une abjuration solennelle, les crimes d'*idolâtrie* et d'*hérésie* dont on l'accusait, de lui faire reconnaître que la mission qu'elle prétendait avoir reçue de Dieu n'était qu'un mensonge, et que toutes les apparitions qui l'avaient portée à secourir le royaume, étaient l'œuvre du démon. Pour obtenir cet aveu ou ce désaveu, on avait déjà déployé devant elle l'appareil des tortures, sans pouvoir l'ébranler ; elle

allait être soumise à une épreuve plus redoutable et plus décisive ; c'est sous ce rapport surtout que la séance qu'on va lire, cette séance tenue en face du bûcher et devant le peuple assemblé, est une des plus curieuses et des plus importantes du procès.

Dans la matinée du 24, Jeanne fut conduite au cimetière de Saint-Ouen, où elle devait être admonestée et prêchée en présence du clergé et du peuple. La sentence fatale qui la retranchait de la communion des fidèles, et la livrait à la justice séculière, c'est-à-dire au bûcher, avait été rédigée la veille. Si l'accusée persistait à ne pas mettre ses faits et dits en l'ordonnance des juges ecclésiastiques, la sentence devait lui être lue après l'admonition. On avait dressé deux échafauds : sur l'un se trouvaient l'évêque de Beauvais, et plusieurs prélats et assesseurs ; sur l'autre, on voyait Jeanne d'Arc, et Guillaume Evrard, chargé de la prêcher. Une foule immense couvrait la place. A quelque distance de là, dans l'enceinte du Vieux-Marché, le bûcher avait été dressé, et le bourreau, avec un quadrige ou char à quatre chevaux, attendait qu'on lui livrât Jeanne d'Arc.

Guillaume Evrard ouvrit la séance, en s'adres-

sant à l'accusée. Il prit pour texte de son discours ces paroles : Une branche de vigne ne peut porter de fruit, si elle ne tient au cep. Il rappela à Jeanne l'avis des clercs et des docteurs, et la somma de se soumettre à l'Eglise, sous peine d'être brûlée dans ce monde et damnée dans l'autre. Vers le milieu de son discours, il éleva la voix, et s'écria tout-à-coup : « O noble maison » de France, qui toujours jusqu'ici te gardas des » choses monstrueuses, et qui as toujours été » protectrice de la foy, as-tu été ainsi abusée de » te adhérer (attacher) à une hérétique et schis- » matique ! N'est-ce pas grand pitié ! France, tu » es bien abusée, qui as toujours été la chambre » très chrétienne, et Charles qui se dit roi, et » de toy gouverneur, s'est adhéré (attaché) » comme hérétique et schismatique (tel il est), » aux paroles et faits d'une femme inutile, diffa- » mée, et de déshonneur pleine ; et non pas lui » seulement, mais tout le clergé de son obéissance » et seigneurie, par lequel elle a été examinée, » et non reprise comme elle a dit. » Ces véhémentes apostrophes à la France, ces attaques dirigées contre Charles et contre le clergé français, ne peuvent laisser aucun doute sur le but et le véritable caractère du procès : le prédicateur

répéta jusqu'à trois fois les paroles qu'on vient de lire ; puis s'adressant à Jeanne : « C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est *hérétique et schismatique ;* » Jeanne ne put s'empêcher d'interrompre l'orateur : « Parlez de moi, s'écria-t-elle, et non pas du roi qui est bon chrétien. » Comme Evrard revenait sur ce qu'il avait dit, la Pucelle l'interrompit une seconde fois : « Par ma » foy, sire, lui dit-elle, revérence gardée, je » vous ose bien dire et jurer sur peine de ma » vie, que c'est le plus noble chrétien de tous » les chrétiens, et n'est point tel que vous dites. » Alors une voix s'adressant à l'appariteur Massieu, lui cria : « *Faites-la taire, faites-la taire.* » C'était l'évêque de Beauvais qui redoutait l'effet des paroles magnanimes de Jeanne. Lorsque Evrard eut terminé son discours, une formule d'abjuration fut lue tout haut, et le prédicateur dit à la Pucelle : « *Tu abjureras et signeras cette cédule.* » La formule d'abjuration était conçue en ces termes : « Je (moi) » Jeanne, appelée la Pucelle, misérable péche- » resse, après que j'ai cognu le cas d'erreur » auquel j'estois tenue, et que, par la grâce » de Dieu, suis retournée à notre mère sainte » église, afin qu'on voie, que non pas saincte-

» ment mais de bon cœur et de bonne volonté,
» suis retournée à icelle, je confesse que j'ai grièvement péché, en feignant mensongèrement
» avoir eu révélation de par Dieu et ses anges,
» et sainte Catherine et sainte Margueritte ; et
» de tous mes dits et faits qui sont contre l'église, je me révoque et veuil demourer en l'union de l'église ; sans jamais en départir; témoin mon seing manuel ; *signé Jeanne, une croix.* » Après la lecture de cette déclaration, Guillaume Evrard dit de nouveau à la Pucelle : « Tu signeras cette cédule et tu *abjureras.* » Jeanne demanda au prédicateur ce que c'était qu'abjurer ; l'appariteur Massieu lui donna l'explication qu'elle demandait, et lui dit qu'elle ferait bien de s'en rapporter à l'église universelle pour savoir si elle devait abjurer ou non les erreurs qu'on lui reprochait. « Tu abjureras tout de suite, lui dit Evrard, ou tu seras *arse.* — Je me soumets à l'église et au pape de Rome, répondit la Pucelle ; j'affirme au surplus, que je ne crois avoir rien fait que par ordre de Dieu. Elle déclare d'ailleurs qu'aucuns de ses faits et dits ne peut être à la charge de son roi, et que si quelque chose de mal était trouvé en elle, cela venait d'elle seule, et que son roi ne lui avait rien fait faire.

On voulait absolument que Jeanne abjurât sur l'heure; en vain disait-elle qu'elle se soumettait au pape de Rome, le pape était trop loin; au concile de Basle, il n'était plus temps; l'évêque de Beauvais commençait à lire la sentence de condamnation; ceux qui se trouvaient auprès de Jeanne redoublaient d'instances pour la faire abjurer; elle résistait toujours, et disait : « Ce que j'ai fait est bien fait. » « Jeanne, lui dit alors Guillaume Evrard, nous avons tous pitié de toi; il faut que tu révoques ce que tu as dit ou que nous t'abandonnions à la justice séculière. — Jeanne, lui criaient en même temps plusieurs voix, *voulez-vous donc vous faire mourir?* » — Elle répond qu'elle s'en réfère à la cour de Rome, et qu'elle veut croire tout ce que croit la sainte église. —Evrard lui promet qu'elle sera délivrée de sa prison, si elle abjure. « Ah! s'écria-t-elle, vous aurez bien de la peine à me séduire. » L'évêque de Beauvais croit qu'elle est touchée de ce qu'on lui a dit et suspend la lecture de la sentence fatale. Il s'éleva alors de violents murmures dans la foule des spectateurs, au milieu desquels se trouvaient grand nombre d'Anglais; on accusa l'évêque de Beauvais lui-même de vouloir sauver Jeanne. A la fin, la Pucelle, vaincue par

les prières des assistants, ou par les menaces de ses ennemis, prononça ces paroles : « Que la cédule soit lue par les clercs et l'église, et je ferai ce qu'ils me diront de faire ; » elle ajouta qu'elle voulait tenir tout ce que l'église ordonnerait et tout ce que ses juges voudraient dire et prononcer ; pour les apparitions et pour tout le reste, elle s'en rapportait à l'église et à ses juges. On voulait en finir sur le champ ; Evrard éleva la voix et lui dit : « Tu signeras maintenant, ou bien tu finiras aujourd'hui ta vie par le feu. — J'aime mieux, répondit la Pucelle, signer que d'être brûlée. » Jeanne prononça la formule d'abjuration, et la signa d'une croix. Il est difficile de savoir quelles étaient alors les pensées de la jeune vierge ; tout nous porte à croire qu'elle ne connaissait guère la portée de ce qu'on exigeait d'elle ; l'histoire contemporaine dit qu'elle souriait en prononçant la formule d'abjuration ; des témoins ont rapporté qu'ils l'avaient vue jouer avec la plume remise entre ses mains, et former un rond sur le papier. Beaucoup de gens se réjouissaient de la soumission de Jeanne, dans l'espoir qu'elle serait sauvée ; mais ses ennemis s'indignaient qu'on ne la condamnât pas sur le champ au feu ; car le bourreau était

encore là : ce mécontentement s'exprima par des scènes violentes, et des pierres furent lancées sur les échafauds; au milieu du tumulte, un secrétaire du roi d'Angleterre, Laurent Calot, monta sur l'échafaud où était Jeanne, lui prit la main et lui fit signer une déclaration plus explicite, plus odieuse, plus infamante que la première ; dans cette pièce calomnieuse, la Pucelle s'accusait elle-même d'avoir blasphémé Dieu, ses saints et saintes, d'avoir porté *habit dissolu, difforme et déshonnête*, et *les cheveux en rond comme les hommes;* d'avoir désiré cruellement l'*effusion du sang humain*, et d'avoir pour cela emprunté le nom de Dieu, des saints et des anges; d'avoir méprisé Dieu et ses sacrements en *faisant séditions ;* d'avoir adoré les mauvais esprits, etc. Après avoir confessé ses fautes, elle se soumettait à la correction et justice de l'église ; elle promettait à *monseigneur saint Pierre*, au saint père le pape de Rome, au *révérend père en Dieu* l'évêque de Beauvais, à *religieuse personne* Jean Le Maître, vicaire de l'inquisiteur, comme à ses juges, que jamais elle ne retournerait à ses erreurs. Cette seconde déclaration, Jeanne ne l'avait point lue, les juges et les assesseurs ne la connaissaient pas, et ce-

pendant elle est la seule qui ait été consignée au procès-verbal. Tels étaient les moyens qu'on employait pour tromper la justice de Dieu et des hommes, pour tromper l'opinion des contemporains et les jugements de l'histoire.

Au moment où Jeanne avait paru fléchir, l'évêque de Beauvais s'était retourné vers le cardinal de Wenchester ou le cardinal d'Angleterre, et lui avait demandé ce qu'il fallait faire. « Il faut l'admettre à la pénitence, » avait répondu le prélat. Ces mots furent comme un appel à la miséricorde des juges; l'évêque de Beauvais et le vicaire inquisiteur portèrent une sentence par laquelle Jeanne était relevée de son excommunication, et condamnée seulement à une *prison perpétuelle, pour y pleurer ses péchés* et *n'en plus commettre à l'avenir.* Après ce jugement, la Pucelle pria ses juges de la faire conduire dans les prisons ecclésiastiques ; rien n'était plus juste et plus conforme à la raison : mais la sentence qu'on venait de rendre, une sentence qui ne condamnait point Jeanne au feu, mais seulement au *pain de douleur* et *à l'eau d'angoisse*, ne convenait point à la politique anglaise. L'évêque de Beauvais n'ignorait point le mécontentement des Anglais, et lorsqu'on vint lui demander ce qu'il

fallait faire de Jeanne ; « Reconduisez-la, dit-il, où vous l'avez prise. » Ces seules paroles annonçaient assez que la vie de la jeune captive était encore menacée, que le procès n'était pas fini, et que cette affaire devait avoir un dénoûment plus tragique.

CHAPITRE X.

Disposition des esprits en faveur de Jeanne. Disposition des juges. La Pucelle condamnée comme relapse.

Tandis que l'iniquité cherchait tous les moyens de condamner et de faire mourir la Pucelle, quelle devait être l'opinion des contemporains sur ce terrible procès? Quelles étaient, au moment dont nous parlons, les dispositions des esprits par rapport à l'héroïne infortunée, et quels sentiments animaient les partis divers en présence d'un spectacle si dramatique?

*

On a pu voir que la bergère de Domremy avait en France deux réputations : dans les pays encore soumis aux Anglais, on la regardait comme une sorcière, comme une fille du démon ; dans les cités qui reconnaissaient l'autorité de Charles, elle passait pour une vierge inspirée de Dieu ; il faut remarquer cependant qu'elle était moins un objet de haine pour les Bourguignons que pour les Anglais. Les femmes surtout, même dans les contrées où l'opinion ne lui était pas favorable, n'avaient pu voir avec indifférence la gloire et surtout les malheurs de la jeune héroïne; on se rappelle les marques d'intérêt que lui avaient données dans sa captivité la duchesse de Bedfort, la femme et la sœur de Jean de Luxembourg ; aucune femme ne s'était élevée contre elle, toutes la plaignaient. Jeanne demanda plusieurs fois une femme pour compagne ou pour gardienne dans la prison, et si on ne lui accorda point sa demande, il faut croire que dans cette occasion on se défiait de la tendre compassion qu'elle inspirait à son sexe. Une remarque à faire ici, c'est que Jeanne ne perdit rien des vertus, du caractère et de l'esprit qui distinguent les femmes, tant qu'elle vécut au milieu des scènes de la guerre, et tant qu'elle

fut en butte aux violences de ses persécuteurs. Un de ses juges disait qu'on avait remarqué en elle cette finesse et cette sagacité qui appartiennent au sexe féminin ; et ceux qui souhaitaient le plus de la trouver coupable, ne purent jamais lui reprocher une action ou une parole dont une femme eût à rougir. Si elle s'obstina à garder l'habit d'homme dont plusieurs se scandalisaient, elle ne le fit, comme on l'a dit souvent, que pour conserver les vertus de son propre sexe. Les contemporaines de Jeanne durent lui savoir gré de ce qu'elle était devenue le héros de son temps, sans cesser *d'être une bonne femme*, une femme pleine de douceur et de modestie.

Les accusateurs de Jeanne d'Arc voulaient lui faire un crime de l'empressement de la multitude à courir sur ses pas, à lui baiser les mains et les vêtements, à lui adresser des hymnes et des prières ; que doit-on voir en tout cela, si ce n'est les franches démonstrations des sentimens populaires! Le peuple des villes et des campagnes ne pouvait guère voir un ennemi dans une femme qui avait été élevée sous le chaume et qui avait gardé les brebis : les pauvres gens venaient volontiers à elle, comme elle le disait à ses juges, parce qu'*elle ne leur faisoit point de déplaisir*. Depuis qu'elle était pri-

sonnière de guerre, tous ceux qui la visitaient, à l'exception de ceux qu'on avait envoyés pour l'épier et lui tendre quelque piége, ne pouvaient se défendre d'un sentiment de respect. On voulut d'abord la faire juger à Paris ; mais outre qu'on craignait le voisinage des villes soumises à Charles, on redouta sans doute aussi la pitié qu'une jeune fille pouvait inspirer à une population passionnée et mobile comme l'était celle de la capitale. A son arrivée à Rouen, elle n'excita dans les esprits qu'une curiosité indifférente ; et cette indifférence permit à ses persécuteurs de la traiter avec la plus grande barbarie. Toutefois la cage de fer dans laquelle elle fut, dit-on, enfermée quelques jours, les chaînes pesantes dont on la chargea ensuite, les rigueurs inouies qu'on exerçait envers elle, et dont le bruit se répandait parmi le peuple, finirent par toucher les cœurs les plus indifférents, et firent oublier une grande partie de ce qu'on avait dit contre cette *fille du démon*. Pendant le procès, la noble attitude de Jeanne, sa simplicité de cœur, sa fermeté, sa résignation, quelques unes de ses réponses qui circulaient de temps à autre dans le public, achevèrent d'intéresser à sa cause tous ceux qui n'a-

vaient pas juré de la haïr et de la persécuter; parmi les juges et tous les hommes appelés au procès, tous ceux en qui le fanatisme des partis, l'ambition ou la haine n'avaient pas éteint l'amour de la vérité et de la justice, reculèrent devant les moyens odieux qu'on employait pour perdre une pauvre fille ; lorsqu'une voix partie de toutes les consciences les eut avertis, plusieurs rougirent de se voir associés à cette espèce de conjuration tramée contre l'innocence et la vertu ; quelques uns n'assistèrent plus aux séances; un des examinateurs de Jeanne, Jean de la Fontaine, qui avait donné des conseils à l'accusée, et qui pour cela fut menacé par les Anglais, ne put se résoudre à être plus long-temps témoin de tant d'iniquités. *Il partit*, dit un témoin au procès de révision, de *cette cité de Rouen, et n'y revint plus.* Ceux là mêmes qui poursuivaient Jeanne avec le plus d'acharnement, se laissaient à la fin attendrir par cette grande infortune; il n'était pas jusqu'à ce Guillaume Evrard, que nous venons d'entendre parler avec tant de véhémence, qui ne se désolât du rôle qu'on lui faisait jouer ; il aurait bien mieux aimé, disait-il à ses familiers, *être dans son pays de Flandre*, que d'être assis avec les juges de la Pucelle, et

d'avoir la charge de la haranguer en présence du peuple.

Quand on arriva vers la fin du procès, si tous les hommes appelés comme assesseurs ou comme juges avaient pu exprimer leur sentiment avec sécurité; s'ils avaient été libres d'obéir, les uns à leur compassion, les autres à leurs remords, nous ne doutons pas que Jeanne n'eût eu pour elle la majorité des avis; mais il est des circonstances, des époques malheureuses (nous avons pu de nos jours en voir des exemples), où toutes les consciences se taisent devant la crainte, et c'est alors que les passions homicides dictent les arrêts de la justice. Le procès de la Pucelle, après les deux premiers mois, n'avait plus d'autre mobile que l'animosité des Anglais; on se rappelle que les Anglais, au siége d'Orléans, menaçaient déjà de faire brûler Jeanne, et depuis qu'elle était tombée entre leurs mains, ils n'avaient pas renoncé à leurs projets de vengeance. L'orgueil national humilié les rendait barbares, et leur patriotisme jaloux ne pardonnait point à la jeune héroïne son glorieux dévoûment à Charles VII. La haine qu'ils avaient pour elle la grandissait à tel point à leurs yeux, et la rendait si redoutable même dans sa prison, que le sort

des armes britanniques leur paraissait dépendre de la mort de Jeanne, et qu'ils avaient renoncé à faire le siége de Louviers, tant qu'elle vivrait. Lequel des deux peuples, des Français ou des Anglais, était le plus superstitieux? Les uns avaient remporté de grandes victoires, des victoires miraculeuses, et ils les attribuaient à des inspirations de Dieu; les autres avaient été battus, chassés de plusieurs provinces; leur orgueil humilié se persuadait que de vains enchantements avaient décidé du sort des batailles, et qu'ils n'avaient pu être vaincus que par le prince des ténèbres. La politique anglaise avait voulu prouver que l'enfer seul avait pu prévaloir contre elle, et voilà peut-être la première cause, l'unique cause de tant de persécutions et d'injustices.

Dans ce procès de la Pucelle, l'histoire ne connaît qu'un seul homme, c'est à lui qu'est restée la honte de toutes les iniquités. L'évêque de Beauvais parut hésiter à mesure qu'on approchait du terrible dénoûment; les reproches violents que lui adressèrent les Anglais en ce moment critique, nous font croire du moins qu'il ne voulait pas la mort de la Pucelle; mais il avait promis de servir les vengeances de l'Angleterre, et il ne fut pas le maître de reculer devant le

crime commencé. Si on s'arrête difficilement lorsqu'on obéit à ses propres passions, il est plus difficile encore de s'arrêter quand on se fait l'instrument des passions d'autrui.

Jeanne d'Arc condamnée comme relapse. — Revenue dans sa prison, après la cérémonie de Saint-Ouen, Jeanne déposa l'habit d'homme, et reprit celui de femme; l'habit qu'elle avait quitté fut mis dans un sac et resta dans la chambre où elle était détenue; l'histoire nous apprend, d'après des témoins oculaires, qu'elle était toujours gardée par des Anglais; que la nuit elle se couchait *ferrée par* les jambes, et attachée au pied de son lit par une chaîne de fer, de telle sorte qu'elle ne pouvait se mouvoir; c'est ainsi qu'on tenait la promesse qui lui avait été faite de lui rendre la liberté ou d'adoucir les rigueurs de sa prison. Jean Le Maître, vicaire de l'Inquisition, vint la visiter, et l'exhorta à ne pas retourner à sa première conduite, car si elle y revenait, elle serait abandonnée de Dieu et de l'église; Pierre Morice, un des assesseurs, se rendit aussi dans la prison de Jeanne, et l'engagea à persister dans le *bon parti qu'elle avoit pris.* On ignore ce que Jeanne répondit à ces pieuses exhortations; tout ce que nous savons, c'est que

les Anglais furent très irrités des conseils que lui avait donnés Morice, et que ce dernier fut en grand péril d'être assommé à coups de bâton. D'autres assesseurs, dans la même intention charitable, voulurent le lendemain visiter Jeanne d'Arc; mais les portes de la prison leur furent fermées; lorsqu'ils traversaient la cour du château, on les insulta violemment, on les menaça de les jeter dans la Seine. Dès lors, la jeune captive ne vit plus que ses gardes qui l'accablaient d'outrages, et quelques Anglais acharnés à sa perte; on la laissait ainsi en proie à toutes les horreurs de la solitude et de la captivité, dans la pensée sans doute que le désespoir la ramènerait à ses visions et la livrerait enfin aux bourreaux.

Deux jours s'étaient écoulés depuis l'abjuration faite au cimetière de Saint-Ouen; dans la matinée du 27 mai, le dimanche de la Trinité, le bruit se répandit tout-à-coup que Jeanne était *rechue*, et qu'elle avait repris l'habit d'homme. Il y eut à ce sujet une assemblée de ceux qui avaient suivi le procès; plusieurs des clercs présents furent chargés d'aller au château pour savoir si la nouvelle répandue était vraie; comme ils entraient dans la cour, ces députés rencon-

trèrent une centaine d'Anglais, qui leur crièrent que les gens d'églises qui avaient jugé la Pucelle et qui ne l'avaient pas fait mourir, étaient tous des *traîtres*, des *armagnacs*, des juges prévaricateurs; ce fut à *grant peine* que les clercs, ainsi insultés, purent *vader du château*, et tous furent deboutés à *haches* et *glaives*. Quelques assesseurs seulement eurent la permission de pénétrer jusqu'à la chambre où était Jeanne, mais ils ne furent pas en moindre péril; l'un d'eux, André Marguerite, ayant dit que la Pucelle avait eu sans doute quelque motif pour reprendre l'habit d'homme et qu'il fallait d'abord le lui demander, une voix lui cria : *Taisez-vous au nom du diable;* en même temps une hache fut levée contre lui, ce qui fit que tous ceux qui étaient venus s'en allèrent, n'en pouvant plus de frayeur. On ne sait pas autre chose de ce qui se passa le dimanche de la Trinité.

Le lundi, 28 mai, l'évêque de Beauvais et le vicaire de l'Inquisition se transportèrent en la prison avec trois assesseurs; le comte de Warwick les accompagnait avec plusieurs officiers anglais. Quand on eut reconnu que Jeanne avait l'habit d'homme, il s'éleva un grand murmure parmi les assistants, et plusieurs voix s'écrièrent : *Elle est prise, elle est prise!* La pauvre Jeanne

avait l'air éploré, son front était pâle et meurtri, ses vêtements en désordre et ses cheveux épars. Lorsque l'évêque de Beauvais lui demanda pourquoi elle avait repris l'habit d'homme, elle daigna à peine répondre; la seconde fois, elle répondit vaguement que cet habit lui plaisait mieux qu'un autre; elle dit enfin ce qu'elle avait dit souvent au procès, que l'habit viril lui paraissait plus convenable, puisqu'elle était toujours avec des hommes; elle ajouta qu'elle avait repris cet habit, parce qu'on ne lui avait pas tenu promesse, et que du reste elle ferait tout ce que l'église ordonnerait, si on la délivrait de ses fers, et si on lui permettait d'aller à la messe et de recevoir la communion. Voilà comment cette partie de l'interrogatoire est présentée dans le procès-verbal; les relations de plusieurs assistants ajoutent à ce récit des circonstances plus graves et des détails plus révoltants: Jeanne avait répondu qu'elle avait repris l'habit d'homme, parce qu'elle n'était pas en sûreté avec ses gardes, et que si on la mettait en lieu sûr, en la compagnie d'une femme, elle reprendrait l'habit de femme. Jeanne se plaignait amèrement d'être tourmentée jour et nuit dans sa prison, d'avoir été maltraitée, battue, exposée aux violences d'un *millourt d'Angleterre*. Si nous en croyons

l'appariteur Massieu, les gardes de Jeanne l'auraient forcée de reprendre ses habits d'homme, et lui auraient enlevé ses habits de femme ; ce dernier fait semble prouver que la Pucelle, pour la manière de se vêtir, était dans la dépendance absolue de ses geôliers, et que si elle avait porté l'habit viril dans sa prison, elle ne l'avait fait que par le bon plaisir des Anglais, qui espéraient bien tirer grand parti de cette permission. L'habit d'homme était en effet le véritable prétexte dont on se servait pour préparer la fin tragique de Jeanne, et, sans l'habit d'homme, il est probable qu'on l'aurait laissée vivre et mourir dans sa prison. Cependant l'évêque de Beauvais lui demanda si elle entendait encore ses voix. — Ses voix s'étaient fait entendre plusieurs fois depuis la cérémonie de Saint-Ouen, et lui avaient dit qu'elle faisait et avait fait grande injure à Dieu, en désavouant ce qu'elle avait fait et dit au nom de Dieu et de ses saints ; Jeanne ajouta que jamais elle n'avait entendu révoquer ses révélations, et qu'elle n'avait fait son abjuration que par la crainte du feu. Elle aimait mieux, du reste, faire sa pénitence en mourant, que de souffrir tout ce qu'elle souffrait dans sa prison ; elle ne comprenait pas ce qui était écrit dans la cédule qu'on

lui avait fait signer, et n'avait pu révoquer autre chose que ce qui plaisait à Dieu qu'elle révoquât.

Tel fut le dernier interrogatoire de Jeanne ; nous en avons parlé d'après le procès-verbal rédigé sous les yeux des juges et des geôliers de la Pucelle : c'est là sans doute que l'innocence opprimée se montra dans ce qu'elle avait de plus touchant, et que, l'esprit de persécution et d'iniquité dut se laisser voir avec tout ce qu'il avait de plus odieux ; mais tout cela est perdu pour l'histoire, et restera à jamais couvert d'un voile impénétrable. Tout ce que nous savons de cette séance, c'est que l'évêque de Beauvais, sortant de la prison, dit en riant au comte de Warwick, *Farewel, farewel* (c'en est fait, tout va bien), mots qui furent répétés avec joie par tous les assistants, et qui annonçaient clairement que la victime allait être immolée.

Le lendemain, 29 mai, les juges et les assesseurs furent convoqués; il fut reconnu dans cette assemblée que Jeanne était *relapse;* après l'avoir reconnue relapse, on arrêta qu'elle serait déclarée hérétique, et livrée dès le jour suivant à la justice séculière. Les juges ne s'occupèrent plus que de rédiger la sentence fatale.

CHAPITRE XI.

Préparatifs du supplice de Jeanne. Supplice et mort de Jeanne. Suite du supplice et de la mort de Jeanne.

Lorsqu'une grande iniquité va se commettre, il semble que tout le peuple doive en souffrir; la ville de Rouen était dans le deuil et la terreur; tous les gens soupçonnés de s'intéresser à la Pucelle avaient à redouter quelque violence; les moindres paroles, le silence même, étaient suspectés. L'histoire du temps nous rapporte qu'un bourgeois de la ville à qui il était échappé quel-

ques mots de compassion en parlant de Jeanne, fut poursuivi jusque dans une église, et la sainteté du lieu put à peine le sauver. Personne n'osait demander des nouvelles du procès, et les juges eux-mêmes craignaient d'être interrogés. Des bruits sinistres circulaient dans le public; les menaces redoublées des Anglais semblaient annoncer que la fin de cet horrible drame approchait; mais on ne put savoir la vérité que lorsqu'on vit la foule des gardes se presser autour de la prison de Jeanne, et surtout lorsque le bûcher eut été dressé sur la place des exécutions.

Jeanne devait comparaître encore une fois devant ses juges, et cette dernière séance du procès devait se tenir sur la place du Vieux-Marché. La jeune captive, enfermée dans sa tour plus étroitement que jamais, ne savait rien de ce qui se passait, et de ce qu'avait décidé le tribunal arbitre de son sort. Le 30 mai, dès le lever du jour, elle vit arriver dans sa prison frère Martin Ladvenu, qui avait assisté au procès, et l'un de ceux qui l'avaient toujours consolée dans sa captivité. Il venait pour lui annoncer sa mort prochaine et pour l'induire *à vraie contrition et pénitence*. Quand il eut annoncé [illegible] *pauvre* femme,

dit un témoin, *la mort de quoi elle devoit mourir ce jour-là*, elle commença à s'écrier « *douloureuse-* » *ment et piteusement, à se destendre et s'arracher* » *les cheveux*... Comment me traite-t-on si cruel- » lement, que mon corps, que j'ai conservé net » et pur, soit aujourd'hui consumé par le feu et » réduit en cendres!... Ah ! j'aimerois mieux être » descapitée sept fois que d'être ainsi bruslée... » Hélas, si j'eusse été en la prison ecclésiastique, » et que j'eusse été gardée par des gens d'église, » non par mes ennemis, il ne me fust pas si mi- » sérablement *mescheus*. Oh! j'en appelle à Dieu, » le grand juge, des grands torts et ingravances » qu'on me fait. »

Cependant le frère Martin Ladvenu lui représenta que l'éternité allait commencer pour elle, et qu'elle devait s'y préparer; alors elle se confessa avec une contrition véritable; comme Jeanne désirait avec ardeur recevoir le sacrement de l'eucharistie, l'évêque de Beauvais, auquel on s'adressa, permit que cette dernière consolation lui fût donnée. Par son jugement inquisitorial, le prélat avait déjà condamné Jeanne, et, par cette permission de communier, il semblait l'absoudre; cette contradiction, qui n'est peut-être qu'apparente, a été relevée par plu-

sieurs doctes écrivains; nous ne pensons pas toutefois que l'Inquisition elle-même ait jamais prétendu que ses condamnations pussent imposer des limites à la miséricorde divine; la sentence des juges permettait à Jeanne de recourir au tribunal de la pénitence; c'était à ce tribunal suprême, à cette dernière et souveraine juridiction, qu'il appartenait de juger si le repentir l'avait mise en état de grâce devant Dieu et si elle pouvait recevoir l'eucharistie. Au reste, ces questions, de quelque côté qu'on les prenne, ne nous paraissent pas du domaine de l'histoire. Tant de choses d'ailleurs accusent l'incroyable dénoûment de ce procès, que nous ne croyons pas devoir nous arrêter à celle-là. Une circonstance plus importante, et qui montre mieux encore où en étaient les esprits et les animosités contre Jeanne, c'est que le sacrement de l'eucharistie lui fut apporté sans étole, sans cierge, sans solennité aucune, comme si on eût voulu le dérober à la vue des Anglais. Frère Martin se récria vivement sur un pareil mépris des choses saintes; il implora les geôliers de Jeanne, qui eurent quelque compassion pour une femme qui allait mourir; et l'un des prêtres d'une paroisse voisine porta *moult solennellement* à ladite

Jeanne le corps de notre Sauveur, *chantant litanies, et disant : Priez pour elle.* Jeanne, dit le frère Martin lui-même, reçut la communion avec une grande abondance de larmes et une humilité inexprimable. Alors arriva l'évêque de Beauvais : « Ah! Jeanne, lui dit-il, prenez tout ceci en patience ; vous mourrez, parce que vous n'avez tenu ce que vous avez promis. » Et la *pauvre Pucelle répondit* (nous citons les dépositions d'un témoin au procès de révision) : « Hélas, si » vous m'eussiez mise aux prisons ecclésiasti- » ques, et entre les mains de concierges compé- » tents, et convenables, ceci ne fût pas advenu ; » pourquoi j'appelle de vous devant Dieu. » Dans le même moment, Jeanne aperçut Pierre Morice qui l'avait *admonestée* et *prêchée* le 23 mai au cimetière de Saint-Ouen : « Ah! maître Pierre! s'écria-t-elle, où serai-je aujourd'hui ? » Et ledit maître Pierre répliqua : « N'avez-vous pas bonne espérance au Seigneur! » Jeanne répondit que oui, et que, Dieu aidant, elle serait dans le ciel.

La plupart de ceux qui étaient venus dans la prison se retirèrent ; il était neuf heures du matin ; le quadrige ou char à quatre chevaux qui devait conduire Jeanne au lieu du supplice, l'attendait

dans la cour du château. Elle n'avait plus autour d'elle que ses gardes, qui redoublaient de surveillance, et trois personnes compatissantes qui l'avaient toujours soutenue dans ses tribulations. Le frère Martin Ladvenu et frère Isambart La Pierre ne la quittèrent point à ses derniers moments. Le frère Martin Ladvenu, un des assesseurs du procès, était au nombre de ceux qui avaient averti la Pucelle de se soumettre au Pape et au concile de Basle, et pour cela, il avait eu sa vie en danger ; le frère Isambart avait siégé aussi parmi les assesseurs; lorsqu'on interrogeait Jeanne, il se plaçait quelquefois auprès d'elle, et l'avertissait *par des signes* ou *en la poussant* qu'elle prît garde à ses réponses, ce qui lui avait attiré la colère du comte de Warwick, et l'avait mis en grand péril d'être jeté dans la Seine : ces deux anges consolateurs semblaient avoir remplacé auprès de la pauvre fille l'archange Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui ne lui apparaissaient plus, et qui l'attendaient sans doute dans le ciel. Il restait encore à la Pucelle dans ce monde un troisième ami, c'était l'appariteur Massieu; nous avons vu dans le cours du procès que l'évêque de Beauvais l'avait menacé de lui *faire boire de l'eau plus que de raison*, pour avoir té-

moigné quelque intérêt à l'accusée, et rendu en sa faveur un bon témoignage; il nous dit lui-même que les menaces des Anglais lui firent tant de peur qu'il en fut malade. Pendant le procès, c'est Jean Massieu qui était chargé de conduire la Pucelle de la prison au tribunal, et de la ramener ensuite dans sa prison. Il allait remplir la dernière des fonctions de son ministère, en accompagnant Jeanne sur la place où elle devait mourir au milieu des flammes. Quand l'heure fut venue, Jeanne quitta sa prison et prit place sur le quadrige, couverte sans doute de cette longue robe de deuil qu'elle avait demandée au procès, et portant sur sa tête la mitre de l'Inquisition, où étaient écrits ces mots: *apostate, hérétique, sorcière*, etc. Martin Ladvenu et l'appariteur Massieu se placèrent à ses côtés; frère Isambart la suivait à pied; le char funèbre était entouré de plus de huit cents hommes de guerre, armés de haches, de glaives et de lances. On remarqua que Jeanne avait le visage baigné de pleurs; quelques historiens ont vu dans cette douleur une faiblesse qu'ils ont voulu justifier. On peut s'étonner quelquefois de voir pleurer un héros, mais les larmes ne sauraient ternir l'héroïsme d'une femme. Tous ceux

qui voyaient son abattement, pleuraient. Dans la multitude des spectateurs, un homme fut remarqué qui paraissait plus affligé, plus consterné que tous les autres ; c'était ce même Nicolas Loiseleur, qu'on avait chargé d'épier et de tromper Jeanne, et qui voyait enfin où la pauvre fille avait été conduite par ses perfides conseils ; poussé tout à coup par la violence de ses remords, il fend la foule des gardes et se précipite vers le quadrige sur lequel Jeanne était placée ; il s'accuse tout haut de ses trahisons ; il en demande pardon à Dieu et à Jeanne. Vaines expressions d'un repentir tardif ! Loiseleur fut repoussé violemment par les hommes d'armes ; et si le comte de Warwick n'était venu à son secours, il eût été tué sur l'heure. Le quadrige funèbre poursuivit lentement sa route jusqu'à la place du Vieux-Marché. On avait élevé trois échafauds : le premier, destiné aux juges et assesseurs ; le second, à plusieurs évêques et prélats ; le troisième, pour l'exécution. Une grande multitude couvrait la place. Quand Jeanne vit tous ces apprêts, elle *parut assez troublée*, et s'écria d'une voix émue : *Rouen ! Rouen ! mourrai-je donc ici ?* Arrivée devant l'échafaud où étaient les juges, elle y monta avec frère

Martin Ladvenu, qui ne la quittait point. Alors beaucoup de gens se retirèrent comme saisis d'effroi, et ne voulant pas, disaient-ils, assister à la dernière scène de cette tragédie.

Sentence et supplice de Jeanne. — Nicolas Midi, un des assesseurs, adressa à Jeanne une *admonition* pour la préparer à entendre son jugement; il avait pris pour texte de son discours ces paroles de saint Paul : *si l'un des membres souffre, les autres souffrent également.* L'orateur, en terminant sa prédication, s'adressa à Jeanne et lui dit : *Jeanne, allez en paix, l'église ne peut plus vous défendre et vous laisse en la main séculière.*

On rapporte qu'à ces dernières paroles, Jeanne tomba à genoux et se mit en prières, invoquant la Trinité, la vierge Marie, saint Michel, sainte Catherine, tous les saints et saintes du paradis. Dans ses *piteuses* lamentations, disent les historiens du temps, elle s'adressa à *toutes manières de gens*, de quelque *condition ou estat qu'ils fussent, tant de son parti que d'autre*, les conjurant de prier pour elle, leur demandant *merci* pour le mal qu'elle avait pu leur faire, et pardonnant le mal qu'on lui avait fait : Jeanne resta ainsi à peu près une demi-heure; les juges, prélats et

tous les autres assistants *furent provoqués à grands pleurs*, de lui voir faire ses *pitoyables regrets* et *douloureuses complaintes*. Tous ceux qui la regardaient, en grande multitude, *plouroient à chaudes larmes;* tellement que le cardinal d'Angleterre et plusieurs Anglais furent contraints de *plourer* aussi, *et en avoient très-grande compassion*. Jeanne supplia tous les prêtres qui étaient présents de vouloir dire chacun une messe pour le salut de son âme; dans ce moment terrible, elle n'oublia pas le roi de France, pour lequel elle mourait, et déclara que la responsabilité de ses faits et dits ne pouvait jamais retomber sur Charles VII, soit qu'elle eût bien ou mal fait. Alors l'évêque de Beauvais, s'adressant à Jeanne, lui lut la sentence fatale. Cette sentence commençait par ces mots : *In nomine Domini, amen*, nous, Pierre, par la miséricorde divine, évêque de Beauveais, et nous, frère Jean Lemaître, vicaire de l'inquisiteur de la foi, juges compétents en cette partie.... Les juges, dans cette condamnation rappelaient d'abord à la Pucelle qu'elle était retombée dans les erreurs et *crimes de schisme, d'hérésie, d'idolâtrye, d'invocation de diable et plusieurs autres méfaits* qui lui avaient été pardonnés..... « T es revenue, ajoutent-ils.

malgré tes promesses, aux erreurs et méfaits qui t'avaient retranchée de la sainte église, *semblable au chien qui a coutume de retourner à son vomir, ce que nous disons à grande douleur.* Pour quelle cause, nous te déclarons avoir encouru derechef les sentences d'excommunication prononcées contre toi, et te *déclarons hérétique.* séants au siége et tribunal de justice, *proférons que comme membre pourri,* nous t'avons *déboutée* et rejetée de l'unité de l'église, et t'avons livrée à la justice séculière, *laquelle nous prions de te traiter doucement et humainement, soit en perdition de vie ou d'aucuns membres.* »

Quand cette sentence eut été prononcée, la malheureuse Jeanne *à grande dévotion voulut avoir une croix;* un Anglais qui était près de là, coupa son bâton en deux et en fit une croix qu'il lui donna; *très-dévotement* elle la prit, elle la baisa, et, après beaucoup de prières, mit *icelle croix en son sein, entre sa chair et ses vêtements :* ce signe de la Rédemption était sa dernière consolation, et l'image des souffrances d'un Dieu l'aidait à supporter les injustices et grandes peines qu'elle souffrait; elle demanda *humblement* à Jean Massieu et à frère Isambart de la Pierre, qui *estoient près d'elle en sa fin,* qu'ils allassent en

l'église prochaine, et lui apportassent la croix que les desservants montraient aux fidèles. Quand cette croix eut été apportée, elle *l'embrassa moult étroitement et longuement*, en se recommandant à Dieu et à tous les saints. Pendant qu'elle faisait *lesdittes dévotions*, les Anglais et plusieurs capitaines qui avaient mission d'assister au supplice de Jeanne, se montraient très-impatients de la voir mourir; ils s'adressèrent à Jean Massieu qui la reconfortait : *Comment, prêtre, nous feres-vous dîner ici?* Puis ils voulaient l'entraîner vers le bûcher et criaient au maître de l'œuvre : *Fais ton office.*

Tous les historiens s'accordent à dire qu'aucun jugement de la justice séculière ne fut prononcé; après la lecture de la sentence ecclésiastique, l'évêque de Beauvais, qui jouait dans cette affaire le rôle de Pilate, était descendu de l'échafaud avec le vicaire de l'Inquisition, laissant Jeanne avec ses juges séculiers, c'est-à-dire ceux qui devaient la faire exécuter. Il n'est que trop constaté que le bailli de Rouen et son lieutenant ne prononcèrent aucune sentence; dans l'horrible confusion, on n'entendit que ces mots du bailli : *Menes-la, menes-la.*

On s'est élevé avec raison contre cette viola-

tion de toutes les formes judiciaires; toutefois, ce défaut de formes, tout odieux qu'il est à nos yeux, ne nous fait point oublier les moyens criminels qu'on avait déjà employés contre Jeanne, et qui avaient d'avance préparé sa fin tragique. Sans doute que les formes de la justice doivent être toujours respectées, et c'est toujours un crime que de s'en écarter, car elles doivent protéger l'innocence, et garantissent l'observation des lois, ou plutôt elles sont les lois elles-mêmes. Mais dans les jours où la toute-puissance est du côté de l'iniquité, et lorsque celle-ci ne reconnaît ni frein ni empêchement, que sont alors de vaines règles dont l'injustice elle-même peut se servir pour justifier ses attentats! N'était-il pas bien facile au bailli de Rouen de prononcer une sentence quelconque contre la Pucelle, déjà condamnée? Ne lui était-il pas facile de lui dire en face, de même que les autres juges : *Je te condamne comme relapse*, et d'y ajouter la peine du feu? S'il ne l'a pas fait, peut-on voir en cela autre chose qu'une pure distraction de gens qui ont négligé ou dédaigné de se mettre en règle, croyant que tout était fini? En supposant, en effet, que la justice séculière eût prononcé un jugement, peut-on croire que Jeanne

eût été sauvée des flammes, et que le grand crime de sa mort n'eût pas été consommé? Tout le monde sait que les juges séculiers, d'après la législation du temps, ne pouvaient ni changer, ni modifier, encore moins annuler un jugement émané d'une autorité ecclésiastique : on ne connaissait point alors ce que nous appelons, dans notre langage judiciaire, le chapitre des *circonstances atténuantes*, et malgré l'invitation dérisoire qui accompagnait la sentence des premiers juges, il était bien évident que tout devait finir par le bûcher. La vaine formule d'un jugement de plus n'eût donc été qu'une détestable hypocrisie, un odieux mensonge, ajoutés à tant d'autres mensonges, à tant d'autres hypocrisies! Un meurtre commis par la violence est sans doute un crime horrible; mais nous croyons qu'il y a quelque chose de plus horrible encore : c'est un assassinat qu'on commet de sang-froid et lentement, un assassinat qu'on soumet à des règles, et qu'on voudrait consacrer par des formes judiciaires!

Qui pouvait douter que Jeanne ne fût condamnée à périr dans les flammes? L'évêque de Beauvais ne lui avait-il pas envoyé dire, n'était-il pas venu lui-même lui annoncer, dès le matin du 30, qu'elle devait mourir dans la

journée? Le bourreau n'était-il pas allé prendre sa victime à la prison, et ne lui avait-elle pas été livrée? La mitre de l'Inquisition, placée sur la tête de l'infortunée, ne portait-elle pas sa condamnation écrite en grosses lettres? Tous les crimes pour lesquels on l'avait jugée, et que la justice du temps punissait par le feu, n'étaient-ils pas, en forme de jugement rendu, affichés au pied du bûcher dressé dès la veille? Que restait-il donc à faire à la justice séculière, si ce n'est d'aider *l'exécuteur de l'œuvre?* Que restait-il donc à dire au bailli de Rouen, si ce n'est ces mots qu'il prononça dans le tumulte et qui sont les seuls qu'on entendit : *Menes-la, menes-la.*

Pour obéir à l'ordre du bailli, deux sergents d'armes s'approchèrent, et contraignirent Jeanne à descendre de l'échafaud où elle était avec ses juges. Elle salua les assistants, et descendit, accompagnée du frère Martin Ladvenu; des hommes d'armes anglais la saisirent en ce moment et l'entraînèrent vers le lieu du supplice avec une grande violence. Pendant qu'on la conduisait ainsi, elle faisait entendre des lamentations pieuses; elle invoquait le nom du Sauveur des hommes, et mêlant à ses prières quelques regrets

pour cette vie : *Rouen*, s'écriait-elle, *Rouen, seras-tu ma dernière demeure ?*

Jeanne monta sur le bûcher, et fut attachée au poteau avec une chaîne de fer; avant d'être ainsi liée, elle embrassa de nouveau la croix; obligée de s'en séparer, elle la remit au frère Isambart, et voulut qu'il la tînt élevée devant ses yeux *jusqu'au pas de la mort*, afin que cette croix *où Dieu pendit, fût, pendant que son cœur battoit encore, continuellement devant sa vue.* En voyant le feu s'allumer, elle s'écria, *Jésus! Jésus.* Comme le frère Martin, qui était près d'elle, ne s'aperçut pas que la flamme gagnait, Jeanne l'en avertit et le pria de se retirer et de rester au bas de l'échafaud, pour la soutenir encore par ses saintes exhortations. L'évêque de Beauvais et quelques ecclésiastiques de l'église de Rouen s'étant approchés pour la voir : « Hélas, dit-elle en s'adressant au prélat, je meurs par vous; car si vous m'eussiez donnée en garde aux prisons de l'église, je ne serois pas ici. » Elle ne voulut rien révoquer de ce qu'elle avait dit et fait pour sa mission venue de Dieu, et dans la persuasion où elle était que Dieu maudirait un jour ses juges, elle répéta hautement ces paroles : *Ah! Rouen, j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort !*

Beaucoup de gens disaient que Jeanne était injustement condamnée, et ils s'affligeaient de ce que cette horrible scène se passait dans la ville de Rouen. Pour qu'il ne manquât rien à ce qu'un pareil drame pouvait avoir de sinistre, et comme si les hôtes mêmes de l'enfer avaient été appelés à y jouer un rôle, on remarqua dans la foule des figures qui riaient; cependant la tristesse était générale parmi les spectateurs, même parmi les juges. Jean Fabry, l'un des assesseurs, ne croyait pas qu'il y eût un homme assez dur pour ne pas être ému jusqu'aux larmes; l'évêque de Boulogne s'abandonnait à sa profonde douleur, et cette douleur fut remarquée de tous ceux qui étaient présents. Des ecclésiastiques qui avaient été témoins de ce spectacle, disaient qu'ils avaient pleuré sur le sort de la pauvre Jeanne plus qu'ils n'avaient jamais pleuré pour *malheur qui personnellement leur advint.* Quelques uns de ceux là mêmes qui avaient desiré ardemment la mort de la Pucelle, saisis tout-à-coup de compassion, pressés par le remords, s'enfuirent de la place sans savoir où ils allaient, et répétant tout haut : *Nous sommes perdus, car une bonne et sainte fille expire dans les flammes.* Nous ne voyons pas dans l'histoire qu'aucune femme

ait assisté à ce terrible spectacle, et l'absence des femmes en cette occasion nous montre quelle sympathie les portait vers cette jeune héroïne, qu'elles regardaient comme leur plus belle gloire, et qui, bien qu'on eût cherché à calomnier son caractère et sa conduite, mourait avec tous les sentiments et toutes les vertus de son sexe. Cependant l'exécution allait lentement. Pour que tout le monde pût voir la Pucelle et s'assurer de sa mort, les Anglais avaient fait construire sur le bûcher même un grand échafaudage de plâtre où la victime était enchaînée; la flamme avait de la peine à monter jusqu'à elle; *de quoi le bourreau*, disent plusieurs témoins, *étoit marri, et avoit grande compassion de la forme et manière cruelle dont on la faisoit mourir*. Quand le feu et la fumée commencèrent à l'envelopper, on l'entendit invoquer encore saint Michel et proférer le nom de Jésus-Christ; elle mourut à l'heure où expira le divin Rédempteur, et le dernier mot qui s'exhala de sa bouche et qui sortit du sein des flammes fut le mot *Jésus*. Quelques spectateurs virent le nom de *Jésus* écrit dans les tourbillons de feu qui s'élevaient du bûcher; d'autres crurent voir une blanche colombe qui sortait de la flamme et s'envolait vers les cieux.

Après que la Pucelle eut rendu le dernier soupir, ceux qui présidaient à cette exécution commandèrent au bourreau de retirer un peu le feu, afin que tous les assistants pussent la voir morte. « Alors, dit une chronique contempo-
» raine, fut le feu tiré arrière, et Jeanne fut vue
» avec sa robe *arse* (brûlée), et tous les secrets
» qui peuvent être ou doivent être en femme,
» pour oster les doutes du peuple. Quand ils
» l'eurent vue assez et à leur gré, le bourreau
» remit le feu sur son corps, qui bientôt fut mis
» en cendres. » On se rappelle que Jeanne d'Arc, lorsqu'elle était malade dans sa prison, demanda à ses juges qu'on l'ensevelît en terre sainte, si elle venait à mourir; mais sa mort ne rassurait pas les Anglais qui ne voulurent pas même qu'elle eût un sépulcre. Après l'exécution, le cardinal d'Angleterre ordonna que les cendres, les os, tout ce qui restait de l'héroïne, fût jeté dans la Seine.

CONTINUATION DU CHAPITRE XI.

Suite du supplice et de la mort de Jeanne.

Ainsi mourut, n'ayant pas atteint sa vingtième année, la bergère de Domremy, après avoir passé un an et plus à la cour des rois et dans les armées, et plus de treize mois dans les angoisses et les tourments de la prison et d'une procédure criminelle. Les ennemis de la Pucelle, dans le procès dont on vient de voir la fin, avaient imaginé plusieurs crimes pour la conduire à la mort;

et d'un autre côté, ils comptaient sur l'appareil d'un supplice ignominieux pour prouver tous ces crimes; ils se trompèrent, car rien ne fit plus éclater l'innocence de Jeanne que la manière dont elle mourut; la politique anglaise avait eu pour but de flétrir la renommée de la Pucelle et de ruiner ses œuvres dans l'esprit des peuples; la politique anglaise se trompa; l'héroïne avait péri sur un bûcher; mais tout ce qu'elle avait éprouvé d'injustices et de persécutions imposait silence aux préventions des partis, achevait d'éteindre les haines suscitées contre elle, et la gloire de Jeanne, pour tous les cœurs généreux, était devenue sacrée comme la cause du malheur. Naguère, quand la Pucelle remplissait glorieusement sa mission, la France, l'Europe n'avait point de lieux retirés où ne parvînt le bruit de ses exploits et des prodiges opérés par ses armes; depuis qu'elle avait fait une fin si malheureuse, et que le glaive de l'iniquité avait tranché ses jours, il n'était pas une ville dans le royaume, pas une bourgade, un hameau, où le récit de ce qu'elle avait souffert à sa dernière heure, ne fît verser quelques pleurs; les *Bourguignons* mêmes, beaucoup de ceux qui l'avaient crue un instrument du démon, et qui pour

cela la haïssaient, ne voyaient plus en elle qu'une sainte femme couronnée des palmes du martyre, et n'avaient plus de haine et de malédiction que pour ceux qui l'avaient fait mourir.

Le mécontentement s'était fait remarquer sur tout dans la population de Rouen, et la présence toujours menaçante des Anglais n'avait pu arrêter la manifestation ouverte des sentiments populaires. Les juges, ceux qui avaient présidé au procès, furent effrayés de tout ce qu'on disait. Une information sur les derniers moments de Jeanne fut commencée : quelques paroles de désespoir avaient pu échapper à la Pucelle à l'approche du supplice ; on voulut les présenter comme une espèce d'abjuration nouvelle, comme un aveu des erreurs et des crimes qu'on lui avait imputés. Les persécuteurs et les bourreaux de la jeune vierge, de même qu'ils l'avaient fait comparaître vivante à leur tribunal, pour qu'elle confessât ses torts et reconnût leur juridiction voulurent faire comparaître en quelque sorte devant eux la mémoire de Jeanne, ou plutôt l'ombre de leur victime, pour qu'elle proclamât la solennelle justice de son arrêt de mort. On entendit quelques témoins, et ces témoins disaient que la Pucelle, avant de quitter sa prison,

avait désavoué ses apparitions et toutes les inspirations saintes qui avaient dirigé sa conduite; mais il fut bien évident que l'iniquité se mentait ici à elle-même; aucun témoin, aucun notaire n'avait osé signer une pareille déclaration; le procès-verbal ne fut pas même achevé. Cette monstrueuse enquête, tout incomplète qu'elle était, est parvenue jusqu'à nous; car Dieu n'avait pas voulu qu'aucun des crimes de ce procès restât inconnu à la postérité.

N'est-ce pas un curieux spectacle que celui de voir des juges tout remplis de la crainte d'être jugés à leur tour, et n'ayant d'autre pensée que de se justifier? Le conseil du roi d'Angleterre, qui avait tout ordonné, tout dirigé, ne négligea pas en cette occasion de s'adresser à l'Europe de s'adresser à la France, pour rappeler tous les motifs qu'on avait eus de condamner et de faire mourir Jeanne d'Arc. Dans une lettre au pape et aux princes de la chrétienté, on racontait, au nom du monarque, qui n'avait alors que dix ans, toute l'histoire de la Pucelle et de son procès: ceux qui avaient poursuivi ce procès (c'est le sens de la lettre) n'avaient eu d'autre dessein que celui de défendre la foi de Jésus-Christ *contre les faux prophètes et les apôtres de*

l'hérésie. Cette lettre était datée du 8 juin, huit jours après la mort de Jeanne. Une seconde lettre, datée du 28 du même mois, fut adressée à tous les évêques, ducs, comtes, barons et communes du royaume de France; dans cette seconde lettre, beaucoup plus détaillée, on accuse aussi la Pucelle de ce qu'elle a fait contre la foi; mais un de ses grands crimes était de *s'être présentée devant l'ennemi capital du roi d'Angleterre* (Charles VII), et de lui avoir dit, *ainsi qu'à ceux de son parti, gens d'église, nobles ou populaires,* qu'elle était envoyée de par Dieu; de s'être vantée d'avoir des rapports avec les anges et les saints du paradis; de s'être servie de ce moyen pour donner *l'espérance de victoires futures,* et d'avoir diverti ainsi plusieurs *cœurs d'hommes et de femmes de la voie de la vérité.* On ne peut pas dire plus clairement pourquoi les Anglais avaient fait le procès de la Pucelle, et pourquoi ils poursuivaient encore sa mémoire. Toujours d'après la même pensée, la circulaire du monarque anglais, ajoute que la Pucelle, après avoir pris *armes de chevalier,* et s'être revêtue d'un *écu en champ d'azur avec deux fleurs de lys d'or,* s'était tout à coup mise en campagne (on rappelait ainsi l'arrivée de Jeanne à Orléans).

On l'avait vue conduire *gens d'armes et de traits en exercice et grande compagnie, pour faire et exercer cruautés inhumaines en répandant le sang humain, en faisant sédition et commotion de peuple, l'induisant à parjurement et pernicieuse rebellion et fausse créance, en perturbant toute vraie paix et renouvellant guerre mortelle.* Voilà à quoi se réduisait, selon les Anglais, le merveilleux dévoûment de Jeanne au roi légitime de la France; voilà à quoi se réduisaient les exploits qui avaient illustré son nom, et les services qu'elle avait rendus à son pays. La lettre en vient ensuite au siége de Compiègne, où *ladite femme fut prise*, où la Providence vint borner le cours des *vaines, périlleuses* et *nouvelles crédulités*, en mettant la Pucelle en *l'obéissance et domination* du roi d'Angleterre. Il s'agissait, continue la lettre, il s'agissait d'une *rébellion contre la sainte Église*, et les *ordonnances* et réglements de ladite sainte Église devaient être en cette occasion préférés *aux faits et volontés* des princes temporels. Aussi, pour *l'hommage* et *exhaltation* de la foi (c'est toujours le monarque anglais qui parle), *nous fîmes bailler ladite Jeanne* à l'évêque de Beauvais, afin de lui faire son procès, sans vouloir que par les gens et officiers de notre jus-

tice séculière il *fût pris aucune* vengeance ou punition, ainsi *que faire nous estoit raisonnablement licite, attendu les grands dommages et inconvénients, les horribles homicides et détestables cruautés et autres maux innumérables qu'elle avoit commis à l'encontre de notre seigneurie et loyal peuple obéissant.* Après ce passage, qu'il est fort inutile de caractériser, et dont nous ne relèverons pas le sens qui n'est que trop à découvert, la lettre fait une longue apologie du procès, telle que l'auraient faite l'évêque de Beauvais et ses complices les plus ardents. Dans cette lettre, on loue d'un côté la modération et la mansuétude des juges, leur esprit de justice et de miséricorde; de l'autre, Jeanne est représentée comme remplie de dissimulation et de malice; on a soin d'ajouter qu'elle confessa ses mensonges avant de marcher au supplice, ce qui est une autre calomnie. Si nous nous sommes arrêtés un moment sur cette lettre du roi d'Angleterre, c'est moins encore pour faire apprécier la politique anglaise dans le procès de la Pucelle, que pour faire voir jusqu'à quel point la vérité, dans les temps de trouble et de désordre, peut être dénaturée, et pour montrer comment les partis jugent quelquefois la gloire, l'inno-

cence opprimée et le dévoûment malheureux.

La lettre du roi d'Angleterre recommandait aux prélats de faire notifier dans leur diocèse, par prédications et autrement, tout ce qui *avoit été dit contre les œuvres d'icelle femme.* Nous ne croyons pas que beaucoup d'évêques français aient obéi à cette invitation, et qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, même parmi les Bourguignons, aient consenti à se faire les interprètes des haines et des vengeances britanniques. Seulement à Paris, dit une chronique contemporaine, le *jour de saint Martin le Bouillant, fut faite une procession générale à Saint-Martin-des-Champs.* A la suite de cette procession, un frère de l'ordre de Saint-Dominique fit une prédication où il retraça devant le peuple une histoire calomnieuse *de ladite Pucelle.* Il faut remarquer que Paris était dévoué alors à la cause des Anglais, et qu'on s'y préparait au sacre de l'usurpateur Henri VI.

Malgré toutes les déclamations de la haine et de l'esprit de parti, le souvenir de Jeanne rendait chaque jour au patriotisme français son ardeur et son enthousiasme. Chose digne de remarque, les merveilles de sa vie excitèrent l'ambition de plusieurs jeunes filles qui prirent le nom de *Jeanne*

la Pucelle. Elles disaient que Dieu les avait sauvées du bûcher et leur avait donné la mission d'achever la ruine des Anglais. Elles ne réussirent point à s'accréditer dans les esprits, car un héroïsme comme celui de Jeanne d'Arc ne s'imite point, ne se transmet point, et le rôle merveilleux qu'elle avait joué dans ce monde ne se joue qu'une fois. La France, d'ailleurs, n'avait plus besoin d'un miracle pour se sauver.

Cependant l'indignation contre les juges de la Pucelle ne faisait que s'accroître de jour en jour, surtout dans la cité qui l'avait vue mourir. Un des notaires du premier procès affirmait au procès de révision, que les juges et ceux qui prirent part à la mort de Jeanne d'Arc *encoururent une grande note dans l'esprit du peuple.* Après que ladite Jeanne fut brûlée, les *populaires*, ce sont les expressions des témoins, les *montroient au doigt et les maudissoient.*

Nous avons dit que le siége archiépiscopal de Rouen avait été promis au zèle de l'évêque de Beauvais; la haine et le mépris qui poursuivaient son nom n'attestaient que trop les services qu'il avait rendus; mais cette manifestation même des opinions du peuple ne permit pas aux Anglais de reconnaître et de récompenser un si honteux dé

voûment. Le prélat (1) n'obtint point ce qu'il désirait, et, chose inouie! il se trouva réduit à solliciter des lettres de garantie pour sa conduite dans le procès de Jeanne. Ces lettres de garantie, que le roi d'Angleterre ne pouvait lui refuser, furent données à cette fin *que tous ceux qui avoient pour agréables les maléfices de Jeanne, et qui voudroient troubler les jugements de notre mère sainte Église, ne tirassent en cause devant le Pape, le concile général et autres, l'évêque de Beauvais, le vice-inquisiteur, les docteurs et autres qui s'estoient entremis dans le procès.* Le monarque anglais réclamait, en faveur des juges de la Pucelle, le secours et l'appui de tous les princes de sa famille, de tous ses sujets d'Angleterre, de tous les rois ses alliés. Cette pièce singulière nous montre d'abord une contradiction étrange dans l'esprit de ceux qui avaient concouru au procès. Naguère ils accusaient la Pucelle de méconnaître l'autorité de l'église, celle du Pape et du concile général, et maintenant ils trem-

(1) Dans les procès-verbaux des interrogatoires, l'évêque de Beauvais est appelé quelquefois archevêque, ce qui peut faire croire qu'on le regardait déjà comme archevêque de Rouen.

blent que la cause de Jeanne ne soit portée au tribunal de l'Eglise, ou jugée par le Pape et les conciles. Il n'y a jamais eu au monde de procès où les juges aient pris tant de précautions pour n'être pas jugés eux-mêmes trop sévèrement dans l'avenir ; et, par un miracle de la justice divine, il est arrivé que toutes ces précautions n'ont servi qu'à mettre leur iniquité au grand jour. Le monarque anglais pouvait bien protéger les juges de Jeanne devant les rois, devant les puissances de la terre ; mais comment les défendre au tribunal des consciences et devant l'opinion des peuples? Pour imposer silence à l'indignation publique, on essaya de faire le procès à ceux qui s'exprimaient trop ouvertement. Un religieux, nommé Jean Lapierre, fut cité devant le bailli de Rouen pour avoir mal parlé du jugement rendu contre la Pucelle. Saisi de crainte à l'aspect du tribunal, ce religieux demanda pardon à genoux pour ce qu'il avait dit, et fut condamné par grace à *garder prison au pain et à l'eau*, dans la maison *des frères Prêcheurs*. Qu'arriva-t-il de cette condamnation? On la regarda comme une injustice de plus, et ce fut un nouveau motif pour le peuple d'exprimer sa haine et de revenir à ses malédic-

tions contre les juges et les bourreaux de Jeanne d'Arc. La haine publique, semblable au remords qui poursuit le méchant, s'attacha dès lors à tous leurs pas et ne les quitta plus. La multitude irritée en appela, des justices de ce monde qui les protégeaient, aux inexorables vengeances du ciel. On les suivit dans tous les accidents de leur vie, on les suivit jusqu'à leur trépas; et toutes les fois qu'il leur arrivait quelque chose de malheureux ou de sinistre, on bénissait la justice de Dieu qui les avait frappés. C'est dans cet esprit que l'histoire contemporaine nous dit que l'évêque de Beauvais, devenu évêque de Lisieux, était mort subitement entre les mains de son barbier; que le promoteur d'Estivet fut trouvé mort dans un colombier, hors des portes de Rouen; que Loyseleur, qui avait joué un rôle si infâme dans le procès, expira subitement dans une église de Bâle; que Nicolas *Midi* qu'on accusait d'avoir rédigé les douze articles, fut atteint de la lèpre et finit misérablement: tous avaient été punis pour ce qu'ils avaient fait au procès de Jeanne; et lorsque, quatre ans après, le duc de Bedford mourut, on ne manqua pas d'attribuer aussi sa fin à la colère divine. Cette indignation des peuples dut contribuer

dans la suite à l'expulsion des Anglais. Ce que Jeanne n'avait pu faire de son vivant s'accomplit après sa mort, et Dieu se servit sans doute du souvenir des grandes injustices qu'on lui avait faites et des maux qu'elle avait soufferts, pour achever les merveilles qu'elle avait commencées par ses victoires.

CHAPITRE XIII.

Procès de révision.

Dans l'année qui suivit la prise de Rouen, 1449, Charles s'occupa de faire réviser le procès de la Pucelle ; les lettres royales par lesquelles une enquête était ordonnée, disaient expressément que le roi de France voulait *savoir la vérité sur ce procès à la suite duquel on avoit fait mourir Jeanne iniquement et contre raison.* Plus tard, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, obéit.

comme il le dit lui-même, aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre la condamnation de Jeanne, et fit faire une seconde enquête; ces premières informations achevèrent de montrer à tous les gens éclairés les révoltantes nullités du procès; on put voir que le temps de la justice arrivait, et que le moment était favorable pour offrir de solennelles réparations à l'innocence, à la gloire calomniée et livrée aux bourreaux. Comme les premiers juges de Jeanne s'étaient servis du nom de l'église, et qu'ils s'étaient constitués en tribunal ecclésiastique, on crut devoir s'adresser dans cette affaire à la cour de Rome; ce fut alors que se présentèrent les difficultés, et qu'on eut à lutter contre cette puissance, toujours ennemie, qui avait donné des lettres de garantie à l'évêque de Beauvais. Les Anglais avaient accrédité au Vatican cette opinion, que *le roi de France s'etoit servi des moyens sinistres de la Pucelle;* un changement de pontificat, et le témoignage du cardinal d'Estouteville, alors ambassadeur de France à Rome, purent à peine changer la disposition des esprits; et pour réussir dans une affaire qui devait paraître si simple, on fut obligé de prendre un moyen détourné; ce que Calliste III refusait à

Charles VII, fut enfin accordé aux parens de Jeanne, qui demandèrent justice en leur nom propre et personnel. Peut-être aussi n'était-il pas donné aux puissances de la terre qui avaient laissé mourir Jeanne, de réparer avec solennité la grande injustice de sa mort! De même que Dieu, lorsqu'il voulut sauver la France de ses ennemis, leur opposa une simple bergère, de même, lorsqu'il fut question de venger un grand attentat contre l'humanité, sa miséricorde suscita aussi les pauvres et les faibles. Dans cette cause d'ailleurs, où toutes les lois de la société et de la nature avaient été si indignement outragées, quelle intervention plus légitime et plus sainte que celle de la famille !

Le bref du pape, qui autorisait le procès de révision, établissait trois commissaires, afin que les parens de Jeanne pussent *recouvrer leur honneur et celui de la défunte.* Le choix du souverain Pontife tomba sur l'évêque de Coutances, sur l'évêque de Paris et l'archevêque de Reims, auxquels fut adjoint un inquisiteur; le pape leur permit d'appeler tous ceux dont les lumières et l'expérience pourraient les éclairer dans la noble tâche qui leur était confiée.

Les lettres apostoliques étaient datées des ides

de juin 1455 ; le 17 novembre de la même année, les trois commissaires se réunirent dans le palais de l'archevêque de Paris ; à cette assemblée assistèrent un grand nombre de prélats, de maîtres en théologie et de docteurs en droit civil et canonique ; on y vit paraître ce qui restait de la famille de Jeanne : le père de la Pucelle, Jacques d'Arc, ainsi que son oncle Lapart, avait succombé au poids des années et des chagrins ; Dieu n'avait conservé que la mère et les deux frères de Jeanne, qui venaient demander réparation pour sa mémoire ; la mère de l'héroïne infortunée paraissait plongée dans l'affliction; elle était accompagnée de son conseil et d'un grand nombre de notables personnes, venues pour attester la nullité du procès, et la grande injustice faite à l'un de ses enfants. Isabelle d'Arc, tenant un papier à la main et poussant de longs gémissements, adressa aux juges ces paroles simples et touchantes: « Jeanne d'Arc, » dit-elle, étoit ma fille, je l'avois élevée dans » la crainte de Dieu et les traditions de l'église, » suivant son âge et son état qui la faisoient vivre » dans les prés et dans les champs; ma fille fré- » quentoit l'église, se confessoit et communioit » tous les mois, et jeûnoit aux jours prescrits.

» Elle n'a jamais rien pensé ni médité contre la
» foi. Cependant ses ennemis, au mépris du
» prince sous lequel elle vivoit, lui ont fait un
» procès en matière de foi ; ensuite, pour l'au-
» torité légitime, ils n'ont pas eu égard à ses ap-
» pellations tacites et expresses ; ils lui ont im-
» puté de faux crimes, à la perte de leur ame ;
» ils lui ont fait subir une infamie irréparable
» pour elle et pour sa famille. »

Dans une supplique qui fut lue ensuite par le défenseur d'Isabelle, cette mère infortunée ajoutait qu'elle s'était adressée à *la source de justice*, au Saint-Siége, pour obtenir le remède après tant de maux, et que le chef des fidèles n'avait point repoussé ses prières ; elle finit en suppliant ses juges d'écouter les *gémissemens du pauvre* et les *doléances de la veuve*.

Ce même défenseur prononça, en forme de requête, un discours ou mémoire dans lequel il cherchait à prouver l'illégalité du premier procès et l'iniquité des juges. Après avoir présenté la justification ou l'apologie complète de Jeanne, il produisit les pièces qui avaient été recueillies et parmi lesquelles se trouvaient les lettres de garantie données à l'évêque de Beauvais, trop fidèle expression de la crainte et même du re-

mords des premiers juges. Le défenseur d'Isabelle termina sa requête en demandant que le procès de condamnation fût déclaré nul, que les douze articles qui avaient été toute l'accusation, fussent déclarés le produit du mensonge, de la violence et de l'iniquité; il demanda que Jeanne fût reconnue innocente, fidèle catholique, exempte de tout blâme; que sa famille fût relevée de *toute note d'infamie*, et qu'on ordonnât des offices et prières des morts pour la défunte. Il demanda enfin que le procès de révision fût déposé *dans les chroniques de France, et aux trésors des chartes du roi.* Toutes ces plaidoiries furent entendues avec un profond recueillement par l'assemblée; les juges eux-mêmes se montrèrent pleins de compassion pour une famille éplorée; mais ils hésitaient encore à se charger de la mission que le pape leur avait donnée. Ce ne fut qu'un mois après, et dans une session qui se tint au palais épiscopal de Rouen, que les trois prélats prirent la qualité de juges et formèrent leur tribunal. Dans leurs premières séances, ils entendirent les héritiers et les représentants de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais; ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient point défendre ni soutenir les actes d'un procès

qui ne les concernait en rien. « Nous avons en-
» tendu dire, ajoutèrent-ils, que l'envie et la
» haine des Anglois avoient fait brûler Jeanne
» d'Arc, parce qu'elle avoit bien servi le roi de
» France ; que les Anglois avoient pris un pré-
» texte pour attirer ce procès en cour d'église,
» parce qu'elle leur avoit causé de grands dom-
» mages. » Ils finirent par demander que le procès intenté pour la justification de Jeanne d'Arc ne fût pas à leur préjudice, attendu que les édits donnés par le roi de France avaient tout pardonné.

On voit dès l'abord combien ce procès de révision devait différer du premier procès de Jeanne. Ici nous ne voyons plus ces hommes passionnés qu'animait une vengeance personnelle, ou qui obéissaient aveuglément à une politique cruelle et jalouse : nous ne trouvons plus que des juges qui hésitent dans la tâche qu'ils ont à remplir, que la cause de l'innocence intéresse vivement, et qui cherchent des coupables avec crainte. Plus les premiers juges dédaignèrent les formes judiciaires, garantie de la justice, plus les derniers se montrèrent scrupuleux dans leur respect pour les lois et pour les règles établies.

Témoins de Domremy et de Vaucouleurs. — Dans le premier procès, aucun témoin n'avait été entendu; dans celui-ci on en entendit plus de cent. Plusieurs enquêtes furent établies: l'une au pays de Jeanne, une autre à Orléans, la troisième à Rouen, la quatrième à Paris. Les déclarations des témoins remirent toute la vie de la Pucelle sous les yeux de ses juges. Nous ferons ici un résumé de ce qui appartient particulièrement à l'histoire. Nous commencerons par Domremy et Vaucouleurs.

Après tout ce qu'on sait des infortunes de Jeanne et de l'injustice de ses ennemis, on se plaît à retourner par la pensée dans les lieux qui furent son berceau, où s'écoula sa paisible enfance. Quels avaient été d'abord les sentiments de ces bons et simples villageois, en apprenant que la pauvre *Jeannette*, élevée et nourrie au milieu d'eux, avait fait lever le siége d'Orléans, et conduit le roi à Reims? Quelle avait été ensuite la profonde douleur de ces bonnes gens, lorsque la renommée vint leur apprendre que Jeanne avait été prise à Compiègne, qu'elle était livrée aux Anglais, et qu'on lui faisait un procès comme magicienne? A cette époque, comme on l'a vu au procès, des commissaires anglais étaient arri-

tés dans le pays ; leur présence avait répandu l'effroi, et beaucoup d'habitants quittèrent leurs foyers. La nouvelle enquête ne produisit pas le même effet; comme cette fois il était question de réhabiliter la mémoire de Jeanne, tout le monde accourut ; tous ceux qui avaient connu Jeanne, ou qui avaient entendu parler d'elle, vinrent raconter ce qu'ils savaient : les plus petits détails avaient pris de l'importance aux yeux de tous par le rôle merveilleux que Jeanne avait joué. La vie de la bergère, ses penchants, ses amitiés, son caractère, ses moindres paroles, l'intérieur d'une famille villageoise, des détails qui ont coutume de rester cachés sous le chaume, tout cela fut montré au grand jour de l'histoire, et l'enfance d'une pauvre fille élevée *dans les prés et dans les champs* se trouva tout à coup plus connue que celle des grands rois. L'arbre des Fées ou des Dames, pour lequel Jeanne avait été tant tourmentée au procès, le bois Chesnu, la fontaine dont les eaux guérissaient de la fièvre, ne furent point oubliés dans les dépositions; on sut enfin que les inspirations de l'héroïne ne venaient point de là, et que toutes ses adorations ne s'adressaient qu'à Notre-Dame ainsi qu'aux *benoists saincts et sainctes du*

Paradis. Le curé qui desservait l'église de Domremy au temps de Jeanne, était mort; mais son successeur et tous les fidèles du lieu vinrent affirmer que le vénérable défunt avait coutume de la proposer pour modèle aux jeunes filles, et qu'il la regardait *comme la meilleure de sa paroisse.*

Nous ne voyons pas, dans les dépositions de Domremy, que Jeanne, avant de quitter la maison paternelle, ait jamais parlé de sa mission; elle fit ses adieux à ses parents, à ses amis, à ses compagnes, sans leur dire qu'elle était appelée à sauver le royaume des lys. Cette réserve impénétrable d'une jeune fille n'est pas ce qu'il y a de moins merveilleux dans la vie de Jeanne. Nous ferons une autre remarque sur cette enquête : il y a des gens qui ont cru que Jeanne n'était qu'un instrument politique, et qu'un homme habile l'avait formée pour faire tout ce qu'elle a fait. Si cela était vrai, comment cet homme, qui ne pouvait être un homme ordinaire, et qui avait préparé tant de merveilles, aurait-il échappé à tous les regards? Comment n'aurait-on jamais prononcé son nom? Comment aucun témoin n'en aurait-il parlé? Ce personnage mystérieux, que personne n'aurait connu,

ne serait-il pas aussi miraculeux que saint Michel ou sainte Catherine? Les Anglais, comme nous l'avons vu, plaçaient Jeanne sous l'influence de l'esprit de ténèbres, et c'est à cette influence qu'ils attribuaient les grandes actions de la jeune héroïne : cette invention de la haine nous paraît encore moins invraisemblable que l'hypothèse dont on vient de parler, et nous ne craignons pas de dire qu'ici les œuvres de la politique seraient plus difficiles à croire que celles du démon.

Les témoins de Vaucouleurs ne sont pas moins curieux à entendre que ceux de Domremy. C'est à Vaucouleurs que commença véritablement la mission ou la vie merveilleuse de Jeanne, car elle y parla de ce que Dieu lui avait ordonné; les habitants de Vaucouleurs la trouvèrent douce, simple et bonne. Elle portait une robe rouge d'une étoffe grossière, et logeait chez une pauvre famille ; elle fréquentait l'église et les gens pieux ; ils lui demandèrent ce qu'elle venait faire à Vaucouleurs, et elle leur rappela une prédiction qui annonçait que *la France serait sauvée par une jeune fille des marches de Lorraine ;* ils ne sçurent pas trop ce que cela voulait dire, et si nous en croyons les témoins, ils ne firent attention à ces paroles que long-

temps après. Jeanne ajouta qu'elle était venue prier Robert Baudricourt de la conduire ou de l'envoyer au Dauphin : « Il ne se soucie pas de » moi, disait-elle, ni de mes discours; il faut » cependant que je parte ; personne en ce » monde, ni *roi*, ni *ducs*, ni *fils de roi* ne peu- » vent faire recouvrer au Dauphin son royaume ; » moi seule je puis le rétablir dans ses droits et » lui rendre sa couronne. » Qu'on se figure la surprise que montrèrent ses auditeurs : car la jeune vierge était encore parmi les siens, et l'Evangile a dit que nul n'est prophète dans son pays. La surprise fut si grande, que plusieurs crurent qu'il pouvait y avoir en cela quelque chose des mauvais esprits, et le curé de Vaucouleurs, qui vint la voir avec Baudricourt, ne l'aborda qu'avec de grandes précautions, c'est-à-dire qu'il fit sur elle des exorcismes, et lui dit : « Si vous êtes mauvaise, n'approchez pas ; » mais si vous êtes bonne, approchez. » Cependant Jeanne ramena par ses paroles ceux qui doutaient, et tout le monde finit par s'intéresser à sa mission miraculeuse. Quand son départ eut été décidé, elle se fit faire un habit d'homme, sans que personne fût scandalisé. Il lui fallait un cheval : les témoins nous apprennent qu'on

se cotisa, et que l'oncle de Jeanne, Durand Lapart, signa en cette occasion un billet de huit livres tournois. Rien n'est plus touchant, dans les informations prises à Vaucouleurs, que les souvenirs qui étaient restés, dans cette petite cité, du départ de la Pucelle.

Autres dépositions. — Tous les témoins qui parlèrent de l'arrivée de Jeanne à Chinon, et parmi eux il se trouva des prélats, des gens de cour, des docteurs, admiraient la décence de son maintien et de ses manières, la noblesse de ses sentiments, réunie à une grande modestie; ils admiraient surtout la vivacité de son esprit et l'éloquence de ses discours. Une chose qu'on n'a peut-être pas assez remarquée dans la vie de Jeanne d'Arc, ce sont les paroles vives, entraînantes, quelquefois sublimes que lui inspirait une conviction naïve, et qui seules auraient pu suffire pour faire croire qu'elle venait au nom du ciel. Loyseleur, qui l'avait long-temps suivie dans sa prison, disait que, lorsqu'elle racontait ses visions célestes, on *s'émerveilloit* de l'entendre. Cette éloquence si naturelle, ce don de persuader par la poésie de ses discours, doit être rangé parmi les prodiges qui durent le plus accréditer la mission de Jeanne; la jeune hé-

roïne invoquait le témoignage des anges et des saints qui lui apparaissaient ; mais, pour faire croire à ces apparitions, à ces miracles qu'on n'avait point vus, ne fallait-il pas qu'il y eût aussi dans ses paroles quelque chose de miraculeux?

Parmi tous ceux qui furent entendus dans ce procès de révison, on aime surtout à suivre les témoignages des compagnons d'armes de la Pucelle; le duc d'Alençon, Gaucourt, âgé alors de quatre-vingt-cinq ans, le comte de Dunois, le chevalier Daulon, qui fut son écuyer, tout ce que l'armée française avait d'illustres guerriers, s'accordent tous à dire qu'elle les étonna souvent par son habileté dans les combats, de même qu'elle les édifiait par la piété et la sainteté de sa vie. Que de merveilles eurent à raconter ceux qui l'avaient vue sous les murs d'Orléans! Comme leurs dépositions sont devenues l'histoire elle-même, et que tout le monde les connaît, nous ne nous y arrêterons point. Nous nous bornerons à rappeler ici quelques traits qui feront connaître le genre d'héroïsme et le caractère particulier de Jeanne d'Arc.

Malgré sa simplicité de cœur, Jeanne avait une grande fermeté dans ses résolutions; à force de courage, et malgré son sexe, elle soumit à ses

volontés les chefs et les soldats. Un jour elle dit au brave Dunois qu'elle lui ferait couper la tête, s'il ne l'avertissait pas de la présence de l'ennemi : ces paroles d'une jeune fille furent pour le brave Dunois comme la parole de Dieu, et il obéit ; un autre des chefs, qui dans un conseil avait appelé Jeanne d'Arc *péronelle, vachère*, lui en demanda pardon sur le champ de bataille ; l'ayant vue blessée à ses côtés, il la releva en lui disant : *Sans rancune, Jeanne ;* et depuis ce jour-là, il ne cessa point d'être plein de respect et d'admiration pour la jeune héroïne. Ce qui affligeait le plus la Pucelle au milieu des combats, c'étaient les injures grossières dont la poursuivaient les Anglais : ces injures lui firent quelquefois verser des larmes ; elle s'en plaignit à Dieu et aux personnages célestes qui venaient la consoler dans tous ses chagrins. Poussée par une sainte colère, elle invita en plusieurs rencontres ceux qui l'insultaient de la sorte à venir la combattre en champ clos ; mais personne ne vint. Au reste, les Anglais qui l'outrageaient comme femme, et qui lui reprochaient son sexe, rendaient eux-mêmes le plus éclatant témoignage à sa bravoure, car ils ne pouvaient supporter un moment sa présence, et lorsqu'ils

la voyaient paraître, ils ne songeaient plus qu'à fuir. A son aspect, dit le chancelier Gerson, *la terreur les faisoit crier comme des femmes dans la douleur de l'enfantement.* L'héroïsme de Jeanne était surtout remarquable par son incroyable obstination à tout braver, à tout supporter, plutôt que d'abandonner un champ de bataille; une ardeur invincible la portait toujours en avant dans les combats et ne lui permettait pas de jamais songer à la retraite, quel que fût le péril. Restée seule sous les murs de Saint-Pierre-le-Moutiers, et toujours convaincue qu'elle prendrait la ville, elle croyait voir encore autour d'elle, nous dit son écuyer, une armée de cinquante mille combattants. A l'attaque de Paris, elle avait été blessée; elle resta toute seule dans les fossés de la ville jusqu'à la nuit obscure; il fallut que le duc d'Alencon vînt la prendre, et la forçât de quitter le champ de bataille. Cette valeur indomptable, cette fermeté opiniâtre, furent souvent pour Jeanne comme cette foi de l'Evangile, qui transporte les montagnes, e cette foi pourrait nous expliquer plusieurs des merveilles de sa vie.

La Pucelle donna toujours dans les camps l'exemple de la piété; elle entendait la messe

chaque matin, et le soir, elle se rendait encore à l'église, où les religieux chargés du service divin pour l'armée chantaient les louanges de Dieu et de la Vierge. Son confesseur, disent les témoins, était un vrai *prud'homme;* elle se confessait souvent et communiait deux fois par semaine; elle jeûnait tous les jours prescrits; sa dévotion était tendre, et souvent on la voyait pleurer à chaudes larmes à l'élévation de l'hostie. Elle avait une conversation plein de douceur, quelquefois enjouée. Jamais la colère n'inspira ses discours; elle ne pouvait supporter les blasphèmes et les juremens des militaires; le duc d'Alençon nous dit qu'il n'avait jamais osé jurer devant elle. Elle avait adouci le caractère impétueux de La Hire, et l'avait accoutumé à *ne plus jurer que par son bâton.* Toujours empressée de soigner les soldats blessés et malades, elle disait qu'elle avait été envoyée pour le soulagement de ceux qui souffraient. Un de ses compagnons d'armes dépose que Jeanne ne pouvait voir couler le sang d'un soldat français sans qu'elle sentît *ses cheveux se dresser sur son front.* Le pillage lui paraissait toujours une chose odieuse, même pour les vivres dont on avait besoin; on la vit plus d'une fois défendre les pri-

soumiers de guerre contre la violence, et prier pour des Anglais mourant sur le champ de bataille. La chasteté était la première de ses vertus; elle ne souffrait point que les femmes de mauvaise vie parussent dans l'armée; tous les guerriers qui l'avaient accompagnée, et qui avaient souvent couché non loin d'elle à la *paillade* (sur la paille), ont déposé que sa présence inspirait à tous le respect. Son écuyer Daulon, qui l'*aidait à s'armer*, et pansait quelquefois ses blessures, dit dans sa déposition qu'il n'eut jamais auprès d'elle une mauvaise pensée, *nonobstant qu'elle fût jeune fille, belle et bien formée*, et que lui-même *fût alors fort jeune et en bonne puissance.*

Dans toutes les dépositions des guerriers, rien ne m'a plus touché que cette particularité rapportée par le duc d'Alençon. Le roi était parti de Reims et marchait vers La Ferté et Crespi-en-Valois, au milieu d'un immense concours de peuple qui criait : *Noël.* A ce spectacle, la Pucelle était attendrie jusqu'aux larmes. « Jamais, disoit-» elle, peuple n'aima mieux son Roi; je voudrois » mourir ici pour y être enterrée. » L'archevêque de Reims, qui entendit ces paroles, lui demanda alors en quel lieu elle *espéroit mourir.* — Où il

plaira à Dieu, répondit-elle ; je ne sais ni l'heure ni le lieu. « Ah ! s'il étoit dans la volonté de » Dieu que je pusse retourner auprès de mon » père et de ma mère, et retrouver ma sœur et » mes frères, qui seroient sans doute bien con- » tents de me revoir ! » Souvent les voix de Jeanne, qui ne faisaient qu'exprimer la tristesse de son cœur, l'avertissaient des grands malheurs qui l'attendaient. Un autre temoin rapporte qu'on lui avait quelquefois entendu dire qu'*elle ne dureroit pas plus d'un an.* Cette profonde mélancolie la suivait au milieu des combats et ramenait souvent ses pensées vers la chaumière paternelle qu'elle avait quittée.

Témoins pour le procès de condamnation et le supplice de Jeanne. — Tout ce qui vient d'être dit faisait ressortir les vertus de Jeanne ; mais il fallait montrer les nullités de son procès, il fallait montrer par quelles injustices, par quels moyens odieux elle avait été condamnée. Les plus coupables des juges, leurs complices les plus criminels avaient cessé de vivre ; on entendit ceux qui avaient survécu et qui purent être retrouvés. Dieu avait permis que les trois notaires greffiers du premier procès fussent encore vivants. C'est par leur témoignage

qu'on connut plusieurs des iniquités à l'aide desquelles Jeanne avait été envoyée au bûcher ; on sut par eux les illégalités dont ils avaient été témoins et auxquelles ils n'avaient pu tout à fait être étrangers. L'un d'eux, Guillaume Manchon avait apporté au nouveau tribunal la minute du procès de condamnation. Dans ses interrogatoires, qui furent longs, il apprit aux juges de révision que beaucoup de choses avaient été omises dans les procès-verbaux des séances : on connut par lui les moyens coupables employés pour la rédaction des douzes articles sur lesquels on avait demandé l'avis des docteurs, et qui avaient été le principal motif de la condamnation. Son témoignage servit aussi à prouver que l'abjuration de la Pucelle, telle qu'elle se trouvait au procès-verbal, était fausse, et que celle qu'une main infidèle y avait substituée ne fut jamais connue ni de Jeanne d'Arc ni même de ses juges.

Guillaume Manchon fut un des témoins qu'on interrogea le plus souvent, et qui donna le plus de renseignements propres à éclairer la conscience des nouveaux juges : il se trouva quelquefois embarrassé pour répondre aux questions qu'on lui faisait ; car il avait prêté son ministère

à beaucoup d'iniquités; il dit pour s'excuser qu'il avait obéi aux juges, et qu'il *n'aurait jamais osé contredire d'aussi grands docteurs.* Au reste, Guillaume Manchon n'était pas de ceux qui avaient refusé leur compassion à la Pucelle; il fut même si touché de la mort de Jeanne, qu'après l'exécution, il acheta avec ses honoraires de greffier un beau *Missel* ou livre de prières, et avec ce livre, il fit maintes oraisons dans la pensée de cette pauvre femme, qu'il avait vu mourir si saintement.

Plusieurs assesseurs du premier procès furent aussi interrogés. Quelques-uns persistaient à dire que les révélations de la Pucelle venaient d'*une source humaine.* Quelques-uns même ne savaient pas, disaient-ils, si Jeanne avait été *condamnée justement ou injustement;* et ceux-là furent écoutés avec calme comme tous les autres. La plupart rendirent une justice éclatante au caractère de Jeanne d'Arc. Ces dernières dépositions ne laissent plus aucun doute sur la malheureuse influence des Anglais; rien ne fut mieux prouvé au procès de révision que les violences exercées envers ceux des premiers juges qui n'écoutèrent que la voix de leur conscience ou qui montrèrent quelque modération. Parmi tous ce

témoins qui avaient participé ou assisté à la condamnation et au supplice de Jeanne, on aime à retrouver les trois hommes charitables dont les consolations la suivirent *jusque sur le pas de la mort.* On entendit les dépositions de l'appariteur Massieu, celles du frère Martin Ladvenu et de Pierre Isambart. Nous avions appris par d'autres dépositions comment la Pucelle avait vécu : ces anges consolateurs nous apprennent comment elle quitta la vie ; nous connaissons par eux le courage qu'elle opposa à ses bourreaux, l'héroïque constance qu'elle mit à soutenir jusqu'au bout la gloire de sa mission, la résignation sublime qu'elle montra à ses derniers moments. Pierre Isambart et Martin Ladvenu déposèrent entr'autres choses que la justice séculière n'avait point prononcé sur le sort de Jeanne, et que celle-ci avait été livrée au bourreau sans jugement. Ils déclarèrent tous deux que la fin de Jeanne avait été digne de sa vie, et que tout le monde en était ému jusqu'aux larmes. Parmi tous ces témoins qui avaient assisté aux derniers moments de Jeanne, on pourrait s'étonner de ne pas trouver l'*exécuteur de l'œuvre ;* car il était de ceux que le remords avait long-temps poursuivis et qui s'accusaient des souffrances qu'on avait fait subir à la Pucelle.

Lorsque le corps de Jeanne eut été réduit en cendres et que l'exécution fut terminée (nous trouvons ce fait dans deux dépositions), le bourreau s'approcha de Pierre Isambart et de Martin Ladvenu, restés auprès du bûcher, et leur dit qu'*il étoit fort désespéré, et qu'il craignoit de ne pouvoir jamais impetrer pardon et clémence de Dieu pour ce qu'il avoit fait à cette sainte femme.*

Nous avons souvent relu les dépositions des témoins qui avaient vu la terrible agonie de Jeanne. Quelques auteurs ont dit qu'elle avait conservé jusqu'à la fin l'espérance d'être délivrée. Les témoignages des assistants ne nous offrent ici que des conjectures ou des notions vagues : toutefois nous avons cru remarquer dans la jeune vierge près de mourir quelques retours vers cette vie, quelque hésitation à marcher au devant du trépas. On ne peut expliquer autrement les paroles qu'elle adresse à plusieurs reprises à la ville de Rouen, les adieux si pathétiques qu'elle fait à *toutes manières de gens*, à ses amis et même à ses ennemis. Jeanne, qu'une sentence renvoyait à d'autres juges, avait bien pu croire que son procès n'était pas fini, et qu'elle avait encore à plaider sa cause. En ce cas, quel plaidoyer admi-

rable que ses prières prononcées à hautes voix, ses invocations à tous les habitants du ciel; cette croix faite avec un bâton, qu'elle presse sur son sein; ces paroles touchantes adressées publiquement à son confesseur, à ses juges, à ceux qui l'ont aimée dans ce monde comme à ceux qui l'ont méconnue et persécutée! Nous pensons que jamais l'éloquence humaine n'alla plus loin; aussi jamais ne produisit-elle un effet aussi merveilleux, car les juges pleuraient, les bourreaux étaient émus; tous ceux qui avaient désiré la mort de Jeanne ne pouvaient l'entendre sans fondre en larmes. Beaucoup d'historiens n'ont pas été frappés comme nous de tout ce qu'il y avait dans le spectacle du supplice de Jeanne, et prétendent que l'héroïne de Domremy mourut sans hésitation et sans regrets. Si cela était vrai, j'avoue que je serais moins touché que je ne le suis de tout ce qu'on nous raconte, et je ne sais pas même si la renommée de Jeanne en serait plus grande! Pourquoi la jeune heroïne n'aurait-elle pas eu pour elle les inquiétudes, les alternatives d'espérance et de crainte que nous avons nous-mêmes, lorsque nous assistons par la pensée à ce terrible drame de son exécution? Combien de fois notre cœur n'a-t-il pas battu à la seule

idée que les hommes ou les anges la délivreraient, et qu'un miracle pourrait la sauver? Pourquoi d'ailleurs ne voir jamais le véritable héroïsme, surtout l'héroïsme d'une femme, que dans une résignation impassible qui n'est pas de notre nature?

CONTINUATION DU CHAPITRE XIII.

Traités et Mémoires à consulter sur le procès de Jeanne d'Arc. Jugement définitif.

Après la déposition des témoins il nous a paru convenable de dire quelques mots sur l'esprit et l'opinion motivée des docteurs en droit civil et divin qui furent consultés au procès de révision. Parmi les défenseurs de l'innocence et de la gloire calomniées, l'histoire nomme Pierre Dupont, avocat consistorial; Pierre l'Hermite, sous-doyen de l'église de Saint-Martin de Tours;

Robert Cibole, professeur en théologie et chancelier de l'église de Paris; Amelgard, prêtre de Liége. Le procès et la vie si merveilleuse de Jeanne exercèrent aussi la critique, la sagacité et la science de beaucoup d'autres jurisconsultes et maîtres en théologie. Plusieurs ouvrages sur la Pucelle parurent alors, non seulement en France, mais en Allemagne et en Italie; car les exploits, les malheurs et la fin si tragique de la jeune héroïne occupaient toute la chrétienté. Le plus illustre de tous ceux qui défendirent devant le monde chrétien la mission miraculeuse de Jeanne la Pucelle, fut sans contredit le chancelier Gerson, que sa fidélité à la cause de Charles retenait dans l'exil, et qui crut devoir, même avant le procès, élever la voix en faveur de la libératrice du royaume. L'écrit de Gerson fut publié à Lyon peu de temps après la levée du siége d'Orléans.

Les docteurs et les savants qui donnèrent leur avis sur le procès de Jeanne, l'examinèrent à la fois pour le fond et pour la forme; ils firent d'abord ressortir les vices et les énormités judiciaires qui avaient précédé et accompagné la condamnation. Leur discussion sur cette matière ne saurait rien ajouter ni rien changer aujour-

d'hui à notre conviction ; mais on doit reconnaître qu'elle exerça une grande influence sur l'esprit des contemporains et sur l'opinion des commissaires chargés de réviser le premier procès. Nous ferons ici une remarque, et cette remarque a quelque chose d'affligeant pour la justice humaine ; le premier jugement était une chose monstrueuse pour le fond, et personne ne doutait d'une injustice aussi révoltante ; mais la mémoire de Jeanne n'aurait peut-être pas obtenu une satifaction complète et solennelle, sa condamnation n'eut pu être annulée et révoquée comme l'œuvre du dol, du mensonge et de la calomnie, si on n'avait pas prouvé avant tout que les premiers juges s'étaient écartés des règles, et que les formes de la procédure criminelle n'avaient point été suivies.

Pour les questions qui touchaient le fond du procès, elles ne furent pas examinées avec moins d'attention et de gravité. Un des mémoires publiés avant le procès de révision nous montre comment ces questions furent traitées dans tous les débats qui précédèrent le jugement définitif. On se demandait d'abord si Jeanne *estoit menteuse* et *séductrice*, comme on l'avait établi dans la condamnation, et si elle *estoit devineresse et supposant de*

fausses apparitions; si elle estoit idolâtre, apostate, séditieuse et cruelle. Sur son prétendu refus de soumission à l'église, on demandait si elle *estoit excommuniée* et *hérétique.* Les docteurs consultés discutent tour à tour toutes ces questions, et leurs conclusions sont pour la révocation de la première sentence. Nous ne suivrons point ces nombreuses dissertations où revivent les opinions du temps, où se retrouvent les doctrines, les traditions et les raisonnements du xve siècle. C'est là que sont étalés les trésors de cette érudition du moyen âge, tout à la fois empruntés à l'Ecriture, aux saints Pères, aux auteurs profanes, aux récits de l'histoire et aux axiomes de l'école. Les croyances et les dogmes de l'église s'y trouvent souvent mêlés aux croyances populaires et aux superstitions du temps. On ne doit pas être surpris d'après cela, que les raisons qui purent convaincre alors les juges aient perdu leur force aujourd'hui et ne soient plus pour nous ce qu'elles étaient pour les hommes d'une autre époque. Pour repousser, par exemple, l'accusation devination et de sorcellerie, plusieurs docteurs de raisonnent d'après la supposition que la magie est un art, une science véritable, qui a ses règles connues, et que le don de prophétie

fut toujours reconnu parmi les hommes : de là, des faits qui ne sont rien moins qu'incontestables, des explications sur la nécromancie qui auraient grand besoin d'autres explications ; de là, l'histoire des prophétesses ou sibylles de l'antiquité, parmi lesquelles la sibylle de Cumes n'est point oubliée. Quelques-uns de ces graves docteurs vont chercher leurs raisons jusque dans l'astrologie judiciaire, et l'un d'eux, après avoir étalé sur ce chapitre toute son érudition, expliquerait volontiers les merveilles de Jeanne par les constellations du ciel, s'il ne se ressouvenait tout à coup qu'il est chrétien.

Les apparitions et révélations étaient généralement admises ; il fallait seulement savoir si elles venaient de Dieu ou des mauvais esprits. La plupart des maîtres en théologie pensaient qu'une semblable question n'appartenait point à la décision des hommes ni même à celle de l'église, mais au jugement de Dieu seul. Toutefois, ajoutent-ils, on peut croire que pour la mission de Jeanne d'Arc elles viennent de Dieu, et voici les principales raisons qu'ils en donnent : 1° Jeanne avait fait vœu de virginité ; 2° elle était humble et ne désirait que le salut de son ame ; sa vie était pure et dévote. Le célèbre

Gerson, dans un écrit dont nous avons parlé, et qui fut joint au procès, est d'avis qu'on peut *pieusement et saintement soutenir le fait de la pucelle Jeanne*, attendu l'effet qui en était résulté, et surtout la justice de la cause qu'elle avait défendue, puisqu'il s'agissait de rendre un *royaume à son roi légitime et de debeller ses ennemis.*

Il est à remarquer que tous ceux qui ont écrit sur le procès de l'héroïne française détestent l'injustice qui lui avait été faite ; mais nous voyons avec peine qu'ils n'expriment jamais un sentiment de compassion pour ce qu'elle a souffert. En la défendant devant ses juges, aucun d'eux ne paraît s'être occupé de nous intéresser à ses malheurs, et de faire chérir son nom dans la postérité. Ils nous donnent peu de détails sur les vertus de Jeanne, sur sa vie, sur son dévoûment si difficile à expliquer pour l'histoire. Les défenseurs et les apologistes de la Pucelle exciteraient vivement notre curiosité, s'ils s'étaient faits ses historiens ou ses biographes ; mais comme leurs volumineuses dissertations sont à peine comprises maintenant, et ne nous apprennent presque rien de ce qu'on voudrait savoir, on ne doit pas s'étonner qu'elles soient oubliées et qu'elles restent dans la poussière de nos dépôts publics, comme ces vieilles

armures avec lesquelles on remporta autrefois de grandes victoires, et dont on ne se sert plus dans les guerres du temps présent.

Si nous en avions le temps, nous ferions de ces savants traités une étude sérieuse, et nous y trouverions peut-être assez de précieux documents pour ajouter quelques pages à l'histoire des opinions et des idées dans nos sociétés modernes. Nous ne voudrions pas cependant qu'on y trouvât un prétexte de déclamation contre la barbarie des siècles passés. Ce ne sont, à notre avis, ni les subtilités scolastiques, ni les grossières superstitions qui ont fait mourir la Pucelle, mais bien les mauvaises passions de la politique, et ces mauvaises passions sont loin d'être mortes au temps où nous vivons. Croit-on, par exemple, que s'il se fût élevé parmi nous, à certaines époques de nos révolutions, une autre Jeanne d'Arc qui eût combattu des factions ennemies, et sauvé la France de quelque grand péril, elle n'eût pas rencontré des adversaires violents et jaloux qui l'eussent haïe mortellement? Il est probable qu'une héroïne, quelle qu'elle fût, qui serait venue de notre temps, aurait accrédité sa mission par d'autres prodiges; sans doute aussi qu'on l'aurait accusée et poursuivie par des

motifs tout différents; mais croyez-vous que les juges, les bourreaux et même les raisons eussent manqué pour la condamner et la faire mourir? Nous ne disons point ceci pour abaisser notre siècle au-dessous de ceux qui l'ont précédé, mais seulement pour montrer qu'en beaucoup de choses il ne vaut pas mieux.

Jugement définitif du procès de révision. — Après trois mois de recherches et de travaux, après avoir écouté la voix du peuple et des sages, les juges réunis à Paris consacrèrent plusieurs séances à faire eux-mêmes une récapitulation du procès. Dans cette récapitulation on examinait d'abord les révélations faites à la Pucelle; elles étaient *légitimées* par la bonne vie et les bonnes mœurs de Jeanne, par sa dévotion et son vœu de virginité, surtout pas le besoin qu'avait le royaume de France des secours du ciel. Quant aux prédictions, il paraissait impossible que la Pucelle eût inventé ce qu'elle avait dit, et la plupart de ses prédictions d'ailleurs étaient confirmées par les événements. Dans les honneurs que Jeanne avait rendus aux esprits, on ne pouvait voir qu'un acte de piété. Il était évident que ces esprits n'enseignaient que des choses saintes, et n'étaient point envoyés par le grand

ennemi des hommes. Pour l'habit d'homme, en le jugeant d'après les traditions et les règles théologiques, il n'avait rien d'absolument condamnable, et surtout lorsqu'on était conduit par une intention pure. Les paroles *dangereuses dans la foi* attribuées à Jeanne pouvaient s'expliquer et se justifier par le sens même de ses réponses éparses dans plusieurs interrogatoires. Le refus prétendu de se soumettre à l'église se trouvait démenti par ses actions et ses discours : elle s'était soumise en termes exprès au Pape et au concile général. Si elle avait repris l'habit d'homme après l'avoir quitté, on doit se rappeler les violences exercées envers elle ; elle offrait d'ailleurs de reprendre les habits de femme si on la tranférait dans une prison ecclésiastique : tout cela suffisait pour la justifier. Elle était revenue aux apparitions et aux visions qu'elle avait désavouées ; mais elle ne connaissait point toute la portée de son abjuration. Cette abjuration d'ailleurs était fausse, elle ne pouvait pas abjurer des erreurs dans lesquelles elle n'était point tombée ; on n'avait pu la considérer comme relapse.

Voici ensuite, dans la récapitulation du procès, quelles avaient été les principales illégalités pour la condamnation de Jeanne : d'a-

bord l'incompétence des juges, puis l'affection désordonnée de l'évêque de Beauvais pour les Anglais ; on rappelait les rigueurs sans mesure de la captivité de Jeanne, les menaces qu'on lui faisait. Lafausseté et l'infidélité des assertions attribuées à la Pucelle, et d'après lesquelles on l'avait condamnée, pouvaient seules faire prononcer la nullité de la sentence ; l'abjuration avait été l'ouvrage de la violence, et par conséquent elle n'était au procès qu'une illégalité révoltante. On avait forcé Jeanne à faire et à dire des choses qui avaient donné un prétexte de la déclarer relapse, ce qui était contraire aux règles de la justice. On avait porté le trouble dans l'esprit de Jeanne par des questions qu'elle ne pouvait comprendre, et par des craintes qu'on avait cherché à lui donner

Après avoir ainsi passé en revue les crimes et les erreurs sans nombre de ceux qui avaient été consultés, de ceux qui avaient jugé au premier procès, les prélats nommés pour la révision se demandaient quelle opinion on devait avoir, en présence de tant de faux, de tant de nullités, de tant d'énormités judiciaires, de tant d'iniquités mises au grand jour. Les défenseurs de la famille d'Arc parlèrent plusieurs fois ; ils lurent plusieurs mémoires et requêtes, prirent des

conclusions qui furent écoutées avec intérêt, et qui achevèrent de porter la conviction dans tous les esprits. Enfin arriva le jour du jugement définitif. Les trois prélats réunis à l'inquisiteur se rendirent à Rouen le 7 juillet 1455. Cette séance solennelle se tint au palais épiscopal ; la mère et les frères de Jeanne étaient présents. On fit de nouveau la récapitulation du procès ; puis l'archevêque de Reims prononça le jugement.

Les considérants de ce jugement sont fort longs ; on y rappelle les pièces du premier procès, les diverses enquêtes, les traités des docteurs qui ont tout examiné *ad longum*, les requêtes, protestations et conclusions des parties ; on en vient ensuite à quelques considérations politiques, telles que *l'admirable délivrance d'Orléans, et le sacre du roi à Rheims*. Enfin on implore le secours du Tout-Puissant, *qui pèse les esprits, et qui est le seul juge véritable, de ce Dieu qui souffle où il veut, et qui choisit quelquefois les foibles pour confondre les forts*. Après avoir rappelé de nouveau tous les motifs de la décision des juges, l'archevêque de Reims déclare en leur nom que les douze articles qui avaient fait condamner Jeanne d'Arc sont *faux, calom-*

nieux, pleins de dol; le tribunal ordonne qu'ils seront publiquement lacérés.

Les juges crurent devoir prononcer d'abord et séparément sur les douze articles, qui avaient été tout le procès de condamnation. Ce premier jugement fut suivi d'un second, qui, après de nouveaux considérants, annulait toutes les décisions des premiers juges, et déclarait qu'*aucune note ni tache d'infamie* n'avait pu être encourue par Jeanne d'Arc de *bonne mémoire*, ni par aucun des siens. Les juges ordonnèrent de plus qu'il serait fait dans toutes les villes du royaume une *notable publication* du jugement, *pro futurâ memoriâ.* Il fut ordonné en outre qu'il serait fait deux processions solennelles, l'une au cimetière de Saint-Ouen, où la Pucelle avait prononcé sa prétendue abjuration ; la seconde à la place du Vieux-Marché, où, par une *cruelle et terrible exécution, les flammes avoient étouffé et brûlé Jeanne d'Arc.* Chaque procession devait être terminée par une prédication solennelle ; et sur la place où avait été dressé le bûcher de Jeanne, on devait élever une croix comme souvenir d'expiation.

On avait employé ou plutôt profané le nom de l'Eglise pour la condamnation de Jeanne

d'Arc ; il fut bien évident au contraire, pour la génération nouvelle, que ce jugement de révision venait de Dieu. Rappelons-nous quels étaient les juges par lesquels la Pucelle fut condamnée, comment ces juges furent nommés, et sous quelle influence ils prononcèrent leurs arrêts : ici c'est le souverain Pontife qui nomme lui-même ceux qui doivent juger l'iniquité, et ces arbitres suprêmes sont pris parmi les prélats les plus respectables de l'église de France ; ils n'avaient d'autre mobile que la crainte de Dieu, et Dieu seul dirigea leur conscience de juges ; on peut s'en convaincre par cet esprit de paix qui présidait à toutes leurs délibérations, par cette unanimité des témoins interrogés avec tant de scrupule dans toutes les parties de la France. Dans tout ce procès fait à l'iniquité, on n'eut point à invoquer le secours des puissances humaines ; pour l'exécution du jugement on n'appela point des hommes d'armes, mais seulement les prières, messagères du ciel. Le nom de Jeanne d'Arc prononcé dans l'assemblée des fidèles, une prédication en mémoire de ses souffrances, la croix de Jésus-Christ élevée à la place d'un bûcher, telle fut la simple et pieuse réparation d'une grande infortune et d'une grande injustice.

Les témoignages de tous ceux qu'on avait entendus au dernier procès furent pour la Pucelle comme le plus éloquent apothéose ; les Anglais, en jetant ses cendres au vent ou dans la Seine, l'avaient condamnée à n'avoir point de tombeau; mais Dieu voulut qu'elle eût dans l'histoire un monument plus durable ; et quel plus beau monument que ce concours unanime de louanges adressées à sa mémoire ! La gloire de Jeanne tira un nouvel éclat de ses persécutions mêmes; par le caractère qu'elle déploya dans le procès, elle se montra peut-être supérieure à ce qu'elle avait été au milieu des périls de la guerre. Rien ne fut ignoré de ce qu'elle avait dit, de ce qu'elle avait fait; il ne manqua rien à l'illustration de sa vie, à la sainte solennité de sa mort ; la mission qu'elle avait remplie est sans contredit ce qu'il y a de plus merveilleux, de plus incroyable même dans l'histoire des temps modernes, et grâce à ses deux procès, nos annales n'ont point de faits qui soient mieux démontrés pour nous, dont la vérité soit mieux constatée pour les générations futures.

On avait entendu les témoignages de tous ceux qui avaient connu Jeanne d'Arc; mais n'y avait-il pas d'autres témoignages à invoquer ?

Les villes de Rouen et de Paris, rendues a eu roi légitime, la plupart des provinces de France, délivrées du joug des étrangers, ne parlaient-elles pas en faveur de Jeanne? Elle avait souvent annoncé cette heureuse délivrance, et sur le bûcher même, elle avait prophetisé la gloire future du royaume des lys; la France jouissait enfin de ce que l'héroïne de Domremy avait fait de glorieux; on voyait s'accomplir chaque jour ce qu'elle avait prédit; quel tableau à développer devant les nouveaux juges!

Nous ne devons pas oublier toutefois que le procès de révision se poursuivit au nom de la famille de Jeanne, et que les défenseurs de sa mémoire ne purent, à cause de cela, s'élever aux plus hautes considérations du patriotisme. Il faut ajouter que les juges tenaient leur mission du père des fidèles, et qu'ils durent craindre, en s'écartant de la simple question du procès, de réveiller la pensée des vieilles discordes. Peut-être aussi voulut-on garder quelques ménagements avec la génération qui finissait, avec cette génération qui sans doute avait plaint les malheurs de Jeanne, mais dans laquelle personne ne s'était levé pour la défendre.

On s'étonne d'abord que l'Eglise n'ait point placé la Pucelle au rang des élus; il faut remar-

quer que l'héroïne de Domremy ne mourut point pour le triomphe de la foi, mais pour son dévoûment au roi de France : Dieu voulut se servir d'une simple bergère pour montrer au monde un glorieux modèle de l'attachement et de la fidélité aux saintes lois de la patrie. Voilà quelle fut la véritable mission de Jeanne d'Arc.

Les merveilles qui attestaient cette mission venaient-elles d'en-haut. Dieu sans doute conduisait la jeune héroïne ; mais personne sur la terre ne fut admis à voir ce qu'elle voyait, à entendre ce qu'elle entendait (1) : l'histoire n'a d'autre témoignage ici que ses propres paroles et le prodige de ses victoires ; les révélations de l'héroïne sont restées jusqu'à nous et probablement resteront toujours un secret entre elle et Dieu.

Quant aux insinuations qu'elle aurait reçues de la politique humaine, on ne peut y croire ; on ne peut croire davantage à des inspirations venues de l'esprit de ténèbres. Que nous reste-t-il donc à penser ? Dieu aurait-il voulu que la gloire attachée à de grandes actions, que la vé-

(1) L'écuyer de la Pucelle, Daulon, lui ayant demandé à voir les personnages célestes qui lui apparaissaient, et qu'elle appelait son conseil, elle lui répondit qu'*il n'estoit assez digne ne vertueux pour icelui voir.*

ritable gloire qui élève quelquefois l'humanité jusqu'à lui, eût aussi ses mystères comme la religion qu'il nous a donnée? Qui sait d'ailleurs ce qu'il y a de tout-puissant, de divin même dans la volonté humaine, dans une volonté qui part d'un cœur simple et pur, et qui est dirigée par une foi vive et par une ame forte!

Toute notre science ne saurait aller plus loin; nos observations doivent s'arrêter là, et nous n'avons plus qu'à répéter ce que disait Jeanne elle-même à de savants docteurs qui hésitaient de croire à sa mission, parce qu'ils ne pouvaient la comprendre: *Il y a au livre de Dieu des choses qui ne se trouvent point aux livres des hommes.*

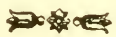

CHAPITRE XIV.

Comment Jeanne d'Arc a été jugée depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours ; examen des principaux ouvrages composés sur la Pucelle. — Historiens de Jeanne d'Arc.

Il y a bien long-temps qu'on dit que la vertu et la vérité sont poursuivies sur la terre ; les annales humaines offrent pourtant quelque chose de consolant, c'est que le travail secret et continu des âges se fait toujours au profit de ce qui est juste et vrai; lorsqu'une grande iniquité s'accomplit dans le monde, on voit les rayons de la vérité luire et monter peu à peu, à mesure qu'on

s'éloigne de l'époque où l'iniquité a été commise ; une génération calme succède à une génération passionnée ; on met les faits à la place des ardentes préoccupations des partis, et c'est ainsi que le cours naturel des siècles amène la justice. Combien d'erreurs, de faux jugements ont été rectifiés de la sorte! combien d'hommes, combien d'événements mal appréciés ont repris par l'effet du temps leur véritable physionomie! Le temps est le grand réparateur dans les choses humaines.

Les quatre siècles écoulés depuis le supplice de Jeanne d'Arc ont complétement purifié sa mémoire de toutes les souillures qui furent l'ouvrage des mauvaises passions ou de l'ignorance. On peut remarquer aussi que le caractère de Jeanne d'Arc a plus ou moins frappé les générations selon que les esprits s'élevaient plus ou moins aux idées de la grandeur morale, selon qu'on avait plus ou moins de penchant pour les choses héroïques et qu'on aimait plus ou moins la patrie et la gloire. Les générations actuelles, éprouvées par de longs malheurs, ont mieux senti la véritable grandeur, le véritable patriotisme, et mieux que les derniers âges elles ont compris et admiré l'héroïque dévoûment de la

vierge de Domremy. C'est à nos enfants qu'il appartiendra de sentir d'une manière complète tout le merveilleux des exploits de Jeanne ; les événements qui, dans le dix-huitième siècle, furent livrés à la moquerie, seront environnés de plus de respect que les actions héroïques de l'antiquité.

Après avoir retracé l'histoire de la Pucelle pendant sa vie, nous ferons l'histoire des opinions de chaque époque touchant l'héroïne ; nous passerons rapidement en revue les principaux auteurs qui ont parlé de Jeanne : nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de terminer notre Notice par cet examen à la fois philosophique et littéraire. Nous commencerons par les historiens, puis viendront les poètes.

Ayant à passer en revue les principaux historiens qui ont parlé de la Pucelle d'Orléans, nous pourrions commencer par Enguerrand de Monstrelet qui écrivit en présence même des événements ; ses Chroniques commencent en 1400 et vont jusqu'en l'année 1453. Monstrelet avait suivi le duc de Bourgogne à ce fameux siége de Compiègne où l'héroïne de Domremy trouva la captivité. Nous avons donné des extraits des Chroniques de Monstrelet dans l'Indication Analytique des do-

cuments sur Jeanne d'Arc (1) ; nous pouvons donc nous borner à le mentionner ici. On sait que Monstrelet ne fut point partisan de Charles VII, il était connu par son attachement au duc de Bourgogne, et sa plume servit sa cause aux dépens de celle du roi. Ainsi dévoué au parti ennemi de la France, Monstrelet enregistre avec complaisance tous les faits qui peuvent honorer plus ou moins les Anglais ou les Bourguignons, et la mémoire lui manque quand il s'agit de raconter des choses peu favorables aux hommes qu'il défend. Dans cette disposition d'esprit, Monstrelet, comme on pense bien, n'a pu rendre une parfaite justice à Jeanne d'Arc; tantôt il accueille des bruits contraires à la vérité, tantôt il donne aux faits une interprétation peu exacte, ou bien il ne dit que la moitié des choses. Son travail pourtant, tout diffus, tout imparfait qu'il est, se trouve avoir un grand prix, parce que l'auteur fut témoin des événements, et surtout parce qu'il a rassemblé un très grand nombre de pièces, telles que des traités, des ordonnances, des discours, etc., etc. Les Chroniques de Monstrelet sont bien moins curieuses

(1) Tome III de notre *Collection des mémoires* (première série).

comme récit que comme recueil de pièces.

Un prêtre de Liége, appelé Amelgard, contemporain de Charles VII et de Louis XI, a raconté les faits et gestes de ces deux rois dans un ouvrage resté manuscrit (1). Amelgard eut plusieurs fois l'occasion de s'entretenir avec Charles VII, et vécut dans la familiarité de plusieurs personnages considérables de cette époque, entre autres de Dunois. Chargé par Charles VII, en 1452, de revoir le procès de la Pucelle, il composa un *livre de l'examen de cette œuvre d'iniquité.* Notre projet n'étant point ici d'extraire des faits, mais des opinions, nous n'entrerons point dans la série des événements racontés par le prêtre liégeois, quoique celui-ci les raconte quelquefois en témoin oculaire; nous ne relèverons point quelques erreurs, quelques anachronismes qu'on remarque dans son travail historique; il nous suffira de noter que cet auteur contemporain se montre admirateur sincère de la Pucelle, et qu'il regarde sa

(1) Cet ouvr ge, déposé à la Bibliothèque du roi, sous le n° 5962, forme un in-folio relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert; il a pour titre : *De rebus gestis Caroli VII, Francorum regis, historiarum libri V; — De rebus gestis Ludovici XI ejus filii, libri VII.*

mission comme divine ; il protestait ainsi au nom de son siècle contre l'horrible condamnation de Jeanne d'Arc. Amelgard a peint l'effroi que la seule vue de l'héroïne inspirait aux Anglais. « Le » nom de la Pucelle les avait frappés, dit-il, » d'une terreur si grande que plusieurs d'entre » eux ont affirmé sous les serments les plus » saints, que lorsqu'ils entendaient retentir ce » nom, ou lorsqu'ils apercevaient son étendard, » ils perdaient soudain leurs forces et leur cou- » rage, et ne pouvaient plus bander leurs arcs » ni frapper l'ennemi ; aussi étaient-ils généra- » lement convaincus qu'ils ne pourraient com- » battre les Francais ni les vaincre tant que vi- » vrait cette Pucelle, qu'ils appelaient injurieu- » sement devine et sorcière. »

Voici la chronique anglaise de Hollinshed, écrivain du seizième siècle, où se trouvent exprimées toutes les indignes passions des compatriotes de Bedford, de Talbot et de Suffolk ; en lisant les récits du chroniqueur, on sent que l'Angleterre humiliée n'a point encore oublié les victoires de Jeanne d'Arc, ou plutôt on peut dire que l'historien anglais se plaît à multiplier les mensonges pour couvrir l'iniquité de sa nation. On connaît trois éditions anglaises de la *Chronique de Hol-*

linshed; la première est de 1577, la seconde de 1586, la troisième de 1808; nous avons consulté la seconde qui passe pour la meilleure. L'auteur, en parlant de son style dans sa préface, a mauvaise grace à dire « qu'il a eu plus » à cœur la vérité toute nue qu'un langage em- » belli par le charme de l'expression; » il pouvait se dispenser de s'applaudir d'avoir été pourvu de renseignements si exacts et si complets, qu'il plaira à toute espèce de lecteurs; la vérité a été grossièrement outragée dans ce livre, et l'auteur ne s'est pas beaucoup mis en peine de l'exactitude des renseignements qu'il avait recueillis. Ce qu'il dit de l'introduction du convoi de vivres dans Orléans et de la levée du siége, est démenti par tous les documents contemporains. Il prétend que la Pucelle *coupa de sa propre main la tête* à Franquet d'Arras; il la représente comme violatrice du droit commun et des lois de la guerre : les mémoires et toutes les pièces de cette époque s'accordent à nous montrer Jeanne d'Arc pleine de justice et d'humanité. Le chroniqueur anglais n'a pas craint d'adopter toutes les accusations infâmes suscitées par la haine contre la jeune héroïne; obligé de reconnaître la virginité de Jeanne, il dit « que

» Satan, selon saint Paul, peut se changer en » un ange de lumière pour mieux tromper les » hommes; il importe, ajoute l'auteur, de jus- » tifier complètement et le jugement rendu » contre elle et l'exécution qui l'a suivi. » Ce but de la chronique de Hollenshed n'était pas difficile à reconnaître ; mais l'inexorable histoire est là, et il n'appartient à aucune puissance humaine de justifier la condamnation de Jeanne d'Arc.

Il semble qu'il était difficile à un historien français d'outrager la mémoire de la Pucelle : il s'est rencontré pourtant un Français, Du Haillan, qui, dans un livre intitulé : *De l'État et succès des affaires de France*, publié au commencement du XVIIe siècle (1), a osé, le premier parmi les écrivains de notre nation, attaquer le caractère et les mœurs de Jeanne d'Arc ; on a dit qu'il avait pris dans Du Bellay cette manière de juger la Pucelle; cela n'est pas exact. Du Bellay, dans le IXe chapitre de ses *Instructions sur le fait de la guerre*, prétend que l'intervention de Jeanne fut une ruse de la part de Charles VII pour ranimer le courage de ses soldats, mais il s'abstient de

(1) Un vol. in-8. Paris, 1609.

tout jugement sur elle. L'opinion de Du Haillan s'appuie sur des contes absurdes que nous ne prendrons point la peine de réfuter ; personne n'ajoutera foi aux liaisons criminelles que l'auteur suppose avoir existé entre Jeanne d'Arc et Baudricourt et d'autres chefs ; aux instructions que Jeanne reçut d'eux pour n'être point surprise ni déconcertée par les questions de Charles VII ; le portrait du roi qu'on montrait tous les jours à la jeune fille, pour qu'elle pût le reconnaître sans peine dans sa cour à Chinon, est une fable qui tombe d'elle-même devant tous les témoignages historiques.

Les jugements de Du Haillan n'exercèrent pas une grande influence sur les écrivains qui le suivirent ; Estienne Pasquier, dans son livre intitulé : *Recherches de la France*, commet de fréquentes inexactitudes quand il s'agit des faits relatifs à Jeanne d'Arc ; mais tout ce qu'il y a d'élevé, de pur dans cette renommée, n'échappe point à sa clairvoyance et à son patriotisme ; il se montre plein d'admiration pour l'héroïne et répute son histoire *un vrai miracle de Dieu ;* Estienne Pasquier déplore le triste destin de la libératrice de la France. « Grande pitié ! dit-il, jamais per-
» sonne ne secourut la France si à propos et si

» heureusement que ceste Pucelle, et jamais
» mémoire de femme ne fut plus déchirée que
» la sienne..... et à dire vrai, jamais une per-
» sonne accusée ne fut tant chevalée par un juge
» pour estre surprise, et toutesfois jamais per-
» sonne ne respondit plus à propos que ceste-ci. »

On trouve aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi une *histoire de la Pucelle d'Orléans* (1). par Edmond Richer, que les historiens modernes de Jeanne d'Arc ont souvent mise à contribution, et qui mériterait bien de voir le jour. L'ouvrage d'Edmond Richer, écrit en 1628, se divise en quatre parties, dont la première renferme la vie de Jeanne ; la seconde, l'histoire du procès de condamnation; la troisième, l'histoire du procès de révision ; la quatrième partie donne des extraits de divers auteurs qui ont fait l'éloge de la Pucelle. Ce travail, composé sur les manuscrits latins des deux procès, n'est remarquable ni par le style ni par la distribution et l'arrangement des matières ; son mérite, et c'en est un grand, consiste dans une parfaite exactitude (2). En sa qualité d'historien véridique, il

(1) M. S. P., n° 285.

(2) Edmond Richer, en composant son *Histoire*, a profité

a naturellement rendu hommage à la Pucelle ; Edmond Richer déclare la mission de Jeanne miraculeuse et réellement divine ; il en parle avec une très curieuse naïveté ; selon lui, la preuve que c'étaient des esprits célestes et non point de malins esprits qui apparaissaient à Jeanne, c'est « que leurs voix étoient douces et agréables et fort intelligibles ; » d'après notre auteur, les voix « des malins esprits sont rudes, horribles, ef- » froyables, tout ainsi que des vis à pressoir, le » bruit des roues de charrettes ou quelque éclat » de tonnerre, et en outre pleines de ténèbres » et de puanteur sulfurée. » Edmond Richer comprend très-bien que Jeanne ait été affranchie de infirmités de son sexe ; « il lui semble que » Dieu l'ayant destinée à porter les armes, il l'eût » expressément dispensée de cette maladie, à ce » qu'elle n'en fût affoiblie et empêchée de faire » continuellement la faction de la guerre, comme » elle y étoit incessamment attachée : et d'ailleurs » afin que ses mamelles ne grossissent pas trop

des recherches de Jean Hordal, l'un des descendans des frères de la Pucelle ; Jean Hordal publia en 1612 une justification de l'héroïne : en trouve dans son ouvrage des extraits de plus de soixante auteurs, théologiens, historiens, poètes, médecins, qui ont écrit sur Jeanne d'Arc.

» et n'empêchassent qu'elle ne pût porter la cui-
» rasse et la lance. » Edmond Richer s'affligeait que les précieux monuments de la vie de Jeanne d'Arc, les manuscrits latins renfermant les deux Procès, ne fussent pas imprimés; la main du temps, disait-il, les détruit tous les jours; pourquoi ne point se hâter de les sauver de l'oubli? L'auteur offrait ses soins pour accomplir cette œuvre. Plus de deux siècles se sont écoulés depuis, et les deux Procès de la Pucelle sont encore en manuscrit. L'ouvrage de ce pauvre Edmond Richer n'a pas eu un meilleur destin; son Histoire de la Pucelle d'Orléans et les deux Procès dorment dans la même tombe ou dans la même poussière.

L'historien Mézerai, frappé des prodiges de la vie de la Pucelle, a non-seulement adopté tout ce qui pouvait révéler l'intervention du ciel, mais encore il a cru devoir enchérir sur le merveilleux de cette histoire. Son récit d'ailleurs n'est pas toujours conforme à la vérité. Mézerai, à différentes reprises, exprime l'idée que Jeanne avait outrepassé sa mission en restant dans l'armée de Charles VII après le sacre: « Dieu, qui
» est jaloux qu'on lui obéisse ponctuellement, dit
» l'auteur, n'étoit pas obligé de continuer ses mi-

» racles en sa faveur. » Revenant sur cette idée dans l'Abrégé de sa grande histoire, Mézerai dit que Jeanne « se laissa retenir par les louanges » des gens de guerre. Elle ne s'en trouva pas » bien, ajoute Mézerai, le ciel n'étant pas obligé » de l'assister en ce qu'il ne lui avoit pas com- » mandé. » Mézerai, comme on voit, est dans l'erreur; tous les documents contemporains nous parlent de la tristesse de Jeanne, obligée par le Roi de se mêler encore aux opérations de la guerre après le sacre à Reims.

Rapin Thoyras, dans le tome 4e de son *Histoire d'Angleterre*, a parlé de la Pucelle aussi bien que pouvait le permettre sa malveillance habituelle contre les Français. « La mission ex- » traordinaire de Jeanne, dit-il, s'accordoit par- » faitement avec les sentiments de la reine, » d'Agnès Sorel et des principaux courtisans, qui » faisoient tous les efforts possibles pour détour- » ner le Roi de la résolution qu'il avoit prise de » se retirer en Dauphiné. » La résolution dont parle ici Rapin de Thoyras est un fait inexact; le Roi vivait dans les angoisses et n'avait pris aucun parti. Il n'est pas exact non plus de dire qu'Agnès Sorel se trouvait alors à la cour; Agnès Sorel n'y parut qu'un mois après le supplice de

Jeanne. En général, Rapin de Thoyras se montre peu instruit de l'histoire de cette époque; il cite Monstrelet comme le seul auteur contemporain qui nous ait fait connaître la Pucelle. En résumant son opinion sur Jeanne d'Arc, il conclut que la prétendue inspiration de la Pucelle n'était qu'une invention pour ranimer les Français abattus. Rapin de Thoyras réprouve cependant la manière barbare dont l'héroïne fut traitée et avoue « qu'il n'est pas possible de donner » quelque couleur à cette injustice. »

Lenglet Dufresnoy, auteur d'une *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'état* (1), publiée au milieu du 18e siècle, exprime, dans son étroite sphère d'érudit, quelque chose de l'incrédulité de son temps; en sa qualité d'esprit fort, il rejette Jeanne l'inspirée, pour ne voir qu'une simple guerrière; il ne dit pas un mot des apparitions de la Pucelle, ce qui rend sa narration pâle, inanimée et même obscure, car en ôtant le merveilleux du récit, on ne peut plus s'expliquer l'enthousiasme et la confiance sans bornes de la Pucelle. Du reste, ce bon abbé Lenglet se débat sous le merveilleux de l'histoire

(1) Trois parties, in-12. Paris, 1753-54.

de Jeanne; il s'efforce de nier tout ce qui es inspiration, tout ce qui est apparition; et puis son génie philosophique l'abandonne; il finit par regarder la mission de Jeanne comme providentielle, et ses hauts faits comme autant de miracles.

Le P. Daniel, historien religieux, parle de la mission de la Pucelle comme d'une œuvre merveilleuse. « Ceux, dit-il, que le nom seul de mi-
» racle effarouche, me semblent devoir être assez
» embarrassés à imaginer un système bien juste
» pour trouver d'autres causes d'une suite d'évé-
» nements aussi singuliers. » Toutefois le P. Daniel ne prétend point s'engager à *cautionner* la vérité de toutes les prophéties de la vierge guerrière, parce que « les prophètes ne parlent pas toujours en prophètes. » L'historien éprouve de l'embarras lorsqu'il rapporte les circonstances du procès et celles de l'exécution qui suivit; il avoue que l'évêque de Beauvais montra *peu d'équité* dans les interrogatoires, mais il assure que le procès « fut fait avec tout l'appareil et toutes les formalités de la justice. » Le P. Daniel attribue à Jeanne, à son heure suprême, des paroles d'abjuration qui sont complétement démenties par la vérité historique. Je ne sais quelle préoc-

cupation, je ne sais quel intérêt d'église mal entendu, ont empêché l'historien de rendre une entière justice à la sainte mémoire de Jeanne d'Arc.

Villaret, continuateur de Vélly, a donné dans les tomes 14 et 15 de son Histoire de France, un précis intéressant de la vie de la Pucelle; les vertus, les qualités et surtout la bonne foi de Jeanne, y reçoivent un hommage éclatant; Villaret ne croit point aux inspirations de la jeune fille et cherche à dépouiller sa mission de tout caractère miraculeux; ce parti pris de tout expliquer par des raisons humaines, entraîne quelquefois l'auteur dans des suppositions très incertaines ou même contraires aux faits établis.

Le célèbre historien d'Angleterre, Hume, a jugé Jeanne d'Arc avec un amour de la vérité et cette supériorité de raison qui placent un écrivain au-dessus des mauvaises et mesquines passions des partis; Hume a puisé quelquefois à des sources inexactes, et son récit n'est point exempt d'erreurs; mais une impartialité noble forme la couleur générale de son récit. Ce qu'il dit des sentiments et des dispositions des Anglais à l'arrivée de la jeune bergère, est précieux à recueillir : « Ils affectaient, dit l'auteur, de parler » avec moquerie de cette fille et de sa mi-

» sion divine; ils disaient que le roi de France
» devait être en une situation désespérée, puis-
» qu'il avait recours à un expédient si ridicule;
» mais en réalité ils étaient frappés secrètement
» de la conviction qui, sur ce point, s'était em-
» parée de tous les esprits; ils attendaient avec
» une inquiétude mêlée d'effroi l'issue de ces
» préparatifs extraordinaires. » Hume convient que le duc de Bedfort méditait depuis long-temps la mort de la Pucelle, unique auteur de ses revers, et qu'il se proposait bien de mettre à profit la première occasion qui la ferait tomber entre ses mains. La prise de Jeanne devant Compiègne est racontée par l'historien d'Angleterre avec un intérêt touchant; Hume accuse les généraux français d'envie et de trahison. « Mais, dit-il,
» une preuve de son mérite (du mérite de Jeanne),
» plus grande encore que celle qui résulte de
» l'envie de ses compagnons, ce fut la joie ex-
» traordinaire que témoignèrent ses ennemis
» lorsqu'elle fut en leur pouvoir. Bedfort se re-
» garda dès ce moment comme le maître de la
» France, il n'eut point de cesse que la captive
» ne fût remise entre ses mains, et soit ven-
» geance ou politique, il ne tarda pas à se mon-
» trer aussi vil que barbare... Jeanne, dit Hume,

» devait être considérée comme prisonnière de
» guerre; son droit sur ce point était incontes-
» table : on lui devait tous les égards qu'en de
» semblables occasions les peuples civilisés ac-
» cordent toujours à leurs ennemis vaincus.
» Guerrière, elle était sans reproche; aucun acte
» de sa part, déloyal ou cruel, n'avait provoqué
» le traitement que ses ennemis lui infligèrent;
» elle vécut pure et sans tache; elle se montra
» toujours fidèle aux vertus de son sexe et aux
» devoirs de son état. Le duc de Bedfort fut
» donc obligé, pour en venir à ses fins, de cou-
» vrir de l'intérêt de la religion cette violation
» flagrante de la justice et de l'humanité.» Cette protestation contre une grande iniquité de sa nation, honore l'auteur anglais, et méritait de trouver ici sa place.

M. de L'Averdy a publié en 1790 le travail le plus étendu, le plus savant que nous ayons sur le procès de la Pucelle; ce travail est imprimé dans le tome IIIe des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, et le remplit presque tout entier. Les différentes notices de L'Averdy se distinguent par une érudition profonde mêlée à une rare sagacité; l'auteur met à nu les vices, les fraudes, tous les mensonges de l'évê-

que de Beauvais qui dirigeait ce procès inique. L'Averdy a le défaut de s'attacher sans cesse à la recherche des formes légales dans un procès qui les violait toutes; les questions du droit le préoccupent tellement qu'il ne craint pas de reprocher à Jeanne d'Arc son système de défense, comme si dès l'instant de sa prise l'héroïne n'avait pas été dévouée à la mort. L'auteur a fait une longue dissertation pour prouver que Charles VII ne pouvait porter aucun secours à la Pucelle ; malheureusement l'histoire nous dit trop formellement qu'il n'y eut aucune démarche, aucun effort de la part du roi pour arracher au supplice la libératrice de la France. L'Averdy fut ministre sous Louis XV; son nom figure sur la liste des victimes de la révolution. L'Averdy, âgé de soixante-dix ans, vivait en paix dans sa terre de Gambry près de Montfort-l'Amaury, lorsqu'on l'accusa d'avoir favorisé le monopole qui s'était exercé sous son ministère quarante ans auparavant ; on l'accusa aussi d'avoir fait jeter des grains dans des bassins de son parc, et de s'être par là rendu complice de la famine en haine du peuple. L'Averdy entendit son arrêt de mort avec calme et résignation, regrettant seulement la peine qu'il avait prise de prouver son

innocence. Cette justice passionnée et barbare dut lui rappeler et lui faire douloureusement comprendre l'iniquité des juges de Jeanne d'Arc.

M. Berriat-Saint-Prix publia en 1817 un volume intitulé : *Jeanne d'Arc, ou coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII, et surtout de la Pucelle d'Orléans.* L'auteur nie les révélations et les inspirations de Jeanne, mais le génie et les vertus de la jeune bergère excitent son admiration ; il semble croire que Jeanne se soit prêtée à un arrangement concerté entre le roi et quelques généraux, ce qui nous paraît peu d'accord avec les documents contemporains. Dans l'opinion de M. Berriat-Saint-Prix, le merveilleux de l'histoire de Jeanne fut l'ouvrage des chefs, qui voulurent ainsi relever le courage et le patriotisme des Français. Nous ne saurions partager cet avis. M. Berriat-Saint-Prix a réuni dans son volume un grand nombre de notes très curieuses sur les expéditions de Jeanne d'Arc ; nous regrettons qu'il n'ait pas pris la peine de les rédiger et d'en faire un corps d'ouvrage qui eût été très intéressant.

Dans cette même année 1817, M. Le Brun des Charmettes publia en quatre volumes in-8°

une Histoire complète de Jeanne d'Arc. L'auteur a mis beaucoup de soins à rassembler les matériaux historiques qui se rattachaient à son sujet ; il a porté dans son œuvre un zèle louable, cette conscience qui se plaît à la recherche de la vérité. Le travail de M. Lebrun des Charmettes fait passer sous nos yeux les événemens de cette époque avec leur physionomie toute vivante. Lorsqu'un doute se présente, lorsqu'un point s'offre à la discussion, M. Lebrun des Charmettes éclaircit sagement les faits obscurs et montre une critique habile dans la solution des problèmes. L'auteur use du droit qu'ont les historiens de citer leurs devanciers et de leur emprunter de longs passages. Du reste, cette méthode, qui consiste à multiplier les citations dans un livre, est assez à la mode aujourd'hui. L'ouvrage de M. Lebrun des Charmettes, tel qu'il est, peut passer pour la plus complète et la meilleure histoire de Jeanne d'Arc que nous ayons.

M. Walkenaer a fourni au vingt-et-unième volume de la *Biographie universelle* un article sur Jeanne d'Arc que nous ne pouvons passer sous silence ; cet article est un excellent résumé de la vie et du procès de la Pucelle ; il en dit plus

que de gros livres. L'auteur juge la Pucelle et son époque avec un grand amour de la vérité et une science profonde.

M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, a raconté avec détails la vie et les exploits, le procès et la mort de la Pucelle ; il y a du charme et de l'intérêt dans son récit. On sait la manière de M. de Barante ; son style est une imitation du style contemporain, c'est la simple reproduction des couleurs de l'époque. Nous n'examinerons point ici jusqu'à quel point cette manière d'écrire l'histoire est bonne ; nous observerons seulement que ce genre a l'inconvénient de nous priver des propres idées, du propre jugement de l'auteur ; après avoir lu dans l'ouvrage de M. de Barante ce qui touche aux aventures de Jeanne d'Arc, nous n'avons pu savoir ce que l'historien pense de sa mission. Il nous semble pourtant que l'appréciation des faits forme une partie essentielle de l'histoire ; le dix-neuvième siècle ne doit point parler de la Pucelle d'Orléans comme en parlait le quinzième, et le jugement de chaque génération qui s'écoule est toujours précieux à recueillir. Puisque M. de Barante a pris le parti de se placer dans le quinzième siècle, il aurait peut-

être bien fait d'en adopter toutes les croyances ; on pourrait lui reprocher le soin qu'il prend à écarter de son récit le merveilleux qui en fait le véritable caractère. Cette observation critique est importante, car, en cherchant à mettre de côté le merveilleux dans l'histoire de Jeanne, on ne fait que rabaisser son rôle, on lui dispute les actes les plus glus glorieux de sa vie, lesquels ne s'expliquent que par le merveilleux. La crainte de paraître crédule a rendu plusieurs historiens de Jeanne d'Arc peu justes pour elle : ce qui fit le succès de Jeanne dans sa mission est précisément ce qui lui a nui auprès des écrivains modernes. Monstrelet et le Journal d'un bourgeois de Paris sont les sources ordinaires où M. de Barante a puisé son récit ; avec de tels guides, l'auteur n'a pas pu toujours être parfaitement exact. Toutefois nous aimons à reconnaître que M. de Barante parle noblement de Jeanne d'Arc.

Lingard, qui a été traduit en français, et qui méritait de l'être sous beaucoup de rapports, n'a mis cependant ni impartialité ni exactitude dans sa manière de juger Jeanne d'Arc · il paraît que le noble exemple de Hume avait peu touché le dernier historien d'Angleterre. Lingard

avance sans hésitation que Jeanne d'Arc avait vécu comme servante dans une hôtellerie de la petite ville de Neufchâteau, et nie tout ce qui porte un caractère merveilleux dans la mission de la Pucelle : pour excuser la manière barbare dont l'héroïne fut traitée par les Anglais, Lingard ne craint pas de raconter comme une chose certaine que Jeanne avait ordonné l'exécution de Franquet d'Arras. Dans cette partie de son histoire, on voit que Lingard s'est contenté de copier d'autres historiens, sans trop s'occuper de savoir si ces historiens avaient dit la vérité.

Le treizième volume de l'*Histoire des Français* de M. Sismondi renferme une narration des principaux faits de la vie de la Pucelle; l'ensemble des événements s'y trouve raconté avec exactitude ; mais l'esprit de scepticisme qui n'abandonne presque jamais l'auteur, l'empêche de comprendre Jeanne d'Arc ; une froide et sèche philosophie est trop au-dessous de l'héroïsme religieux de la Pucelle. Il y a dans les annales françaises plusieurs grandes époques qui ne peuvent être comprises que par le sentiment religieux et le sentiment patriotique.

CHAPITRE XIX ET DERNIER.

Poètes de Jeanne d'Arc.

La simple et sublime bergère qui délivra le sol français de l'invasion anglaise, était bien faite pour frapper l'imagination des poètes; chaque poète l'a chantée avec les impressions et les idées de son temps. Il existe sur la Pucelle des poèmes de tous genres et en très grand nombre; nous aurions à faire des volumes si nous voulions présenter la seule analyse de

toutes ces compositions dont les trois quarts sont livrées à l'oubli. Nous ne pouvons parler ici que des plus importantes de ces compositions poétiques.

Il parut plusieurs poèmes sur Jeanne, peu d'années après sa mort ; ils sont presque tous écrits en latin. La deuxième *lettre héroïque* d'Antoine Astézan, composée en 1435, mérite seule d'être mentionnée ; l'auteur raconte que le jour de la naissance de Jeanne, les habitans de Domremy, saisis tout à coup d'une joie inconnue, coururent çà et là, et chantèrent pendant deux heures. Astézan montre Jeanne avec le caractère de l'inspiration, et ajoute même quelques circonstances merveilleuses que les mémoires et les documents contemporains ne rapportent point. Martial d'Auvergne, auteur des *Vigiles du roi Charles septième* (1), est le poète français le plus remarquable du quinzième siècle ; il y a dans son œuvre de la vivacité et de l'harmonie. Martial ne manque pas d'exactitude dans son récit ; il paraît avoir connu quelques témoins oculaires des exploits de la Pucelle ; il avait lu son procès conservé, comme il le dit lui-même,

(1) Deux volumes in-8. 1724.

dans la bibliothèque de Notre-Dame. Quelques citations de cette chronique en vers pourront plaire à notre lecteur.

Tost après en ceste douleur,
Vint au roi une pastourelle,
Du village dit Vaucouleur,
Qu'on nommoit Jehanne la Pucelle ;
C'estoit une povre bergière,
Qui gardoit les brebis ès champs,
D'une douce et humble manière,
De l'aage de dix-huit ans.
. . . . . .
. . . . . .
A Chinon fut questionnée
D'ungs et d'autres bien grandement,
Auxquels par raison assignée.
Elle respondit sagement.
Chacun d'elle s'émerveilla,
Et pour à vérité venir,
De plusieurs graves choses parla,
Qu'on a vües depuis advenir.

Après avoir parlé de la levée du siége d'Orléans, de la prise de Jargeau et de la bataille de Patay, Martial s'écrie :

Or, notons la grande merveille,
Les faits de Dieu et les vertus,
Quant à la voix d'une Pucelle
Les Anglois furent abattus.

Une chose de Dieu venue,
Ung ange de Dieu amyable,
De quoy toutes voys (toutefois) la venuë
Fust au royaume profitable.

La prise de Jeanne devant Compiègne est ainsi racontée par le poète :

Lors au conflit et par surprinse,
Comme chacun tiroit arrière,
Ladicte Pucelle fut prinse
Par un Picart, près la barrière.
Ledit Picart si la bailla
A Luxembourg les assistant,
Qui la vendit et rebailla
Aux Angloys pour argent contant.
Si en firent après leur monstre
Comme ayant très fort besongné,
Et ne l'eussent donnée pour Londres,
Car cuidoient avoir tout gaigné.

Nous citerons encore les vers où Martial parle des vertus de Jeanne et de son procès :

Elle est très doulce, aimable,
Moutonne, sans orgueil ni envie,
Gracieuse, moult serviable,
Et qui menoit bien belle vie.
Très souvent elle se confessoit,
Pour avoir Dieu en protecteur,
Ni gadre (grande) feste se passoit

Que ne regeust son créateur.
Mais ce nonobstant les Angloys
Aux vertus et bien ne pensèrent,
Ainçois en haine des François,
Très durement se la traitèrent.
Après plusieurs griefs et excès,
Inférez en maintes parties,
Luy firent un tel quel procès
Dont les juges étoient parties.
Puis au dernier la condamnèrent
A mourir douloureusement,
Et brief l'ardirent et bruillèrent
A Rouen tout publiquement.
Ainsi vela le jugement
Et la sentence bien cruelle,
Qui fut donnée trop asprement
Contre icelle povre Pucelle.
Si firent mal ou autrement,
Il s'en fault à Dieu rapporter.
Qui de tels en peut seulement
Lassus congnoistre et discuter.

Il y a dans ces quatre derniers vers une réserve qu'on ne peut guère expliquer, car à l'époque où écrivait Martial d'Auvergne, le procès de révision avait déjà proclamé à la face du monde l'innocence de Jeanne d'Arc; le poète d'ailleurs la proclame lui-même dans les vers qui précèdent.

De l'auteur des *Vigiles du roi Charles septième*, nous allons passer à l'auteur de *Hamlet*, de *Ro-*

méo et Juliette, de *Richard III*; du naïf et simple chroniqueur en rimes françaises au grand poète tragique de l'Angleterre, de Martial d'Auvergne à Shakespeare, la transition est brusque ; mais nous procédons par ordre de dates, et nous trouvons d'abord Shakespeare au nombre des poètes de Jeanne d'Arc. On ne s'étonne point que les merveilleuses et touchantes aventures de la Pucelle aient pu sourire au génie poétique de Shakespeare ; cette époque d'ailleurs est une des époques les plus importantes de l'histoire d'Angleterre. La rencontre d'un grand poète fut une bonne fortune pour la mémoire de Jeanne d'Arc ; pourquoi faut-il que l'auteur tragique ait moins consulté l'histoire que les passions et les préjugés populaires? Pourquoi faut-il que dans le dénoûment du drame anglais le caractère de Jeanne ait été grossièrement outragé ! Ce drame forme la première partie de la tragédie de Henri VI ; certains critiques ont prétendu que Shakespeare n'en est point le véritable auteur ; mais nous dirons avec Johnson que la diction, la versification, les images, et toutes les formes du langage de la tragédie de Henri VI, sont dignes de ce que le poète a écrit de plus élevé. Nous pouvons nous dispenser de donner

l'analyse du drame de Jeanne d'Arc ; il nous suffira de citer les principaux passages où la Pucelle est mise en scène : c'est ainsi qu'on pourra se faire une idée de la manière dont Shakespeare avait conçu ce caractère. La seconde scène du premier acte nous conduit sous les murs d'Orléans ; Charles VII, le duc d'Alençon et le roi René, viennent d'essuyer un échec devant la ville, et songent à la retraite, lorsqu'arrive Dunois, qui annonce la Pucelle ; bientôt elle-même paraît. Pour éprouver la jeune fille, on fait prendre à René la place de Charles VII ; mais elle reconnaît celui-ci pour le roi de France, et demande à lui parler sans témoin.

« Dauphin, lui dit-elle, je suis la fille d'un » simple berger. Mon esprit n'a été cultivé par » aucun art ; mais il a plu au ciel et à Notre-» Dame-de-Grâce de faire briller d'un vif éclat » ma condition obscure. Tandis que je faisais » paître mes agneaux, le visage exposé aux feux » dévorans du jour, la mère de Dieu m'apparut, » et dans une vision majestueuse m'ordonna de » quitter mon humble profession, et d'affran-» chir ma patrie des malheurs qui l'accablent : » elle me promit son assistance et un succès cer-» tain. Elle daigna se montrer à moi dans la

» splendeur de sa gloire. J'étais avant ce temps
» noire et hâlée ; les purs rayons de lumière
» qu'elle répandit sur mes traits me donnèrent
» la beauté que vous me voyez aujourd'hui.
» Eprouvez-moi par toutes les questions qu'il
» vous plaira d'imaginer, et je vous répondrai
» soudain ; essayez, si vous l'osez, mon courage
» dans un combat, et vous verrez à quel point
» je l'emporte sur tout mon sexe. Prenez là-
» dessus un parti : tout doit vous réussir, si
» vous voulez m'accepter pour compagnon de
» guerre. » Charles veut essayer la valeur de la jeune fille ; il combat contre elle, il est vaincu. « C'est la mère de Dieu qui me seconde, lui dit » Jeanne, sans elle je serais la plus faible. » Le roi est épris de la Pucelle, et lui parle de son amour ; la jeune fille le repousse avec modestie, disant qu'elle a consacré à Dieu sa virginité. On accepte l'appui de Jeanne ; elle est chargée de faire lever le siége d'Orléans.

Nous trouvons au troisième acte une scène entre Jeanne et le duc de Bourgogne, dont le fond est entièrement historique. On sait que, dans la matinée même du jour où Charles VII fut sacré à Reims, la Pucelle adressa une lettre au duc de Bourgogne, pour l'engager à faire la

paix avec le roi. Cette scène est une des plus fortes et des plus belles du drame de Shakespeare.

« JEANNE. — Brave duc de Bourgogne, con-
» temple ton pays, contemple la fertile France ;
» vois ses villes et ses hameaux en proie aux ra-
» vages destructeurs d'un ennemi sans pitié ! Re-
» garde ta patrie de cet œil de tendresse dont une
mère contemple son enfant au berceau, et
» près de fermer les yeux ! Vois, vois les maux
» qui consument la France ; vois les plaies cruelles
» dont ta main dénaturée a déchiré son malheu-
» reux sein ! Ah ! détourne contre d'autres vic-
» times le fer de ton épée ; frappe ceux qui t'of-
» fensent, et ne blesse pas ceux qui t'aiment.
» Une seule goutte du sang de ta patrie devrait
» te causer plus de douleur que des flots d'un
» sang étranger. Expie donc ce sang par tes
» larmes, et guéris les plaies de ton malheureux
» pays.

» LE DUC. — Il faut qu'il y ait dans ses pa-
» roles un charme surnaturel qui me subjugue...
» ou bien est-ce la nature qui m'inspire cet at-
» tendrissement soudain ?

» JEANNE. — Toute la France et ses enfants
» s'étonnent de toi, et commencent à douter de

» ta naissance et de ta légitimité... A quel peuple
» t'es-tu associé? A une nation despotique qui
» ne sera fidèle à ton alliance qu'autant que
» durera son intérêt. Puisque Talbot a mis le
» pied en France, et qu'il a su te faire servir
» d'instrument à ses fureurs, dis, quel autre
» que Henri d'Angleterre sera l'arbitre et le sou-
» verain? Et toi, tu seras proscrit comme un
» fugitif. Rappelle à ta mémoire ce que tu ou-
» blies, et que ce fait serve à te convaincre.
» Le duc d'Orléans n'était-il pas ton ennemi? Et
» n'était-il pas prisonnier en Angleterre? Hé
» bien! dès qu'ils ont su qu'il était ton ennemi,
» ils lui ont rendu la liberté sans rançon, au
» mépris des intérêts du duc de Bourgogne et
» de tous ses amis. Reconnais donc que tu com-
» bats contre tes compatriotes, et que tu t'es
» lié avec des perfides qui sont prêts à devenir
» tes assassins. Allons, reviens, reviens, prince
» égaré! Charles et toute sa cour sont prêts à te
» recevoir dans leurs bras.

» LE DUC. — Je suis vaincu. La force des paroles
» de cette fille étonnante a battu, dompté ma
» volonté, comme le canon bat les remparts
» d'une ville, et je me sens prêt à fléchir les ge-
» noux. Pardonne, ô ma patrie! pardonnez, mes

» chers compatriotes; et vous, princes, acceptez
» les embrassements offerts d'un cœur sincère;
» mes forces et mes soldats sont à vous. Adieu,
» Talbot, je te retire ma foi. »

C'est dans le cinquième acte que Jeanne perd son véritable caractère ; la sublime inspirée n'est plus qu'une sorcière, la poésie des apparitions célestes fait place à des fictions sans grandeur ; cette jeune héroïne, qui s'en allait à la victoire, conduite par l'archange et par les deux saintes, ses amies du paradis, est réduite aux étroites proportions d'une magicienne, qui commande aux esprits infernaux : l'auteur se montrait ainsi l'interprète des idées populaires de sa nation. On peut remarquer que plus le drame de Shakespeare s'écarte de l'histoire, plus il perd de sa poésie ; c'est que l'imagination humaine ne saurait rien créer d'aussi poétique que l'histoire de Jeanne d'Arc, et que tout ce qu'on veut y mettre à la place ne peut être que mesquinerie et pauvreté. Disons une fois pour toutes, que, parmi les poètes ou les historiens qui ont célébré la Pucelle, aucun n'a parfaitement compris la sublimité du dévoûment de Jeanne ; ce dévoûment est au-dessus de tout ce que les annales des nations nous

offrent en ce genre ; il ne ressemble en rien aux dévoûments humains. Etudiez dans les archives de la terre les hommes qui ont donné leur vie pour la défense de la patrie, pour le triomphe d'une doctrine ou d'une idée ; l'amour de la gloire ou l'ambition vous expliquent ces immolations volontaires que le monde admire ; mais le miraculeux caractère de Jeanne est bien supérieur à tous ces caractères : la jeune bergère ne s'est point armée de son étendard dans l'espoir de se faire une renommée, car la pauvre fille ne sait pas ce que c'est que la gloire, ce que c'est qu'un grand nom ; elle n'a point agi par ambition, car tout ce qu'elle espère c'est d'aller en Paradis ; et quand elle a fait sacrer son roi à Reims, elle supplie humblement qu'on lui permette de rentrer dans l'obscurité de sa première vie. Ainsi donc, l'abnégation de Jeanne est complète ; la jeune vierge n'attend rien pour son héroïsme ; elle a sauvé le royaume, et demande en pleurant qu'on veuille bien l'oublier ; puis elle expie ses victoires dans le bûcher, et ses suprêmes paroles sont une prière pour la France et un pardon pour ses bourreaux. Nous le répétons, l'histoire humaine n'offre rien de semblable, rien d'aussi poétique : combien pa-

raissent petites à côté les inventions dramatiques des poètes qui ont chanté Jeanne d'Arc !

Voici le monologue de la Pucelle dans la scène du cinquième acte, qui se passe devant Angers. Les Français ont été mis en fuite ; Jeanne paraît seule et appelle à son secours les esprits de l'abîme :

« Venez à notre secours, magiques symboles,
» charmes mystérieux, et vous élite des esprits
» qui m'instruisez de l'avenir et me faites prévoir
» les événements. (*On entend un coup de ton-*
» *nerre.*) Vous, génies légers, agens dévoués au
» souverain monarque du Nord, paraissez, et
» secondez-moi dans cette entreprise. (*Les es-*
» *prits infernaux paraissent.*) A cette prompte
» apparition, je reconnais votre obéissance or-
» dinaire à ma voix. O vous, esprits familiers,
» qui sortez du redoutable empire des régions
» souterraines, assistez-moi aujourd'hui, et
» faites que la France ait la victoire ! (*Les esprits*
» *se promènent en silence.*) Ah ! ne m'alarmez pas
» plus long-temps par ce morne silence. Faut-il
» vous nourrir de mon propre sang? Je vais me
» couper un membre et vous le donner pour
» gage d'un plus riche salaire ; consentez à m'as-
» sister. (*Les esprits penchent la tête.*) N'est-il

» plus d'espoir de secours? Eh bien! si vous dai-
» gnez m'accorder ma prière, mon corps sera
» le prix dont je paierai votre bienfait. (*Les es-*
» *prits secouent la tête.*) Quoi! le sacrifice de
» mon corps et de mon sang ne peut vous tou-
» cher et obtenir votre assistance? Prenez donc
» mon ame. Oui, mon corps, mon sang, mon
» ame, tout, plutôt que de laisser la France
» succomber sous l'Angleterre. (*Les esprits s'é-*
» *vanouissent.*) Hélas! ils m'abandonnent. Ah!
» je le vois trop, l'heure est venue où la France
» doit abaisser sa tête humiliée, et s'abandonner
» à la merci de sa rivale. Mes anciens enchante-
» ments ont perdu leur puissance, et l'enfer est
» maintenant trop fort pour que je lutte contre
» lui. C'en est fait, ô France! ta gloire éclipsée va
» s'éteindre et s'évanouir. » Des Français et des Anglais entrent en combattant. La Pucelle et le duc d'York s'attaquent corps à corps; la Pucelle est prise; les Français fuient.

Le duc d'York emmène Jeanne dans son camp. Elle est condamnée au feu comme sorcière. Le poète ne lui a prêté aucune dignité dans sa disgrace; il s'est au contraire appliqué à la rendre odieuse et méprisable. Au moment où on va la conduire au supplice, un vieux ber-

ger, le père de Jeanne, accourt auprès d'elle en déplorant sa destinée. Jeanne le repousse avec orgueil, l'accable d'injures, et dit que ce vieux berger n'est point son père. « Infâme prostituée, s'é-
» crie le vieillard, tu renies ton père! O monstre
» dénaturé! Brûlez-la, brûlez-la, le gibet serait
» un supplice trop doux pour elle. » Jeanne invoque alors le privilége de la loi; elle déclare qu'elle est enceinte, et désigne tour à tour, pour les complices de sa faute, Charles, Alençon et René. Cette excuse n'est point admise; on entraîne Jeanne à l'échafaud.

Il n'y a que des outrages, comme on voit, dans cette peinture des derniers moments de Jeanne. Si Shakespeare, au lieu de se faire ici le poète des passions, avait connu et raconté la simple vérité historique, quel touchant tableau il nous eût donné! Cette héroïque et pieuse jeune fille, qui n'est coupable que de sa gloire, et qu'on mène cruellement au bûcher, aurait bien autrement inspiré l'auteur de *Roméo et Juliette.*

Nous faisions remarquer tout à l'heure la brusquerie de la transition de Martial d'Auvergne à Shakespeare; maintenant nous passerons de Shakespeare à Chapelain; ainsi se touchent les extrémités du monde poétique. Le poème de Cha-

pelain, intitulé *la Pucelle*, ou *la France sauvée*, se compose de vingt-quatre livres ; douze livres seulement furent publiés; le reste se trouve en manuscrit à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 677. Quand les douze livres de *la Pucelle* parurent, en 1656, ce fut un grand événement dans le public et parmi les gens de lettres ; le poème avait coûté vingt ans de travaux, et Chapelain jouissait alors d'une renommée européenne ; six éditions de *la Pucelle* en France dans l'espace de dix-huit mois, et plusieurs contrefaçons à l'étranger, attestaient un succès immense. L'ouvrage était dédié au duc de Longueville, qui descendait du fameux Dunois, et qui lui-même avait donné à Chapelain l'idée de ce poème ; le duc de Longueville récompensa le génie du poète par une pension de douze mille livres : Voltaire observe quelque part qu'on pouvait mieux employer son argent. Chapelain, qui se proposait de publier la suite de son poème, disait au duc de Longueville, dans son Epître dédicatoire : « Recevez, Monseigneur, avec » votre humanité ordinaire, ce zèle ardent qui » m'a toujours embrasé pour vous et votre au- » guste maison, et, par votre généreuse bonté, » continuez à soutenir mon courage, qui, sans

» elle, pourroit s'affoiblir dans le reste et le plus
» considérable de l'entreprise. La Pucelle vous
» en conjure, par l'impatience qu'elle a de son
» martyre, et l'illustre comte de Dunois, que
» j'ai laissé dans les liens, aussi bien qu'elle,
» vous le demande pour en sortir, et pour ache-
» ver les prodiges de valeur qui doivent remettre
» son roi sur le trône et son pays en liberté. »
Mais, hélas! une chute profonde vint remplacer le triomphe passager de l'auteur de *la Pucelle.* Quand le public revient des admirations qu'on lui a quelquefois surprises, il est souvent plus excessif dans ses mépris qu'il ne le fut dans ses louanges. La protection du duc de Longueville fut impuissante à tirer le poète de l'abîme de ridicule dans lequel il tomba tout à coup, et, pour parler le langage de Chapelain, il fallut que Jeanne et Dunois (pour les douze derniers livres) restassent *dans les liens,* c'est-à-dire dans les injurieuses ténèbres d'un manuscrit inédit.

Tout le monde sait par cœur les vers de Boileau qui ont condamné Chapelain à une bien triste immortalité ; Voltaire, dans son trop fameux poème, dont nous aurons à parler tout à l'heure, adresse une plaisante invocation au chantre de Jeanne, son pauvre devancier :

O Chapelain, toi dont le violon
De discordante et gothique mémoire,
Sous un archet maudit par Apollon,
D'un ton si dur a râclé son histoire ;
Vieux Chapelain, pour l'honneur de ton art,
Tu voudrais bien me prêter ton génie :
Je n'en veux point. . . . . .

On a dit du poème de Chapelain tout le mal qu'on pouvait en dire ; il est donc juste maintenant, non pas de chercher à venger la mémoire du poète, mais d'étudier cet ouvrage dans le but d'y découvrir quelque chose de bien. Selon nous, ce qui manque à l'œuvre de Chapelain, ce n'est pas le jugement, ce n'est ni l'ordre dans le plan, ni un certain savoir-faire dans la distribution des détails. Le poème n'est pas ma, conçu, mais ce qui lui manque essentiellement c'est le coloris, c'est surtout le style. Chapelain connaissait peu les ressources de sa langue ; il était très inhabile à la manier. Les grands maîtres n'avaient point encore donné à la langue française cette force, cette souplesse, cette netteté qui en ont fait la langue de la civilisation moderne, et les auteurs médiocres qui écrivaient alors ne rencontraient aucune règle qui pût les conduire, aucune barrière qui pût

les arrêter dans leurs écarts ; il fallait un talent supérieur pour ne pas succomber avec une langue incertaine, inachevée, et Chapelain n'était qu'un homme médiocre ; si Chapelain avait écrit cent ans plus tard, son poème eût été meilleur, parce qu'il aurait trouvé plus de facilité à l'écrire, et qu'*avec son lourd marteau* il n'aurait pas eu à *marteler le bon sens*, comme Boileau le lui reprochait. Un homme d'un grand talent qui se mettrait à refaire *la Pucelle*, en suivant exactement le plan et la marche de Chapelain, nous donnerait peut-être un beau poème.

Les principaux personnages du poème de *la Pucelle* sont Jeanne d'Arc, Dunois, Charles VII, le duc de Bourgogne, Rodolphe, frère de Jeanne, Bedfort et Edouard son fils. Dieu et les anges favorisent tous les projets de la Pucelle ; le démon protège les Anglais. Cette lutte de l'enfer contre le ciel est un puissant ressort dans le poème. Chapelain aurait pu corriger la monotonie que répandent les perpétuels triomphes de la jeune fille, s'il avait su varier et rendre plus incertaine la lutte entre l'enfer et le ciel. Quelques citations pourront exciter la curiosité du lecteur. Jeanne ayant quitté la chaumière

paternelle, se rend à l'armée, et le roi consent à l'admettre en sa présence :

« Ta prière, dit-elle, est enfin exaucée :
» Charles, Dieu prend pitié de ta gloire abaissée ;
» Sa sainte volonté se tourne en ta faveur ;
» Je serai sa guerrière, il sera ton sauveur.
» C'est dans le seul dessein de finir ta misère,
» Qu'il m'a ravie aux bois, jeune et foible bergère,
» Et de sa propre main guidée à ton secours,
» Malgré tous les périls qui traversoient mon cours.
» Des merveilleux effets de sa grace propice
» Je suis la messagère et suis l'exécutrice ;
» Et j'apporte en son nom, dans ce fragile bras,
» Aux François le salut, aux Anglois le trépas.
» Je viens, sous le pouvoir de l'arbitre du monde,
» Remettre ton empire en une paix profonde,
» Redonner la culture à tes champs dévastés,
» Et rétablir la joie en tes mornes cités. »

Le portrait de Jeanne d'Arc est tracé avec quelque vérité :

Elle a le front modeste, et son sévère aspect
Des moins respectueux attire le respect.
Les douceurs, les souris, les attraits ni les charmes,
De ce visage altier ne forment point les armes :
Il est beau de lui-même, il dompte sans charmer,
Et fait qu'on le révère et qu'on n'ose l'aimer.
Pour tous soins, une fière et sainte négligence
De sa mâle beauté rehausse l'excellence.

En l'absence de Jeanne, les soldats français, séduits par le démon, se révoltent contre elle ; l'héroïne accourt et les fait rentrer dans le devoir; s'adressant aux guerriers, pâles de frayeur et de honte à son aspect, elle leur dit avec une ironie énergique :

« Où sont ces braves cœurs, ces héroïques ames,
» Qu'on voit toujours brûler de belliqueuses flammes?
» Qu'est devenu ce camp, dont les robustes bras
» Devancent le mien même en l'ardeur des combats ?
» Ses mains contre Bedford sont sans doute occupées ;
» Et de rebelle sang font rougir leurs épées ;
» Car ces fronts étonnés, ces visages blêmis,
» Sont ceux qu'en me voyant prennent mes ennemis;
» C'est là du Bourguignon la morne contenance ;
» C'est ainsi que l'Anglois se trouble en ma présence.
» Dans cet abattement et dans cette pâleur
» Mes yeux remarquent trop l'effet de ma valeur. »

Dans les douze livres du poème qui ont été publiés, Jeanne est au premier rang ; dans les douze livres restés en manuscrits, c'est Agnès Sorel qui occupe la première place ; la Pucelle est captive, et le poète n'en parle plus que pour raconter sa mort. Chapelain décrit de la manière suivante les apprêts du supplice ; c'est un curieux échantillon de la poésie dure et martelée de Chapelain :

Le peuple forcené, dans la place meurtrière,
Et charrie et décharge une forêt entière,
D'un bois qui sec et long est propre à s'embraser,
Et pour l'embrasement facile à disposer.
De longs pins ébranchés, il dresse en hâte, et forme
Un quarré dont le tour est d'étendue énorme;
Par ordre le remplit de troncs du même bois,
Et les enduit partout de bitume et de poix.
Il met sur cette couche une seconde couche,
Et la souche d'en haut croise la basse souche;
Mais pour donner au feu plus de force et plus d'air,
Le bois en chaque couche est demi-large et clair.
A la seconde couche une troisième est jointe,
Qui, plus courte, la croise et commence la pointe:
Plusieurs de suite en suite à ces trois s'ajoutant,
Toujours de plus en plus vont en pointe montant.
L'un de l'autre à l'envi, soldat et populace
S'empressent d'élever la sourcilleuse masse,
Qui, portée une fois à son exhaussement,
Plus bas qu'elle verra le plus haut bâtiment.

Il faut admirer ici l'étrange préoccupation du poète, qui oublie son héroïne, pour compter en quelque sorte les fagots, et décrire minutieusement les formes du bûcher où Jeanne doit mourir. Les simples dépositions des témoins oculaires n'entrent pas dans ces détails, et elles n'en sont que plus intéressantes. Nous nous contenterons de relever ici une erreur historique: d'après le récit de Chapelain, on pourrait croire

que le peuple prit quelque part à la construction du bûcher; tout le peuple de Rouen, comme nous l'avons dit, était alors dans la consternation et la douleur, et ne songeait guère à aider l'*exécuteur de l'œuvre*.

Ce fut un grand malheur que le duc de Longueville eût donné à Chapelain l'idée de chanter Jeanne d'Arc. La faiblesse du poème n'a servi qu'à discréditer ce beau sujet. Si, dans un siècle où les hommes admiraient ce qui était noble et beau, un poète tel que Corneille ou Racine avait célébré les exploits de la Pucelle, son œuvre, revêtue de tout le merveilleux de l'épopée antique, aurait vivement parlé à notre patriotisme; cette épopée nationale aurait bien plus intéressé les Français que les chants d'Homère n'intéressaient les peuples de la Grèce; le grand épisode de Jeanne d'Arc est la dernière époque de nos temps héroïques, et l'épopée consacrée à de tels événements résumerait toutes nos vieilles gloires.

Après le siècle de Corneille et de Racine, vint une génération moqueuse et légère qui n'admirait rien, qui ne croyait à rien; Voltaire se fit l'interprète de cette génération sans croyance et sans grandeur; les platitudes litté-

raires de Chapelain avaient jeté du ridicule sur la Pucelle, et le sarcasme satanique de Voltaire acheva ce que Chapelain avait commencé. Voltaire, qui était pourtant un grand littérateur et qui avait fait *Mérope*, ne pensait pas qu'on pût traiter sérieusement un sujet tel que celui de Jeanne d'Arc ; asservi par les préjugés et les passions de son temps, dominé par un esprit d'égoïsme qui avait remplacé le patriotisme, Voltaire ne comprit rien à la pieuse et touchante simplicité de la vierge de Domremy, aux scènes merveilleuses qui avaient accompagné son héroïque dévoûment. Voltaire, l'homme le plus spirituel et le plus mobile que la France ait produit, glissait sur toutes les choses intellectuelles et ne creusait profondément aucune question ; on peut dire qu'il n'avait pas de génie dans la véritable et complète acception de ce mot, car le génie s'attache fortement à ce qu'il touche et ne quitte point un sujet sans l'avoir tourné et retourné sous toutes ses faces. Voltaire n'avait pas de génie, car le génie a dans sa nature une puissance opiniâtre et passionnée qui tantôt résiste à son siècle, tantôt le devance, et le plus souvent le mène ; l'esprit, au contraire, étant la faculté de l'homme la plus malléable, la plus

souple, la plus docile, se plie à tout, se prête à tout; au lieu de commander, il ne fait que suivre; c'est ce qui est arrivé à Voltaire; il n'a ni conduit ni dompté son siècle, il en a été l'esclave. Voltaire ne vit dans Jeanne d'Arc que le côté à l'aide duquel on pouvait faire du scandale; il n'en vit point le côté noble et grand. Son poème de *la Pucelle* est le plus déplorable abus de l'esprit dont on puisse garder le souvenir; l'ame de Voltaire est répandue tout entière dans cette œuvre; elle est là dans sa froide débauche, dans la perfide naïveté de son allure. L'auteur de *la Pucelle*, infatigable démon, se jette à travers le monde moral et salit avec ses ailes tout ce que les hommes ont coutume de révérer. On ne s'attend point à trouver ici quelque chose qui ressemble à un compte-rendu de cet ouvrage; il ne nous est permis ni d'en rappeler le plan ni d'entrer dans aucun détail; il nous suffira de dire que les lecteurs honnêtes n'osent même pas nommer le poème; cette malheureuse production reste confondue avec ces œuvres monstrueuses dont la critique littéraire ne peut pas s'occuper. La jeunesse nouvelle, qui a l'intelligence des choses élevées, le sentiment de ce qui est grand et pur, a relégué le poème de

la Pucelle au rang des obscénités indignes d'une génération sérieuse et raisonnable ; si, dans l'époque actuelle Voltaire a perdu de sa taille et de sa renommée, il faut attribuer cette réaction à l'effet produit par l'impureté de ses œuvres, et cette réaction n'est pas près de s'arrêter : c'est ainsi que la postérité punit les grands écrivains qui ont méprisé la vérité et la vertu.

C'est en 1750 que fut composé le poème de *la Pucelle*. Vingt-six ans plus tard, Voltaire parlait encore de Jeanne d'Arc dans l'*Essai sur les mœurs ;* au milieu des erreurs et des mensonges qui se sont multipliés sous sa plume d'historien, Voltaire a dit, dans je ne sais quel instant de remords : « Ses juges firent mourir par le feu » celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des » autels dans les temps héroïques où les hommes » en élevaient à leurs libérateurs. » On se souvient de l'hommage qui est rendu à la Pucelle dans *la Henriade ;*

Et toi, brave amazone,
La honte des Anglais et le soutien du trône !

Comme les contradictions coûtent peu à Voltaire, huit ans après qu'il déclarait Jeanne digne

d'avoir des autels, il l'appelait une *malheureuse idiote* dans le *Dictionnaire philosophique* : « Les » curieux observeront soigneusement, disait-il » dans ce même article, que Jeanne avait été » long-temps dirigée, avec quelques dévotes, » par un fripon nommé frère Richard. » Or, ce frère Richard était en pélerinage à la Terre-Sainte lorsque la Pucelle se rendit pour la première fois à Chinon ; il ne la vit qu'à Troyes, le 10 juillet 1429, cinq mois après que Jeanne eut été présentée à Charles VII.

Le poète anglais Robert Southey, né en 1774, a publié en 1795 un poème héroïque en dix livres dont le sujet est Jeanne d'Arc ; il avait connu le poème de Chapelain, et a pris la peine d'en donner l'analyse en tête de son ouvrage ; quant à *la Pucelle* de Voltaire, Southey nous apprend qu'*il n'a jamais commis le crime de la lire*. Le poème de Southey est le plus bel hommage qu'on ait rendu à la mémoire de Jeanne d'Arc, d'abord parce qu'il y a dans cette œuvre une grande richesse de poésie, ensuite parce que c'est un enfant de l'Angleterre qui chante les louanges de la Pucelle. L'auteur s'était passionné pour la révolution française qui devait fonder la liberté dans le monde ; il y a dans le

poème des traces fréquentes de son enthousiasme politique ; Southey a trouvé moyen d'y placer l'éloge de La Fayette, celui de Brissot et celui de Mme Rolland ; dans les dernières éditions de son ouvrage, il a supprimé des traits et des pensées qui ne lui paraissaient plus de saison.

Le poète explique les motifs qui l'ont déterminé à composer un poème en l'honneur d'une ennemie et d'une victime de l'Angleterre ; il a voulu défendre une cause juste et sainte. « On » prétend, dit-il dans sa préface, qu'une condi- » tion essentielle de l'épopée est que le sujet en » soit national ; je me suis mis en opposition » formelle avec cette règle, et j'ai choisi pour » sujet de mon poème les revers des Anglais. Si » parmi mes lecteurs il s'en trouvait d'enclins à » faire des vœux pour une cause injuste, parce » que leur pays la défend, je déclare ne point » chercher l'approbation de ces hommes-là. » Southey va plus loin, car, en terminant son dernier livre, il souhaite à tous les peuples qui combattent pour la liberté, des succès semblables à ceux qu'obtint la Pucelle.

L'auteur du *poème héroïque* s'est fidèlement attaché à l'histoire ; quand il se permet de déplacer quelque événement, il en prévient son lec-

teur et lui en demande pardon. Le poète nous avertit qu'il n'a point voulu donner à son héroïne la passion de l'amour, mais les souvenirs d'une affection vaincue, traces vivantes de l'humaine faiblesse, non incompatibles avec la sainteté de son caractère. Les dix livres du poème embrassent les époques écoulées depuis le départ de Jeanne pour Chinon jusqu'au sacre de Charles VII ; l'auteur s'est arrêté au couronnement du roi à Reims : il était pénible pour un Anglais, ami de la justice, d'avoir à parler du procès et de la mort de Jeanne d'Arc. Toutefois la suppression du procès et de la triste fin de la Pucelle, rend l'œuvre de Southey fort incomplète. Le poème de Southey présente un vif intérêt par la variété des détails, la noblesse des sentiments, la magnificence des descriptions et la mâle vérité des caractères. L'importance de l'ouvrage nous oblige d'en donner l'analyse.

Lorsque Jeanne alla trouver Baudricourt à Vaucouleurs, Dunois se trouvait chez le capitaine ; Baudricourt et Dunois écoutaient la jeune fille avec une grande curiosité. Jeanne paraissait avoir dix-huit ans environ, mais les fleurs de la jeunesse ne brillaient point sur son visage ; une sainte pâleur ajoutait à sa beauté un carac-

tère qui n'avait rien de terrestre. Jeanne part pour Chinon avec Dunois. Ils gravissaient lentement le sentier sinueux de la montagne, s'arrêtant par intervalles pour contempler les tours de Vaucouleurs qui, sombres et imposantes, s'élevaient au loin dans la plaine. La profonde Meuse roulait au-dessous d'eux ses eaux brillantes. Le soir, la vue des chaumières de Domremy rappelle aux voyageurs fatigués les pensées du foyer domestique. La jeune fille jette de longs regards dans le vallon où elle a reçu le jour ; elle y attache ses yeux jusqu'au moment où les objets sont enveloppés dans de noires ombres. Dunois demande à la vierge comment la volonté céleste s'est fait entendre à son ame pour la première fois. Le souvenir des choses passées plaît à notre cœur, lui répond Jeanne, et la vierge raconte au jeune guerrier son enfance, ses habitudes, ses occupations rustiques à Domremy, sa tendresse pour sa compagne Madelon ; elle raconte comment, dans une nuit d'orage, un soldat nommé Conrade vint frapper à la porte de la chaumière de son vieil ami Elinor, comment ce guerrier lui parla des invasions ennemies et des maux de la France ; son esprit fut fortement frappé des paroles de Conrade, et depuis lors elle ne rêva que guerre

et délivrance; elle entendait des voix étranges portées par le vent du soir, et durant le crépuscule elle voyait s'agiter dans l'air de bizarres et de confuses images. Les gens du village s'apercevaient de l'air préoccupé de Jeanne; son cher oncle Claude en était devenu triste; la vierge lui avait confié les pensées d'avenir qui brûlaient sa poitrine, mais elle savait que l'heure n'était pas encore venue. Jeanne dit qu'elle aimait à se promener seule dans les endroits les plus sombres de la forêt; elle y rêvait aux actions héroïques, et quelquefois remplie d'une espérance vague, elle se surprenait prêtant l'oreille au bruit du vent. La vierge parle de la fontaine des Fées et du vieux chêne autour duquel les esprits mystérieux faisaient leur ronde de minuit.

La Pucelle et son compagnon continuent leur route; après une longue marche, ils s'arrêtent dans une chaumière; ils ont pour hôte un ancien soldat qui leur fait le récit de la bataille d'Azincourt et du siége de Rouen. Jeanne et Dunois arrivent à Chinon; le bâtard d'Orléans annonce au roi la mission de la Pucelle; Charles se montre d'abord incrédule et consent ensuite à mettre à l'épreuve la jeune inspirée. Les docteurs en théologie approuvent la mission de Jeanne.

Le poète met en scène un inconnu qui se présente devant le roi avec une figure menaçante, et lui reproche de lui avoir enlevé sa seule amie, sa chère Agnès ; cet inconnu, qui prédit à Jeanne des jours de malheurs et l'ingratitude du roi, c'est Conrade, le guerrier même qui était venu s'abriter, dans une nuit orageuse, autour du foyer d'Elinor à Domremy. Puis viennent les combats autour d'Orléans, qui prennent beaucoup de place dans le poème, et dont le récit se trouve interrompu par divers incidents ; Conrade signale sa bravoure à côté de la Pucelle ; un jeune guerrier appelé Théodore, et que le poète suppose avoir été aimé de Jeanne, tombe sous les murs d'Orléans ; le jeune Théodore fait entendre en mourant de prophétiques et tristes paroles sur la jeune vierge qui, pour sauver la France, abandonne les joies de la vie et la vie elle-même. Les Anglais et les Bourguignons sont vaincus ; on brûle les morts ; Jeanne prononce leur oraison funèbre. Nous passons rapidement sur la bataille de Patay, sur un combat singulier entre Conrade et Talbot où les deux guerriers succombent. Après la bataille de Patay, le roi arrive ; on prend la route de Reims ; on y parvient sans tirer l'é-

pée. La solennité du sacre est ainsi racontée :

« La matinée était belle, lorsque la multitude réunie pour la brillante solennité, remplissait la ville de Reims de mouvement et de bruit. A travers les rues jonchées de fleurs et de branches de laurier, le cortège immense se rend dans le temple saint. On y voyait la foule des courtisans, et ceux qui dans Orléans soutinrent avec courage les travaux du siége . . . . . .

. . . . . .

» Auprès du roi marchait la jeune fille envoyée par le ciel, et couverte de ses armes encore faussées par les coups de l'ennemi. Elle entra dans le temple en tenant haut sa bannière, et la planta sur l'autel : puis de sa main elle épancha sur la tête du monarque l'huile sainte, jadis apportée du ciel à Clovis par une blanche colombe (ainsi le dit la légende).

» Alors la Pucelle plaça sur le front de Charles la couronne de France ; puis s'éloignant un peu, elle le contempla durant quelques instants, et dans le trouble de son admiration naïve elle se prit à pleurer.

» La multitude assemblée lui rendait témoignage par son religieux silence ; puis tout-à-coup semblable à la tempête et aux vents en fu-

rie, mille clameurs se font entendre. Alors la vierge se lève pour prendre la parole; elle fait signe de la main et tout rentre dans le calme. »

Le poète fait prononcer à Jeanne un discours en présence de la multitude assemblée; il met dans la bouche de la Pucelle ses opinions à lui, les doctrines qui, aux dernières années du dix-huitième siècle, retentissaient dans les tribunes de Londres et de Paris. L'envie de faire de la politique dans son poème, a jeté l'auteur dans d'étranges anachronismes et de bien singulières méprises, car les doctrines de la révolution française n'étaient guère favorables aux rois, et la Pucelle avait expiré sur un bûcher pour la cause du roi Charles.

L'analyse que nous venons de présenter a pu donner au lecteur une idée suffisante du poème; nous l'avons mis à même d'en apprécier la forme et le caractère. L'ouvrage de Southey révèle une imagination vigoureuse; il est plein de nobles pensées, de sentiments généreux; le récit est coloré, les peintures y sont d'une richesse rare. Le *poème héroïque* de Jeanne d'Arc mériterait d'être plus connu de notre public qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour.

Un grand poète tragique d'Allemagne, dont

on a beaucoup parlé dans ces dernières années, a composé une pièce en cinq actes, intitulée *la Pucelle d'Orléans*. Cette tragédie n'est pas le meilleur ouvrage du poète allemand ; non seulement Schiller ne s'est pas beaucoup gêné avec l'histoire, mais encore il a multiplié les inconvenances dans son drame et n'a tenu aucun compte de la vérité des caractères ; toutefois il est assez intéressant de voir le nom de Schiller sur la liste des poètes de Jeanne d'Arc, et nous devons dire un mot de son œuvre. La pièce allemande débute par un prologue plus ou moins historique, destiné à servir d'introduction à la connaissance des personnages. *Thibaut d'Arc*; ses trois filles, *Marguerite*, *Louise* et *Jeanne*; *Etienne*, *Claude-Marie* et *Raymond*, leurs amoureux, et *Bertrand*, paysan du village, figurent seuls dans le prologue. Jeanne, par ses habitudes de rêverie, éveille la sollicitude inquiète de son père. « Te voici dans ton printemps, lui » dit-il, cette saison de l'espérance ; ta beauté » est dans sa fleur, et cependant j'attends tou- » jours en vain que cette fleur délicate dépouille » son calice pour se changer ensuite en des » fleurs dorées ; oh! cela ne me plaît point et » me fait craindre une cruelle bizarrerie de la

nature. « Jeanne garde le silence ; elle ne répond pas davantage à ses sœurs qui la pressent de consentir à la triple union que leur père désire. Le paysan Bertrand revient de la ville et donne de tristes nouvelles sur les affaires du temps ; il apporte un casque qu'une femme inconnue lui a remis en chemin ; Jeanne prend le casque et en couvre sa tête ; Thibaud, son père, en témoigne de la surprise, mais Raymond excuse la jeune fille : « Cet ornement guerrier » lui sied bien, dit-il, car son sein renferme » une ame virile ; ce casque ne saurait orner un » front plus noble que le sien. » Bertrand parle d'un chevalier nommé Baudricourt, qui vient de partir de Vaucouleurs pour conduire des secours au roi ; Baudricourt est suivi de près par un ennemi bien plus fort que lui. Jeanne laisse éclater alors son enthousiasme belliqueux : « Point de capitulation ! s'écrie-t-elle, point de » traité ! le libérateur va venir ; il se prépare déjà » au combat ; devant Orléans échouera la for- » tune des ennemis.... Le Seigneur, le Dieu » des armées, choisira une tremblante créature, » il se glorifiera par une faible jeune fille, car il » est le Tout-Puissant. » Thibaut commence à croire qu'un esprit s'est emparé de son enfant.

Jeanne reste seule sur la scène : « Adieu, mon-
» tagnes, dit-elle, et vous, prairies que j'aimais,
» vallée tranquille et solitaire, adieu! vous ne me
» verrez plus promener ici mes pas ; Jeanne vous
» dit un éternel adieu..... ainsi l'ordonne la
» voix qui s'est fait entendre à moi ; une passion
» qui n'a rien de terrestre me pousse..... le
» ciel m'a avertie par un signe ; c'est lui qui
» m'envoie ce casque ; en le touchant, j'ai senti
» une force divine, je me sens entraînée dans le
» tumulte des armes ; j'entends qu'on m'appelle
» au milieu des orages de la guerre, et le cour-
» sier frappe la terre de son pied. » Tel est le prologue de la pièce.

Dans le premier acte, nous sommes à la cour de Charles VII ; des députés d'Orléans arrivent auprès du roi, et font connaître la situation désespérée de la ville. Bientôt de meilleures nouvelles arrivent à la cour ; La Hire annonce une victoire sur les Anglais, remportée par la Pucelle. Le roi veut voir la jeune vierge. Introduite à la cour, Jeanne déclare que sa mission est de délivrer la France. Le deuxième acte nous transporte dans le camp des Bourguignons et des Anglais ; Talbot et le duc de Bourgogne s'accusent l'un l'autre de la défaite qu'ils viennent d'es-

suyer. Orléans est délivré par la Pucelle. Le poète montre la reine Isabelle dans le camp des Anglais, ce qui peut surprendre le spectateur; la présence d'Isabelle dans le camp donne lieu à une scène d'une rare inconvenance. Jeanne, suivie des guerriers français, arrive avec ses bannières; elle pénètre dans le camp, et de tous côtés le combat s'engage. Le deuxième acte se termine par une scène dont l'idée est empruntée à Shakespeare; c'est celle où la Pucelle presse le duc de Bourgogne de se rallier à la cause de la France et du roi. Le commencement du troisième acte se passe à Châlons-sur-Marne, dans le palais du roi; Dunois et La Hire causent de leur amour pour la Pucelle; ils sont interrompus par l'arrivée de Charles, d'Agnès, de l'archevêque de Reims et du duc de Bourgogne; on assiste à de fades entretiens de galanterie entre le roi, Agnès et le duc de Bourgogne, en présence de l'archevêque de Reims. Agnès demande à Jeanne un *oracle consolant*. « L'Esprit » saint, lui répond la vierge, ne me révèle que » le sort des empires; les révolutions de ton sort » se passeront dans ton propre cœur. » Tous les personnages, même l'archevêque de Reims, invitent Jeanne à se choisir un époux; la Pucelle

répond qu'elle ignore quel sera à cet égard l'ordre de l'Esprit saint, mais elle veut d'abord achever sa mission. La scène change : l'ennemi se présente, et Jeanne ajoute à sa gloire de nouveaux triomphes. Elle se trouve en présence d'un guerrier mystérieux, nommé le *Chevalier noir*, qui arrive là on ne sait pourquoi, et qui disparaît bientôt. La Pucelle tire ensuite l'épée avec un guerrier ennemi devant qui tout à coup elle s'arrête, lorsqu'elle le reconnaît : cet ennemi est Lionel, Jeanne l'aime de l'amour le plus violent. Cette passion pour Lionel, qui n'est fondée sur aucune vraisemblance et n'inspire aucun intérêt, gâte tout le quatrième acte. On est à Reims, on prépare tout pour la cérémonie ; le roi veut que Jeanne marche devant lui, avec cette bannière qui l'a conduite à la victoire ; Jeanne refuse de porter la bannière, parce qu'elle nourrit dans le cœur un amour criminel. Elle consent enfin à paraître avec son étendard à la cérémonie ; mais son visage est pâle et troublé, sa démarche est mal assurée. La famille de la Pucelle est venue à Reims pour être témoin de la solennité. En sortant de l'église, Jeanne voit ses deux sœurs et se jette dans leurs bras. « C'est vous que j'embrasse, leur » dit-elle, ma chère Louise, ma chère Margue-

» rite ; dans cette foule étrangère, vaste désert
» d'hommes, je sens dans mes bras un sein fra-
» ternel. » Jeanne témoigne à ses sœurs le désir de retourner avec elles à Domremy. « Je veux, dit-
» elle, redevenir une bergère ; je vous servirai
» comme une humble servante, et j'expierai par
» une sévère pénitence le crime de m'être vai-
» nement élevée au-dessus de vous. » Le poète suppose que le père de Jeanne croit sa fille magicienne ; violant toutes les convenances morales, il présente Thibaud comme accusateur de sa fille devant le roi ; Jeanne ne répond point aux questions que lui adresse son père sur la nature de ses révélations, et celui-ci en conclut que sa fille a vendu son ame à l'ennemi des hommes. Dans le cinquième acte, la Pucelle, réputée pour magicienne, est allée se cacher dans les profondeurs d'une forêt ; elle a pour compagnon de fuite Raymond, à qui elle déclare qu'elle n'a jamais eu ni liaison ni pacte avec les esprits de l'abîme. La reine Isabelle, à la tête d'une troupe de soldats, fait la Pucelle prisonnière. Dans la dernière scène, Jeanne, qui a brisé les liens de sa captivité, reparaît sur le champ de bataille ; blessée mortellement, elle demande sa bannière et meurt enveloppée dans les plis de son éten-

dard, comme dans un linceul. Le roi ordonne que d'autres étendards soient apportés, et qu'on en couvre le corps de la Pucelle. Ainsi finit le drame. L'héroïque figure de Jeanne d'Arc avait frappé l'imagination de Schiller; on rencontre dans son œuvre plusieurs traits où se montre son génie poétique, mais on conviendra que l'auteur allemand a poussé beaucoup trop loin les licences du drame. Malgré de nombreux défauts, cette tragédie, qui fut représentée pour la première fois à Weimar en 1801, excita le plus vif enthousiasme; le spectacle de l'héroïque jeune fille qui sauva l'indépendance de sa patrie, ne pouvait que remuer fortement à cette époque l'ame et l'imagination des Allemands. On trouva dans le drame de Schiller des hymnes belliqueux qui semblaient être faits pour réchauffer le patriotisme, et c'est à la situation politique de l'Allemagne qu'on peut attribuer surtout l'immense succès de la pièce.

Trois poètes de notre époque ont célébré Jeanne d'Arc; on connaît la tragédie de M. d'Avrigny, celle de M. Soumet et la Messénienne de M. Casimir Delavigne; ces trois ouvrages ont été jugés par le public, et nous pouvons nous dispenser de les analyser MM. d'Avrigny, Soumet

et Casimir Delavigne ont vengé la mémoire de Jeanne d'Arc des mauvais vers de Chapelain et des honteuses attaques de Voltaire. On a souvent répété que la littérature française n'avait pas encore son poème épique ; Jeanne d'Arc est le plus beau sujet d'épopée, comme nous l'avons déjà remarqué, ou plutôt l'histoire de Jeanne d'Arc est une épopée toute faite, une épopée tombée du ciel ; mettez-y des vers comme en faisait Racine, et nous aurons un poème épique divin. Espérons qu'il sortira de la génération nouvelle un poète pour retracer la touchante et sublime vie de la Pucelle.

Cette Notice sur la Pucelle d'Orléans dépasse les bornes ordinaires d'une notice ; en prenant la plume, nous étions loin de penser que notre travail recevrait une aussi grande extension ; mais le charme véritable et le grand intérêt du sujet nous ont séduits et entraînés ; il nous a semblé que jusqu'ici la vie et le caractère de Jeanne d'Arc avaient été mal compris, mal appréciés, et, pour montrer la vierge guerrière sous un jour convenable, nous avons été obligés de multiplier les témoignages, les détails et les couleurs.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Pages

CHAPITRE PREMIER. — État de la France au moment de l'apparition de Jeanne d'Arc. 1

CHAP. II. — Enfance de Jeanne d'Arc ; sa vie à Domremy. 7

CHAP. III. — Depuis le voyage de Jeanne à Vaucouleurs jusqu'à son arrivée à la cour de Charles VII à Chinon. 19

CHAP. IV. — Depuis le départ pour Orléans jusqu'à la prise de la Pucelle devant Compiègne. 36

CHAP. V. — Les prisons de la Pucelle. 62

CHAP. VI. — Procès de la Pucelle. 74

CHAP. VII. — Séances des 21, 22, 24 et 27 février 1430. 87

CHAP. VIII. — Séances des 1er, 3, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 27 et 28 mars. Maladie de Jeanne d'Arc, et séance du 18 avril. 110

CHAP. IX. — Séance du 2 mai ; séance du 9 mai à la Prison de Jeanne ; séance du 23 mai ; séance du 24 mai, au cimetière de Saint-Ouen. 145

CHAP. X. — Disposition des esprits en faveur de Jeanne ; disposition des juges. La Pucelle condamnée comme relapse. 175

CHAP. XI. — Préparatif du supplice de Jeanne. Supplice et mort de Jeanne. Suite du supplice et de la mort de Jeanne. 188

CHAP. XIII. — Procès de révision. Traités et mémoires à consulter sur le procès de Jeanne d'Arc. Jugement définitif. 220

CHAP. XIV. — Comment Jeanne d'Arc a été jugée depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours. Examen des principaux ouvrages composés sur la Pucelle. Historiens de Jeanne d'Arc. 202

CHAP. XV. — Poëtes de Jeanne d'Arc. 239

FIN DE LA TABLE.